

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE Six mois Un an	VOIE AERIENNE Six mois Un an
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.	La ligne 1.000 francs
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - - - - - Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f - - - - -	Chaque annonce répétée ... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	20.000f. 40.000f 23.000f 46.000f Année ant. 700f. Par la poste - - - - -	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

MINISTERE DES FORCES ARMEES

2015

27 février Décret n°2015-252 portant réglementation de l'habillement dans les forces de défenses, de sécurité, de l'Inspection générale d'Etat et de l'Administration territoriale 829

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

MINISTERE DES FORCES ARMEES

Décret n° 2015-252 du 27 février 2015

portant réglementation de l'habillement dans les forces de défenses, de sécurité, de l'Inspection générale d'Etat et de l'Administration territoriale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution, notamment en ses articles 43, 45 et 76 ;

VU la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;

VU la loi n°62-37 du 18 mai 1962 fixant le statut général des officiers d'active, modifiée ;

VU la loi n°62-38 du 18 mai 1962 fixant le statut général des sous-officiers de carrière, modifiée ;

VU la loi n°63-15 du 05 février 1963 fixant le statut général des officiers de réserve, modifiée ;

VU la loi n°69-64 du 30 octobre 1969 relative au statut du personnel des Douanes, modifiée ;

VU la loi n°70-23 du 06 juin 1970 fixant l'organisation générale de la défense nationale, modifiée ;

VU la loi n°72-23 du 19 avril 1972, relative au statut du personnel de l'Administration pénitentiaire, modifiée par la loi n°2006-34 du 16 octobre 2006 ;

VU la loi n°79-33 du 24 février 1979 portant statut du personnel des Parcs nationaux ;

VU la loi n°81-12 du 04 mars 1981 fixant le statut du personnel du Service national de l'hygiène ;

VU la loi n°2005-10 du 03 août 2005 portant statut du personnel des Eaux, Forêts et Chasses ;

VU la loi n° 2009-18 du 09 mars 2009 relative au statut du personnel de la Police nationale ;

VU la loi n° 2011-14 du 08 juillet 2011 abrogeant et remplaçant la loi n° 2005-23 du 11 août 2005 portant statut des inspecteurs généraux d'Etat, modifiée ;

VU le décret n° 82-362/PR/MFA du 17 Juin 1982 portant règlement sur l'administration et la comptabilité des corps de troupes des Armées et de la gendarmerie nationale ;

VU le décret n° 2004-1357 du 12 octobre 2004, abrogeant et remplaçant le décret n° 67-006 du 4 janvier 1967 portant création d'une commission d'harmonisation des matériels des forces de sécurité, des fonctionnaires de l'Etat et des grandes écoles ;

VU le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2014-845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2014-849 du 06 juillet 2014 portant composition du Gouvernement ;

VU l'avis conforme de la commission d'harmonisation des matériels des forces de sécurité, des fonctionnaires d'Etat et des grandes écoles ;

Sur le rapport conjoint du Ministre des Forces Armées et des ministres compétents ;

DECREE :

TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS GENERALES

Article premier. - Les personnels militaires, les fonctionnaires de l'Inspection générale d'Etat, de l'Administration territoriale et ceux des autres forces de sécurité, lorsqu'ils servent dans leurs corps respectifs d'appartenance, ainsi que les élèves des Grandes écoles sont astreints au port d'un uniforme.

Le port de l'uniforme est obligatoire sauf dérogation accordée par le ministre de tutelle.

Les officiers des armées, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers, les fonctionnaires des catégories A et B des autres corps bénéficient de la gratuité de la première mise d'habillement ;

Ils peuvent percevoir une indemnité annuelle lorsque leurs dotations ne font pas l'objet de renouvellement ; le cas échéant, le montant de l'indemnité est fixé par arrêté conjoint du ministre de tutelle et du ministre chargé de l'Economie et des Finances.

Les sous-officiers et militaires du rang des armées, de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers, les fonctionnaires autres que ceux cités ci-dessus tels que les agents, les gardes, les préposés, les auxiliaires et assimilés ont droit à la gratuité de l'habillement et de son renouvellement selon les dotations prévues à cet effet et, dans la limite des crédits disponibles.

La composition des dotations et la description des uniformes sont fixées dans les annexes au présent décret.

Les modalités de port de la tenue et des attributs des différents corps ou administrations sont fixées par l'autorité de commandement ou de direction.

TITRE II. - LES TENUES

Art. 2. - Les tenues des personnels des différents corps ou administrations se différencient par la couleur, les attributs et les accessoires comme définis dans les annexes (première partie à quatrième partie) au présent décret.

Art. 3. - Les personnels visés à l'article premier portent selon les circonstances la tenue de cérémonie, la tenue de sortie, la tenue de travail, la tenue de gala, la tenue de combat ou d'intervention, la tenue de sport ou des tenues spéciales.

Les tenues sont portées pendant les occasions précisées dans les annexes au présent décret ou sur prescription de l'autorité habilitée.

TITRE III. - GESTION DE L'HABILLEMENT

Art. 4. - Les effets d'habillement sont réalisés dans la limite des crédits budgétaires alloués et suivant les règles de procédures en matière de dépenses de l'Etat.

Art. 5. - Les dotations en effets d'habillement des personnels autres que ceux cités dans l'alinéa 2 de l'article premier sont renouvelées aux frais de l'Etat selon la durée d'usage prescrite.

Art. 6. - Les personnels sont constitués détenteurs usagers des effets d'habillement qui leur sont remis gratuitement, à ce titre ils engagent leurs responsabilité disciplinaire ou pécuniaire en cas de perte, de détérioration ou de destruction, sauf les cas de force majeure.

Des revues de détail sont passées périodiquement pour s'assurer de l'existence et de l'état de ces effets ; ils sont la propriété de l'Etat et, à ce titre, doivent être restitués par les personnels quittant définitivement le service.

Art. 7. - La comptabilité des effets d'habillement est tenue conformément aux dispositions réglementant la gestion des matériels appartenant à l'Etat.

Les effets dont la possession est liée à la fonction exercée sont fournis à titre de prêt, de même que les effets dits spéciaux.

Art. 8. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment les décrets antérieurs portant réglementation de l'habillement des personnels des forces de défense, de sécurité ou des fonctionnaires de l'Etat.

Art. 9. - Le Ministre des Forces Armées, Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de l'Environnement et du Développement durable, le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 27 Février 2015.

Par le Président de la République :

Macky SALL

Le Premier Ministre

Mahammed Boun Abdallah DIONNE

**ANNEXE N° I au décret N° 2015-252/PR/MFA
du 27 Février 2015 portant réglementation
de l'habillement dans les forces de défense, de
sécurité, de l'Inspection générale d'Etat
et de l'Administration territoriale.**

LES CONDITIONS DE PORT DES TENUES

- **Tenue de cérémonie :**

Elle est portée notamment à l'occasion des cérémonies officielles à caractère solennel, des fêtes nationales (Sénégal et pays étrangers) et des visites officielles.

- **Tenue de sortie :**

Elle est portée en service courant et dans certaines circonstances comme les visites individuelles, les inspections, les réunions de conseils, les prises d'armes. Elle est également de rigueur pour les militaires lors des conseils d'enquête ou de discipline, les séances de tribunal militaire, les obsèques d'un militaire à la retraite.

- **Tenue d'obsèques :**

Elle est portée lors des obsèques d'autorités comportant un cérémonial militaire ou celles d'un membre actif de la formation considérée.

- **Tenue de travail :**

Elle est portée dans les circonstances quotidiennes de la vie professionnelle, dans les bureaux, services et unités navales à quai.

- **Tenues d'interventions, d'alerte ou de combat :**

Elle est portée lors des interventions de toute nature et pour les armées lors des séances d'instruction et d'entraînement, des alertes, exercices, manœuvres et opérations de crise ou de guerre et dans les casernes.

- **Tenue d'hiver :**

Pour les formations qui en sont pourvues, elle est portée lors des stages ou missions officielles à l'étranger pendant les périodes où la tenue d'hiver est de rigueur dans les pays visités.

- **Tenue de gala :**

Portée uniquement par le personnel de commandement ou de direction, elle est de rigueur à l'occasion des soirées de gala et à chaque fois que prescrite.

Elle est autorisée à l'occasion de certaines cérémonies privées (mariages ou galas d'institutions privées).

- **Tenue de grossesse :**

Elle est portée par les personnels féminins en état de grossesse à partir du 3^{ème} mois.

- **Tenues spéciales :**

Le port des tenues spéciales est fixé dans les annexes du présent décret et pour les écoles par leurs règlements intérieurs respectifs.

ANNEXE N° II au décret N° 2015-252/PR/MFA du 27 Février 2015 portant réglementation de l'habillement et attributs dans les forces de défense, de sécurité, de l'Inspection générale d'Etat et de l'Administration territoriale.

HABILLEMENT DANS LES DIFFERENTS CORPS ET ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

1^{re} partie : Corps militaires

- A- Armée Nationale
- B- Gendarmerie Nationale
- C- Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers

2^{me} partie : Corps paramilitaires

- A- Police Nationale
- B- Douanes
- C- Administration Pénitentiaire
- D- Eaux et forêts et chasses
- E- Parcs nationaux
- F- Service national de l'hygiène

3^{me} partie : Inspection générale d'Etat

4^{me} partie : Administration territoriale

1^{re} PARTIE : CORPS MILITAIRES

A. - ARMEE NATIONALE

A. I. ARMEE DE TERRE

A.I.1 Tenue de cérémonie pour officier ou tenue n°1

La tenue de cérémonie pour officier est en tissu composé polyester/viscose gris-perle. Elle comporte :

Une vareuse : de forme droite, elle se ferme par quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme de 21 mm.

A hauteur de la première boutonnière du haut, sont posées deux poches plaquées dites de poitrine comportant un faux pli " Watteau ".

Au-dessus de ces poches, est posée une patte de même largeur, comportant une boutonnière correspondant à un bouton de 15 mm.

A hauteur de la dernière boutonnière, sont posées deux poches plaquées dites " de côté ".

Au-dessus de ces poches est posée une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm.

Le dos est formé de deux morceaux, la couture d'assemblage s'arrêtant à 5 cm au-dessus de la taille, pour former une ouverture.

Le col est à crans ouverts, le dessus est d'un seul morceau.

Les manches sont constituées par deux morceaux, le bas comporte un parement fixé au bas de la manche par une surpiqûre.

Le long de la couture d'épaule, est posée une patte de même tissu, prise dans la couture d'emmanchure, son extrémité libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 14 mm.

Les bords des devants comportent une garniture intérieure de tissu de fond, allant jusqu'à la couture d'emmanchure, à hauteur de la poitrine, sur chaque garniture est confectionnée une poche dite " portefeuille ".

Les bords des devants, le col, les poches et les pattes sont surpiqués.

Les coins de col reçoivent des pattes de collet brodées aux attributs de l'arme ou du service.

Les décorations se portent à gauche, au-dessus de la patte de la poche de poitrine, et les insignes de brevet à la même hauteur, du côté droit.

Un pantalon : il est de forme classique avec pli et couture rapportée.

Il comporte deux poches de cotés et une poche "revolver" au côté droit. Une bande dite de commandement est posée le long de la couture d'assemblage, elle est constituée d'un liséré doré piqué au centre d'une ganse de couleur gris foncé.

La tenue de cérémonie se porte avec les articles et attributs ci-après :

- une casquette à coiffe et macaron de même tissu et de même coloris ;

- une chemise à manches longues blanche en coton ou coton composé ;

- une cravate en tergal noir ;

- une paire de chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère ;

- une fourragère double ;

- et des attributs et accessoires (divers décrits dans le chapitre IV).

Les officiers désignés aux fonctions d'aide de camp portent l'aiguillette au lieu de la fourragère.

Pour le personnel officier féminin, la tenue comporte :

Une vareuse : elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Elle est sans fente dorsale.

Une jupe : elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux.

Un pantalon : le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braguette, deux poches de côté et une bande de commandement. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue de cérémonie du personnel féminin officier se porte avec :

- une casquette à coiffe et macaron ou chapeau de même tissu et de même coloris ;
- une chemise manches longues blanche en coton ou coton composé ;
- une cravate en tergal noir ;
- une paire de chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère ;
- une paire de chaussettes en coton ou coton composé noir ;
- une fourragère double ;
- et des attributs et accessoires (divers décrits dans le chapitre IV).

Les officiers désignés aux fonctions d'aide de camp portent l'aiguillette au lieu de la fourragère.

A.1.2 Tenue de cérémonie pour sous-officier ou tenue n°1

La tenue de cérémonie pour sous-officier est confectionnée en tissu composé polyester/viscose gris perlé.

La vareuse est identique à celle des officiers.

Le pantalon, du même type, ne comporte pas de bande de commandement.

La tenue se porte avec les articles et attributs ci-après :

- une casquette à coiffe et macaron de même tissu et de même coloris ;
- une chemise à manches longues blanche en coton ou coton composé ;

- une cravate en tergal noir ;
- une paire de chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère ;
- une paire de chaussettes noires en coton ou coton composé ;
- une fourragère ordinaire ;
- et des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV.

Pour le personnel féminin la tenue comporte :

Une vareuse : elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Elle est sans fente dorsale.

Une jupe : elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux.

Un pantalon : il est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braguette, deux poches de côté et une bande de commandement pour officiers. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

A.1.3 Tenue de sortie n°2 et tenue des obsèques n°2 bis pour officiers et sous-officiers

La vareuse et le pantalon des deux tenues sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie gris-perle. Le tissu est en composé polyester/ viscose kaki clair.

Pour le personnel féminin, la vareuse, la jupe et le pantalon des deux tenues n°2 et obsèques sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie gris-perle. Le tissu est en composé polyester/ viscose kaki clair.

La tenue n°2 se porte avec une chemise en coton ou coton composé kaki clair alors que la tenue n°2 bis des obsèques se porte avec une chemise blanche, en plus des articles et attributs ci-après :

- une casquette avec coiffe ou chapeau en kaki clair et macaron gris-bleu ;
- une chemise à manches longues en coton ou coton composé kaki clair ;
- une cravate noire ;
- une paire de chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère ;
- une paire de chaussettes noires en coton ou coton composé ;
- et des attributs et accessoires (divers décrits dans le chapitre IV).

A.I.4 Tenue de travail pour officiers et sous-officiers ou tenue n°3

La tenue de travail pour officiers et sous-officiers, comporte une saharienne et un pantalon. Pour le personnel féminin officier, elle comporte une jupe en plus. Celle-ci est confectionnée en tissu composé polyester/ viscose kaki clair.

La saharienne est de forme droite non doublée, col ouvert, forme chemise.

Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches.

Sur instruction, en période de chaleur, une chemise d'été en coton ou coton composé kaki clair remplace la saharienne.

Pour le personnel féminin, la saharienne se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte:

- un col ouvert ;
- deux poches de côté ;
- des soutaches;
- et un revers normal de type n°2.

Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches. Elle est sans fente dorsale.

Le pantalon est de forme classique avec plis et ceinture rapportée.

Il comporte deux poches de côté et une poche "revolver" à l'arrière droit.

Pour le personnel féminin, le pantalon et la jupe sont identiques au pantalon et à la jupe de la tenue de cérémonie.

Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement. La tenue est portée avec les articles et attributs ci-après :

- un béret en drap selon le corps d'appartenance avec des galons coulissants ou en fourreau ou des galons avec écussons de bras;
- une paire de chaussures basses noires avec semelle en cuir ou en élastomère;
- une paire de chaussettes noires en coton ou coton composé;
- et des attributs et accessoires (divers décrits dans le chapitre IV)

Sur ordre, cette tenue peut être portée avec la casquette ou le bâret avec les épaulettes coulissantes.

A.I.5 Tenue de parade ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de combat décrite au paragraphe 16 (tenues communes); elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang;
- et des attributs et accessoires divers.

A.I.6 Tenue de cérémonie pour militaire du rang ou tenue n°22

La tenue est confectionnée de couleur gris éléphant composé polyester/ viscose. Elle comporte :

Un blouson : de forme droite, il est fermé par quatre boutonnières équivalentes à quatre boutons d'uniforme de 21 mm étoilés. Le col est ouvert. Chaque devant comporte une poche plaquée munie d'un faux pli. Au-dessus de la poche est posée une patte de forme rectangulaire, munie d'une boutonnière équivalente à un bouton d'une forme de 15 mm. Le dos est d'un seul morceau. Le bas de l'effet comporte une ceinture en trois éléments fermée sur le devant par une languette comportant une boutonnière équivalente à un bouton d'uniforme de 21 mm. La couture d'assemblage du devant et du dos forme dans le bas, une ouverture permettant l'ajustage de l'effet. Les manches du type "monté" sont terminées sur le bas par un poignet comportant une boutonnière équivalente à un bouton de 14 mm.

L'écusson d'arme ou de service est fixé sur la manche gauche par quatre (04) agrafes ou un écusson surmonté d'un galon s'il s'agit d'un gradé.

Un pantalon : il est de forme classique à pli et ceinture rapportée avec passants. Il comporte deux poches de côté et une poche "revolver".

La tenue est portée avec une fourragère, un bâret avec macaron de l'arme, des chaussures basses noires et des chaussettes noires.

Pour le personnel féminin, on parlera de "l'ensemble gris personnel féminin".

L'ensemble gris personnel féminin

Il se compose de la veste à manches longues, de la veste à manches courtes, de la jupe, du pantalon et du bonnet.

Veste à manches longues :

La veste comprend :

- deux demi-devants ;
- deux demi-dos ;
- un dessus de col ;
- un dessous de col ;
- deux poches ;

- deux pattes de poche ;
- deux parements de manche ;
- un dessus de manche ;
- un dessous de manche ;
- une parementure ;
- une poche interne ;
- et deux attentes d'épaulette.

Elle est de forme droite et se ferme avec quatre boutons grand modèle de diamètre 20 mm. La poitrine est étroite. La veste est légèrement cintrée au niveau de la taille. Elle se porte avec une fourragère.

Les demi-devants :

Les devants sont ornés de deux poches montées en fourreau avec pattes de poche à trois pointes. La poche de poitrine se ferme au moyen d'un bouton petit modèle de diamètre 15 mm.

Les revers et le col sont à crans fermés donnant ainsi une forme pointue au col. Les revers roulent jusqu'au boutonnancement. Le col dégage le cou.

Les manches comportent un parement de manche. Leur longueur ne doit pas dépasser le creux du poignet.

Les bords de col, du revers, des devants et des pattes sont ornés d'une piqûre ruban à 5, 6 ou 7 mm.

Le devant est en deux morceaux sur lesquels sont montées deux poches fourreau. Chaque poche présente un pli de type "Watteau". Les pattes de poche sont à trois pointes. Le petit côté n'est pas séparé du devant.

Une pince de poitrine prend naissance à l'intérieur de la poche poitrine, au milieu de celle-ci, et s'arrête à 60 mm en dessous de la ligne taille. Sous chaque devant, une garniture en drap de fond forme le dessus du revers et double le bord du devant.

Quatre boutonnières de 30 mm sont percées sur le devant gauche, à 10 mm du bord latéral. Quatre boutonnières à oeillet sont percées sur le côté droit, à 30,5 mm du bord latéral permettant ainsi le passage des œillets des boutons grand modèle de diamètre 20 mm. La première boutonnière se trouve à hauteur de la cassure du revers, la distance entre chaque boutonnière est de 80 mm (distance qui varie selon les tailles).

Les demi-dos :

Le dos est en deux parties réunies par une couture ouverte au fer et ne comporte pas de fente dorsale.

Les manches sont en deux morceaux et comprennent un dessus de manche et un dessous de manche. Elles sont terminées à leur bas par un parement de manche, piqué sur l'envers et rabattu sur l'endroit, puis surpiqué.

Le col se compose de deux morceaux :

- un dessus de col en un seul morceau ;
- et un dessous de col en seul morceau.

Elle se porte, avec un sous-vêtement noir en ras de cou.

Veste à manches courtes :

En période de chaleur, la veste comporte des manches courtes et se porte sans fourragère.

La différence avec la version manches longues se situe au niveau des manches et du col.

Les manches :

Elles sont coupées courtes et cousues rempilées.

Le Col :

Le col comporte un dessous de col en deux morceaux et un dessus de col en un seul morceau ; les bouts sont pointus et légèrement arrondis.

Jupe :

La jupe comprend :

- un devant en un morceau;
- deux demi-dos;
- une ceinture;
- six (06) passants;
- et une doublure.

Le devant :

Il est formé d'un seul morceau. Il comporte deux pinces et deux plis cousus du haut vers le bas, et formant deux plis plats de 250 mm au bas de l'effet. La valeur d'un pli est de 55 mm.

Le dos :

Le dos est deux morceaux. Il a deux pinces. La couture du milieu laisse paraître au-dessus une fermeture éclair de 180 mm et au-dessous de l'effet, une fente d'environ 200 mm. Un bouton de 14 mm sert de fermeture.

La hausse de la ceinture :

La hausse de la ceinture est de 35 mm, sur laquelle sont montés six passants (deux sur le devant, deux sur les côtés et deux sur le dos).

La doublure :

La jupe est doublée. Cette doublure est prise au niveau de la ceinture, la fermeture et la fente mais, reste libre sur les côtés et le bas de l'effet où elle est rempilée et piquée.

Le pantalon se compose de :

- deux demi-devants ;
- deux demi-dos ;
- une ceinture ;
- deux sacs de poches ;
- deux parementures de poche ;
- et six passants.

Il est de forme classique et comporte, sur le devant, deux plis de 50 mm (un pli de 30 mm sur le droit fil chaîne et un autre de 20 mm vers la poche).

La largeur du bas est de 200 mm pour le militaire moyen et variable selon les tailles.

Chaque devant comporte un poche oblique. Une fermeture éclair est montée sur le milieu devant.

Le dos, sans poche arrière, comporte deux pinces.

La hauteur de la ceinture est de 30 mm, sur laquelle sont montés six passants.

Les bords sont coupés et surfilés.

Toutes les coutures sont ouvertes au fer à repasser.

Le bas du pantalon est rempilé puis ourlé à la main.

Le bonnet est décrit au chapitre (Coiffures et Accessoires d'Effets d'habillement).

A.1.7 Tenue de sortie pour militaire du rang ou tenue n°23

Elle est identique à la tenue de cérémonie mais portée sans fourragère.

Pour le personnel féminin, elle est identique à celle de cérémonie sans fourragère.

A.1.8 Tenue de travail pour militaire du rang ou tenue n°24

La tenue est de couleur vert olive. Elle comporte deux versions. Une tenue version "froid" avec un pantalon et une chemise à manches longues classique. Une tenue courte, version "chaleur", avec une chemise à manches courtes et une culotte.

Elle est à col ouvert avec deux poches plaquées comportant un pli "Watteau". Au-dessus de cette poche est posée une patte de même largeur munie d'une boutonnière correspondant à un bouton de 12 mm.

Le pantalon (ou la culotte) est de type classique à plis et ceinture rapportée avec passants sans poches arrière.

A.1.9 La tenue de sport ou tenue n°25

Elle est composée :

- d'un survêtement en coton ou coton composé constitué d'un blouson et d'un pantalon;
- d'un tee-shirt en coton ou coton composé;
- et d'un short en coton ou coton composé;

Survêtement : le blouson de couleur verte est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5 cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues (ou courtes en période de chaleur), terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites. Le dos du blouson porte l'inscription "Armée de Terre" en lettres jaunes. Le nom du bataillon est inscrit sur le devant du blouson, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Le pantalon de même couleur est de coupe droite avec une ceinture élastique de 2 à 3 cm ; une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 50 cm de longueur mesurée à partir du bas.

Tee-shirt : de couleur verte, il est ample et fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme "V". Sur le dos est inscrit en lettres jaunes "Armée de Terre". Le nom du bataillon est inscrit sur le devant, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Short : il est de couleur noire et présente une ceinture élastique de 2 à 3 cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

La tenue se porte avec des chaussures de sport à semelle en élastomère, de couleur blanche et des mi-bas coton kaki clair.

A.1.10 La combinaison pour parachutiste

La combinaison est confectionnée avec un tissu vert olive. Elle est de forme droite et comporte une banderole élastique au niveau de la taille. Le devant est traversé par une fermeture éclair qui part à 20 cm en dessous de la ceinture pour se terminer au niveau du cou. Cette fermeture peut être remplacée par des boutons. Deux poches dites de poitrine sont plaquées sur chaque devant. Deux grandes poches de côté sont aménagées à hauteur des cuisses. Les manches sont longues et terminées par des poignets avec boutonnière. Cette combinaison est portée avec des attributs et accessoires spécifiques à la spécialité TAP.

A.1.11 La combinaison pour équipage char

Elle est identique à la combinaison décrite au paragraphe précédent. Les différences apparaissent au niveau des attributs et accessoires spécifiques à la spécialité et portés avec la tenue.

A. II - ARMEE DE MER**A. 2.1 Tenue de parade ou tenue n°31****A.2.1.1 Pour officier et officier marinier, deux types****a) Tenue blanche n°5**

- Veston, pantalon et chemise blancs.
- Quatre boutons d'uniforme dorés concaves avec ancre marine 21 mm.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin (PF).

- Chaussures basses blanches.
- Epaulettes.
- Guêtres blanches.
- Gants blancs.
- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton blanches.
- Fourragère.
- Sabre de marine pour officiers et chefs de section-arme pour officiers mariniers.

b) Tenue bleue n°5 bis

- Veste bleu marine croisée se ferme avec quatre boutonnières correspondant à huit boutons d'uniforme dorés concaves avec ancre marine.

- Pantalon bleu classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Chemise blanche avec deux poches plaquées et rabats, et pattes d'épaule.

- Elle se porte avec une coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.

- chaussures basses noires.
- épaulettes.
- guêtres blanches.
- gants blancs.
- ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- chaussettes coton noires.
- fourragère double.
- sabre de marine pour officiers et chefs de section-arme pour officiers mariniers.

Elle est confectionnée dans un tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston, le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise.

A.2.1.2 Pour quartier-maître et matelot**a- Tenue bleue**

- Vareuse bleu marine confectionnée et composée de :

- * d'un devant, d'une pièce échancrée.
- * d'un col en double épaisseur de tissu fond.
- * d'un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées .
- * d'un parementage de dos.
- * de manches en pièces.
- * d'un col amovible.

- pantalon bleu marine classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- chemisette blanche à col carré.
- coiffe blanche, jugulaire blanche, pompon vert (personnel masculin).

- Tricorne (personnel féminin).
- Chaussures basses noires.
- Chaussettes coton noires.
- Gants blancs.
- Ceinture blanche boucle dorée.
- Ceinture blanc avec boucle dorée + ancre marine
- Fourragère simple.
- Guêtres blanches.

Tissu tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleus marine, pour la vareuse, le pantalon, le bandeau, le fond du macaron du tricorne (PF). Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour les coiffes et le col amovible. Popeline polyester coton 140 en 150 blancs pour la chemisette.

b- Tenue blanche

- Vareuse confectionnée et composée de : un devant, une pièce échancrée, un col en double épaisseur de tissu fond, un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées ; un parementage de dos, de manches en pièces avec trois rangées de rubans rouges au bas de la manche, un col amovible.

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportées. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Chemisette blanche.

- Bonnet main : coiffe blanche, jugulaire blanche, pompon vert (personnel masculin).

- Tricorne (personnel féminin).

- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.

- Chaussures basses noires.

- Chaussettes coton noires.

Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston, le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise.

C'est la tenue de cérémonie portée avec les articles ci-après :

- des guêtres blanches ;

- des gants blancs ;

- et des attributs et accessoires divers.

La tenue de cérémonie pour les fusiliers marins commandos est la tenue camouflée décrite précédemment avec les accessoires correspondant à cette catégorie de personnel.

Elle est portée :

- avec un béret vert rabattu sur le côté droit ;

- une fourragère double pour officiers et simple pour officiers-mariniers et équipage ;

- des chaussures rangers en cuir noir ;

- et des attributs divers et accessoires (décrits dans le chapitre IV).

A.2.2 Tenues de cérémonie**A.2.2.1 Tenues de cérémonie pour officier et officiers mariniers****a- tenue bleue n°1 (période fraîche ou quand la tenue n°2 est de vigueur)**

- Veste bleu marine croisée se ferme avec quatre boutonnières correspondant à huit boutons d'uniforme dorés concaves avec ancre marine.

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportées. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin (PF)

- Chemise blanche avec deux poches plaquées et rabats, et pattes d'épaule

- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine de 12 mm, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette et chaussures à talon noires pour le personnel féminin.

- Cravate renégate noire.

- Chaussures basses cuir noires.

- Chaussures à talon noires pour le personnel féminin (PF).

- Chaussettes polyamide noires.

- Ceinture bleue marine boucle dorée avec ancre.

- Gants blancs.

- Fourragère.

Tissu tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu marine, pour le veston, le pantalon, la jupe, le bandeau, le fond du macaron. Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

- Cérémonies officielles militaires à caractère solennel.

- Fêtes nationales.

- Visites officielles.

- Stages à l'étranger.

b- Tenue blanche n°1 bis (période chaude ou quand la tenue saharienne est de vigueur)

- Veston, pantalon et chemise blancs.

- Quatre boutons d'uniforme dorés concaves avec ancre marine 21 mm.

- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin (PF)

- Chaussures basses blanches.

- Epaulettes.

- Cants blancs.

- Chaussettes coton blanches.

- Fourragère.

Cérémonie officielles militaires à caractère solennel.

- Fêtes nationales.
- Visites officielles.
- Stages à l'étranger.

A.2.2.2 Tenues de cérémonie pour quartier-maître et matelot ou tenue n°1

a- Tenue bleue (période fraîche)

- Vareuse bleu marine confectionnée et composée de :
 - * d'un devant, d'une pièce échancrée.
 - * d'un col en double épaisseur de tissu fond.
 - * d'un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées.
 - * d'un parmentage de dos.
 - * de manches en pièces.
 - * d'un col amovible.
- Pantalon bleu marine classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Chemisette blanche à col carré.
- Bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, Pompon vert (personnel masculin).
- Tricorne avec macaron fond bleu marine av deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé machine en fil vert (personnel féminin) .
- Chaussures basses noires.
- Chaussettes coton noires .
- Gants blancs
- Ceinture bleue marine boucle dorée
- Fourragère simple

Tissu tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleus marine, pour la vareuse, le pantalon, le bandeau, le fond du macaron du tricorne (PF). Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour les coiffes et le col amovible. Popeline polyester coton 140 en 150 blancs pour la chemisette.

b- Tenue blanche (période chaude)

- vareuse confectionnée et composée de : un devant, une pièce échancrée, un col en double épaisseur de tissu fond, un pourcentage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées ; un parementage de dos, de manches en pièces avec trois rangées de rubans rouge au bas de la manche, un col amovible.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Chemisette blanche

- Bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, pompon vert (personnel masculin)

- Tricorne (personnel féminin).
- Ceinture blanche dorée avec ancre.
- Chaussures basses noires.
- Chaussettes coton noires

Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston, le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 et 150 pour la chemise.

A.2.3 Tenues de sortie

A.2.3.1. Tenues sortie officiers et officiers mariniers

a- Tenue bleue (période fraîche ou quand la tenue n°2 est de vigueur)

- Veste bleu marine croisé se ferme avec quatre boutonnières correspondant à huit boutons d'uniforme dorés concaves avec ancre marine.
- Pantalon bleu classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Chemise blanche avec deux poches plaquées et rabats, et patte d'épaule.
- Elle se porte avec une coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.

- Chaussures basses noires.
- Epaulettes.
- Gants blancs.
- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton noires.

b- Tenue blanche (période chaude ou quand la tenue saharienne est de vigueur)

- Veston blanc de forme droite se ferme avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés concaves de 21 mm avec ancre marine.
- Pantalon classique avec plis et couture rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin (PF).

- Chemise blanche avec deux poches plaquées et rabats, et pattes d'épaule
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine de 12 mm, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Cravate renégate noire.
- Chaussures basses blanches.
- Chaussures à talon noires pour le PF.
- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton blanches.
- Tissu tergal Sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston,
- Le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise.

A.2.3.2 Tenue de sortie pour quartier maître et matelot ou tenue n°33

a- tenue bleue (période fraîche)

- Vareuse bleu marine confectionnée et composée de :
 - * d'un devant, d'une pièce échancrée.
 - * d'un col en double épaisseur de tissu fond.
 - * d'un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées
 - * d'un parementage de dos.
 - * de marches en pièces
 - * d'un col amovible
- Pantalon bleu marine classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- chemisette blanche à col carré.
- bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, pompon vert (personnel masculin).
- tricorne avec macaron fond bleu marine av deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé machine en fil vert (personnel féminin).
- chaussures basses noires.
- chaussettes coton noires.

Tissu tergal Sergé poly coton viscose 260 en 150 bleus marine, pour la vareuse, le pantalon, le bandeau, le fond du macaron du tricorne (PF). Tergal Sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour les coiffes et le col amovible. Popeline polyester coton 140 en 150 blancs pour la chemisette.

b- Tenue blanche (période chaude)

- Vareuse confectionnée et composée de : un devant, une pièce échancrée, un col en double épaisseur de tissu fond, un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées; un parementage de dos, de manches en pièces avec trois rangées de rubans rouges au bas de la manche, un col amovible

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit

- Chemisette blanche

- Bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, Pompon vert (personnel masculin)

- Tricorne (personnel féminin)

- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.

- Chaussures basses noires.

- Chaussettes coton noires.

Tissu tergal Sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston, le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise.

A.2.4 Tenue de travail

A.2.4.1 Tenue de travail pour officier et officier marinier

a) Tenue n°3

- Saharienne blanche de forme droite se ferme avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés concaves de 21 mm avec ancre de marine. Quatre boutons similaires de 18 mm, pour fermer les rabats de poche au niveau de la poitrine et de la ceinture. Deux fentes latérales au dos.

- Pantalon classique blanc avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Jupe droite ou pantalon pour le PF

- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine de 12 mm, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine, le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le PF

- Chaussures basses noires.

- Chaussures à talon noires pour le PF.

- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.

- Chaussettes coton blanches.

- Insigne de corps.

Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour la saharienne, le pantalon, la jupe et les coiffes.

Elle est portée en service courant et dans certaines circonstances comme les visites individuelles, les inspections ou prises d'armes, la réunion d'un conseil d'enquête ou de discipline, une séance de tribunal militaire ou sur simple ordre du commandement en période de chaleur.

- Chemisette blanche avec col ouvert et patte d'épaule.
- Pantalon classique blanc avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit
- Jupe droite blanche ou pantalon pour le PF.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Chaussures basses noires.
- Chaussures à talon noires pour le personnel féminin (PF).
- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton noires.

Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le pantalon.

La jupe, et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blancs pour la chemise. Elle est portée lors des escales dans les pays chauds.

- Chemisette bleue chambrée col ouvert, ou Polo bleu marine avec effigie de la marine nationale.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Casquette type US bleue
- Chaussures basses noires pour unités à terre et de sécurité pour unités navales
- Ceinture bleue marine boucle dorée avec ancre
- Chaussettes ou mi-bas coton noirs
- Fourreaux thermoplastiques fond bleu marine
- Jersey bleu marine ou coupe-vent en période de fraîcheur.

Tergal sergé poly coton 190 en 150 bleus chambré pour la chemise bleue chiné 320 en 150 pour le pantalon.

Elle est portée à l'intérieur de la base uniquement lors des circonstances quotidiennes de la vie professionnelle.

b) *Tenue n°31 (joueur de boule)*

- Chemisette blanche avec col ouvert et patte d'épaule.
- Pantalon classique blanc avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite blanche ou pantalon pour le PF.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'une ancre marine le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le PF
- Chaussures basses blanches.
- Chaussures à talon noires pour le PF.
- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton blanches.
- Insigne de corps
- Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le pantalon. La jupe, et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

c) *Tenue 31 bis (panachée)*

- Chemisette blanche avec col ouvert et pattes d'épaule.
- Pantalon classique bleu avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite bleue ou pantalon pour le PF.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu marine, deux boutons latéraux dorés avec ancre marine, jugulaire dorée, macaron fond bleu marine avec deux palmes de part et d'autre d'un ancre marine le tout brodé main en fil doré pour les officiers et brodé machine pour les officiers mariniers.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le PF.
- Chaussures basses noires.
- Chaussures à talon noires pour le PF.
- Ceinture bleue boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes coton noires.
- Tissu tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleus marine, pour le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 bleue pour la chemise.

d) Tenue n°32

- Chemisette bleu chambré col ouvert, ou Polo bleu marine avec effigie de la marine nationale
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Casquette type US bleue
- Chaussures basses noires pour unités à terre et de sécurité pour unités navales
- Ceinture bleue marine boucle dorée avec ancre
- Chaussettes ou mi-bas coton noirs
- Fourreaux thermoplastiques fond bleu marine
- Jersey bleu marine ou coupe-vent en période de fraîcheur.
- Tissu sergé poly coton 190 en 150 bleu chambré pour la chemise Bleu chiné 320 en 150 pour le pantalon.

A.2.4.2 Tenue de travail pour quartier maître et matelot, deux types : n°31 et n°32**a) Tenue blanche n°31**

- Chemisette
- Pantalon classique avec plis et couture rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit
- Bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, Pompon vert (personnel masculin)
- Tricorne (personnel féminin)
- Chaussures basses noires
- Chaussettes coton noires
- Ceinture blanche boucle dorée
- Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise.

b) Tenue n° 32

- Chemisette bleu chambré col ouvert, ou Polo bleu marine avec effigie de la marine nationale
- Pantalon classique avec plis et couture rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Casquette type US bleue
- Chaussures basses noires pour unités à terre et de sécurité pour unités navales
- Ceinture bleu marine boucle dorée avec ancre.
- Chaussettes ou mi-bas coton noirs.
- Fourreaux thermoplastiques fond bleu marine
- Jersey bleu marine ou coupe-vent en période de fraîcheur
- Tissu tergal Sergé poly coton 190 en 150 bleu chambré pour la chemise bleu chiné 320 en 150 pour

A.2.5 Tenue de sortie pour quartier-maître et matelot ou tenue n°32

- Vareuse confectionnée et composée de : un devant, une pièce échancrée, un col en double épaisseur de tissu fond, un parementage intérieur du devant, avec deux poches passepoilées; un parementage de dos, de manches en pièces avec trois rangées de rubans rouges au bas de la manche, un col amovible.

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Chemisette blanche.

- Bonnet marin : coiffe blanche, jugulaire blanche, Pompon vert (personnel masculin).

- Tricorne (personnel féminin).

- Ceinture blanche boucle dorée avec ancre.

- Chaussures basses noires.**- Chaussettes coton noires.**

- Tissu tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blancs pour le veston, le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton viscose blanc 140 en 150 pour la chemise

A.2.6 La tenue de sport ou tenue n°35

Elle est composée de :

- un survêtement en coton ou coton composé constitué d'un blouson et d'un pantalon ;
- un tee-shirt en coton ou coton composé ;
- un short en coton ou coton composé.

Survêtement : blouson de couleur bleu-marine est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5 cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues, terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites. Le dos du blouson porte l'inscription " Marine Nationale" en lettres blanches. Le nom du corps est inscrit sur le devant du blouson, en haut et à droite au niveau de la poitrine ;

- Le pantalon de même couleur est de coupe droite avec une ceinture élastique de 2 à 3 cm ; une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 25 cm de longueur mesurée à partir du bas.

Tee-shirt : de couleur bleu-marine, il est ample et fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme " v ". Sur le dos est inscrit en lettres blanches " Marine Nationale ". Le nom du corps est inscrit sur le devant, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Short : Il est de couleur noire et présente une ceinture élastique de 2 à 3 cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

La tenue se porte avec des chaussures de sport, de couleur blanche et des mi-bas en coton ou coton composé kaki clair.

A.2.7 Tenue de travail pour mécanicien

Elle est constituée de :

- une blouse confectionnée sur tissu bleu, de coupe simple et droite. Elle arrive au niveau des cuisses. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues. Le derrière comporte une fente.

- et un pantalon classique.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires en cuir ou de sécurité avec semelle en cuir ou en élastomère.

La combinaison bleu classique peut servir aussi de tenue de travail aux mécaniciens embarqués à bord d'unité navale.

A.2.8 Tenue de travail pour maître d'hôtel n°33, deux types :

a) Type 1

- Veston blanc en tergal sergé coton, se ferme à l'aide d'une boutonnière. Il comporte deux poches plaquées (une poche de chaque côté) et une poche plaquée sur côté gauche et devant la poitrine.

- Pantalon tissu tergal noir classique.

- Chemise manches longues sans poches ni pattes d'épaule.

- Nœud de papillon noir

- Chaussures basses noires

- Chaussettes coton noires

- Tergal sergé polyester viscose blanc 260 en 150, pour la veste, tergal sp 260 en 150 noir pour le pantalon. Popeline poly coton 140 en 150 pour la chemise.

Ce type de tenue n'est porté que lors des services et ne peut être une tenue de sortie.

b) Type 2

- Chemise blanche à manches longues sans poche ni patte d'épaule.

- Pantalon tissu tergal noir classique.

- Nœud de papillon noir

- Chaussures basses noires

- Chaussettes coton noires

- Tissu tergal sergé polyester viscose noir 260 en 150 pour le pantalon. Popeline poly coton 140 en 150 pour la chemise.

Ce type de tenue est porté lors des services en période de chaleur.

A.2.9 La tenue de travail pour cuisinier

Le cuisinier possède deux tenues :

- une tenue de travail composée d'une veste saharienne et d'un pantalon, en bleu de chauffe, portée avec une toque de même couleur, un tablier blanc, des gants et un cache-nez.

- une tenue de réception composée d'un veston blanc et d'un pantalon " pied de poule " de même couleur, portée avec une toque blanche, des gants en cuir blanc et un tablier de même couleur.

A.2.10 Tenue FUMACO ou tenue n°1

Elle est décrite comme suit :

- Veste camouflée avec deux poches plaquées à ouverture verticale fermées par fermeture " éclair ".

- Pantalon camouflé.

- Béret vert avec macaron rabattu sur le côté gauche.

- Fourreaux.

- Ceinturon.

- Chaussures rangers noires.

Tissu : en treillis camouflé.

A.2.11 Tenue de mer

Combinaison bleu marine ou tenue de protection de base (TPB) avec pattes d'épaule, manches longues avec bandes fluorescentes argentées faisant un tour complet au niveau de la poitrine et les jambes.

- Casquette type US bleue.

- Chaussures de sécurité.

- Mi- bas noirs.

- Fourreaux fond bleu marine.

Tissu en coton ignifugé nomex viscose bleu de nuit

A. 3 - ARMEE DE L'AIR

A. 3 ARMEE DE L'AIR

A.3.1 TENUES OFFICIERS ET SOUS/OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR

A.3.1.1 Tenue de cérémonie ou tenue n°1

- Vareuse bleue air galonnée de forme droite se ferme avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile.

- Attente dorée sur les épaules.

- Bouton pour fourragère.

- Manches galonnées avec sigle Air pour les officiers généraux.
- Pattes de collet avec palme pour les officiers généraux.
- Pattes de collet avec sigle Air.
- Pantalon bleu air avec bande de commandement classique de couleur dorée avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin
- Chemise blanche (manches longues, col fermé)
- Cravate Tergal bleue.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu air avec jugulaire, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre, le tout brodé main en fil doré.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures à talon noires pour le personnel féminin
- Chaussettes noires en coton.
- Ceinture bleue foncée .
- Gants blancs.
- Insigne de corps.
- Fourragère air bleue et or (double pour officier et simple pour sous/officier) en conformité avec la médaille d'honneur de l'aéronautique militaire et rappelant l'engagement déterminant des aviateurs durant l'opération Fodé Kaba 2, en 1981. Le bleu évoque le ciel qui constitue l'environnement d'évolution par excellence de la force aérienne. Quant à l'or, il rappelle le caractère précieux de l'outil aérien, ainsi que la qualité des services qu'il rend.

Tissu Tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air, pour le veston, le pantalon, la jupe, le bandeau et le fond du macaron. Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blanc pour les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

Elle est portée lors des :

- Cérémonies officielles militaires à caractère solennel.
- Fêtes nationales.
- Visites officielles.

A.3.1.2 Tenue de sortie ou tenue n°2

- Vareuse bleu Air de forme droite se ferme avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin

- Chemise bleue (manches longues, col fermé).
- Cravate Tergal bleue.
- Casquette : coiffe bleu Air, bandeau bleu air, deux boutons latéraux dorés avec étoile jugulaire dorée, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre le tout brodé main en fil doré.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures à talon noires en cuir pour le personnel féminin.
- Chaussettes noires en coton.
- Epaulettes.
- Ceinture bleue foncée .
- Insigne de corps.

Tissu Tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleus air, pour la vareuse, le pantalon, la jupe, le bandeau, le fond du macaron. Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu pour les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu pour la chemise.

Elle est portée en service courant et dans certaines circonstances comme les visites individuelles, les inspections ou prises d'armes, la réunion d'un conseil d'enquête ou de discipline, une séance de tribunal militaire ou sur simple ordre du commandement.

A.3.1.3 Tenue d'obsèques ou tenue n°2 bis

- Vareuse bleu Air de forme droite se fermant avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin
- Chemise blanche (manches longues, col fermé)
- Cravate Tergal bleue.
- Casquette : coiffe bleu Air, bandeau bleu air, deux boutons latéraux dorés avec étoile jugulaire dorée, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre le tout brodé main en fil doré.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures à talon noires en cuir pour le personnel féminin.
- Chaussettes noires en coton.
- Epaulettes.
- Ceinture bleue foncée .
- Insigne de corps.

Tissu Tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air, pour la vareuse, le pantalon, la jupe, le bandeau (bleu air clair) et le fond du macaron. Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu pour les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

Elle est portée lors des obsèques d'un militaire ou celles d'autorités civiles comportant un cérémonial militaire.

A.3.1.4 Tenue de travail ou tenue n°3

- Saharienne bleue Air de forme droite se fermant avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile. Les poches basses ne comportent pas de boutonnière, la saharienne ne comporte pas de fente dorsale.

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit

- Jupe droite ou pantalon pour le personnel féminin

- Casquette : coiffe bleue air, bandeau bleu air clair, deux boutons latéraux dorés avec étoile, jugulaire dorée, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre, le tout brodé main en fil doré.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.

- Chaussures basses noires en cuir.

- Chaussures escarpins noires pour le personnel féminin.

- Chaussettes noires en coton.

- Ceinture bleue foncée.

- Epaulettes.

- Insigne de corps.

Tissu Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour la saharienne, le pantalon, la jupe et les coiffes.

Elle est portée lors des circonstances quotidiennes de la vie professionnelle dans les services et unités.

A.3.1.5 Tenue de travail ou tenue n°31

a) Sans pullover

- Chemise bleue (manches courtes, col ouvert)

- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Pantalon ou jupe droite pour le personnel féminin

- Bonnet de police bleu.

- Chaussures basses noires en cuir.

- Chaussures escarpins noires pour le personnel féminin.

- Ceinture bleue foncée
- Fourreaux avec oiseaux dorés

a) Avec pullover

- Chemise bleue manches longues, col fermé (ou chemise bleue manches courtes avec col ouvert)

- Cravate Tergal bleue pour la chemise bleue manches longues

- Pullover bleu

- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportés .Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit

- Pantalon ou jupe droite pour le personnel féminin

- Bonnet de police bleu

- Chaussures basses noires en cuir

- Chaussures escarpins noirs pour le personnel féminin

- Ceinture bleue foncée

- Fourreaux avec oiseaux dorés

Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon. La jupe, et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu Air clair pour la chemise.

Elle est portée lors des circonstances quotidiennes de la vie professionnelle dans les services et unités et en période de chaleur et en période de froid sur décision du commandement.

A.3.1.6 Tenue de gala ou tenue n°6

-Veston tergal noir avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile

- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Chaussures basses noires vernies.

- Chaussettes noires en coton.

- Attente dorée.

- Tergal sergé noir 70% polyester et 30 % coton pour le veston et le pantalon.

Portée lors des galas annuels ou lors de toute autre cérémonie autorisée par le commandement.

A.3.1.7 Tenue de parade, deux types : n°5/2 et 31/2

a) Tenue de parade n°5/2 (Temps chaud)

- Chemise bleue manches courtes col ouvert et foulard bleu.

- Pantalon bleu air.

- Béret avec macaron rabattu sur le côté gauche

- Ceinturon noir
- Chaussures rangers noires (lacets blancs)
- Fourragère air bleue et or (double pour officier et simple pour sous/officier)
- Insigne de corps
- Epaulettes

Tissu Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu air clair pour la chemise.

Elle est portée lors des cérémonies de prises d'armes, honneurs et défilé par les troupes en armes.

b) Tenue de parade n°31/2 (Camouflée)

- Veste avec deux poches plaquées à ouverture verticale fermées par fermeture "éclair"
- Pantalon.
- Béret avec macaron rabattu sur le côté gauche
- Ceinturon vert olive.
- Chaussures rangers noires (lacets noirs).
- Fourragère air bleue et or (double pour officier et simple pour sous/officier).
- Insigne de corps.
- Epaulettes
- Tissu camouflé.

Elle est portée lors des cérémonies de prises d'armes, honneurs et défilé par les troupes en armes.

A.3.1.8 Tenue de vol n°33 VIP, deux types

a) Type chemise bleue

- Chemise bleue manches longues, col fermé ou chemise bleue manches courtes, col ouvert
- Cravate Tergal bleue pour la chemise bleue manches longues.
- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportées. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu air avec galons dorés, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre, le tout brodé main en fil doré.

- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.

- Chaussures basses noires en cuir
- Chaussures basses noires en cuir pour le personnel féminin
- Chaussettes noires en coton
- Ceinture bleue foncée
- Epaulettes

Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon, la jupe, et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu air clair pour la chemise.

Elle portée lors des missions aériennes de transport d'autorités militaires et civiles

b) Type vareuse bleue

- Vareuse bleue air galonnée de forme droite se ferme avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme dorés avec étoile.

- Attente dorée sur les épaules.
- Casquette : coiffe blanche, bandeau bleu air avec galons dorés, macaron fond bleu air avec deux palmes de part et d'autre, le tout brodé main en fil doré.
- Tricorne avec mêmes accessoires que la casquette pour le personnel féminin.
- Chemise bleue (manches longues, col fermé).
- Cravate Tergal bleue.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures basses noires en cuir pour le personnel féminin.
- Ceinture bleue foncée.
- Chaussettes noires en coton.
- Ceinture bleue foncée.
- Insigne de corps.

Tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air pour le veston, le pantalon, la jupe, le bandeau, le fond du macaron. Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 blanc pour les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

Elle est portée lors des missions aériennes de transport d'autorités militaires et civiles.

A.3.1.9 Tenue de vol n°33 normale

- Ensemble unique.
- Badge nominatif.
- Galon dorée.
- Tissu ignifugé.

Elle est portée lors des missions aériennes sur les différents aéronefs.

A.3.1.10 Tenue d'entretien et de maintenance n°33, deux types

a) Tenue bleue

- Ensemble à deux pièces composé d'une jacket et d'un pantalon
- Badge nominatif sur la jacket et le grade en scratch
- Chaussures basses noires

Tissu bleu entoilée pour l'ensemble deux pièces. Elle est portée lors des opérations de mise en œuvre, d'entretien et de maintenance des aéronefs.

b) Tenue vert olive

- Ensemble unique pour la combinaison.
- Badge nominatif sur la jacket et le grade en scratch
- Chaussures basses noires.
- Tissu vert olive entoilé.

Elle est portée lors des opérations de mise en œuvre, d'entretien et de maintenance des aéronefs.

A.3.1.11 Tenue de combat

- Veste camouflée avec deux poches plaquées à ouverture verticale fermées par fermeture "éclair"
- Pantalon camouflée
- Béret de couleur grise avec macaron rabattu sur le côté gauche.
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Ceinturon vert olive.
- Chaussures rangers noires.
- Tissu camouflé.

Elle est portée pendant les périodes d'alerte, dans le cadre du travail normal et lors des opérations par les commandos de l'Air.

A.3.1.12 Tenue de service d'hôtellerie

- Chemise blanche manches courtes avec col ouvert.
- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit
- Pantalon ou jupe pour le personnel féminin.
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures basses noires en cuir pour le personnel féminin.
- Ceinture bleue foncée

Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon et la jupe popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

Elle portée lors des missions aériennes de transport d'autorités militaires et civiles et lors des cérémonies officielles requérant leur prestation.

A.3.1.13 Tenue de feu

- Ensemble veste pantalon ignifugé.
- Gants.
- Bottes de protection.
- Masque pour appareil respiratoire isolant.

- Casque anti-feu.

- Ceinture avec une bande fluorescente.
- Casquette.

Tergal sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu foncé pour le pantalon. Tergal coton 140 en 150 bleu foncé pour la chemise.

Tissu bleu ignifugé.

Elle est portée dans le cadre du travail normal et durant les opérations de secours et de sauvetage.

A.3.1.14 Tenue de sport

- Ensemble composé d'un blouson de couleur bleu air et bleu air foncé et d'un pantalon bleu air foncé
- Chaussure de sport

Tissu polyester et coton de couleur bleu air clair et bleu air foncé.

Porté lors des séances hebdomadaires de sport, rencontres et compétitions sportives.

A.3.2. TENUES DES MILITAIRES DU RANG

A.3.2.1 Tenue de cérémonie ou tenue n°1

- Blouson bleu air.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Jupe bleue pour le personnel féminin.
- Chemise blanche manches longues, col fermé.
- Béret gris avec macaron rabattu sur le côté gauche
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Insigne de corps.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussettes noires en coton.
- Cravate Tergal bleue.
- Fourragère air bleue et or (double pour officier et simple pour sous/officier)

Tergal sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air, pour le veston, le pantalon et la jupe. Popeline polyester coton 140 en 150 blanc pour la chemise.

Portée lors des cérémonies officielles militaires à caractère solennel, des fêtes nationales et des visites officielles.

A.3.2.2 Tenue de sortie

- Blouson bleu air.
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Jupe bleue.
- Chemise bleue manches longues, col fermé.
- Béret gris avec macaron rabattu sur le côté gauche
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Insigne de corps.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussettes noires en coton.
- Cravate Tergal bleue.
- Fourragère air bleue et or simple.

Tergal Sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air, pour le veston, le pantalon et la jupe. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu pour la chemise.

Elle est portée en service courant et dans certaines circonstances comme les visites individuelles, les inspections ou prises d'armes, les réunions de conseil d'enquête ou de discipline, les séances tenues au tribunal militaire ou sur ordre du commandement.

A.3.2.3 Tenue d'obsèques

- Blouson bleu Air
- Pantalon classique avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.

- Jupe bleue pour le personnel féminin.
- Chemise bleue manches longues, col fermé.
- Béret gris avec macaron rabattu sur le côté gauche
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Insigne de corps.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussettes noires en coton.
- Cravate Tergal bleue.

Tergal Sergé poly coton viscose 260 en 150 bleu air, pour le veston, le pantalon et la jupe. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu pour la chemise.

Elle est portée lors d'obsèques d'un militaire ou celle d'autorité civile comportant un cérémonial militaire.

A.3.2.4 Tenue de travail ou tenue n°31, deux types

a) Sans pullover

- Chemise bleue manches courtes avec col ouvert.
- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Pantalon ou jupe droite pour le personnel féminin
- Bonnet de police bleu.
- Fourreaux avec oiseaux dorés.

- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures escarpins noires pour le personnel féminin.

b) Avec pullover

- Chemise bleue manches longues, col fermé (ou chemise bleue manches courtes avec col ouvert)
- Cravate Tergal bleue pour la chemise bleue manches longues.
- Pullover bleu.
- Pantalon classique bleu air avec plis et coutures rapportés. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le côté droit.
- Pantalon ou jupe droite pour le personnel féminin.
- Bonnet de police bleu.
- Fourreaux avec oiseaux dorés.
- Chaussures basses noires en cuir.
- Chaussures escarpins noirs pour le personnel féminin.
- Ceinture bleue foncée.

Tergal Sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon, la jupe et les coiffes. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu Air clair pour la chemise.

Elle est portée lors des circonstances quotidiennes de la vie professionnelle dans les services et unités en période de chaleur et en période de froid sur décision du commandement.

A.3.2.5 Tenue de parade, deux types : n°5/2 et 31/2

a) Tenue de parade n°5/2 (Temps chaud)

- Chemise bleue manches courtes col ouvert et foulard bleu.
- Pantalon bleu air.
- Béret avec macaron rabattu sur le côté gauche.
- Ceinturon noir.
- Chaussures rangers noires (lacets blancs).
- Fourragère air bleue et or simple.
- Insigne de corps.
- Epaulettes.

Tissu Tergal Sergé polyester coton viscose 260 en 150 bleu air pour le pantalon. Popeline polyester coton 140 en 150 bleu air clair pour la chemise.

Elle est portée lors des cérémonies de prises d'armes honneurs et défilé par les troupes en armes.

b) Tenue de parade n°31/2 (Camouflée)

- Veste avec deux poches plaquées à ouverture verticale fermées par fermeture " éclair "
- Pantalon.
- Béret avec macaron rabattu sur le côté gauche
- Ceinturon vert olive.
- Chaussures rangers noires (lacets noirs).
- Fourragère air bleue et or simple.
- Insigne de corps.
- Epaulettes.

Tissu camouflé.

Elle est portée lors des cérémonies de prises d'armes, honneurs et défilé par les troupes en armes.

A.4 - TENUES COMMUNES A TOUTES LES ARMEES**A.4.1 Tenue de combat ou tenue n°4**

La tenue de combat comporte :

- une veste ;
- un pantalon ;
- une paire de chaussures rangers ou chaussures de brousse ;
- et une paire de chaussettes mi-bas kaki clair ou foncé ou vert-olive en coton ou coton composé;

Elle est de couleur vert-olive ou camouflée à dominante vert et marron.

Elle se porte avec un ceinturon et suivant les circonstances, avec le béret du corps d'appartenance, le casque lourd, le chapeau de brousse ou la casquette. En zone d'opérations, les galons sont portés sur la poitrine, au niveau de la patte de velcros. En garnison ou lors des prises d'armes et défilés, les galons sont portés normalement.

Veste de combat :

La veste de combat est un effet de forme droite non doublée à manches longues terminées chacune par des poignets qui se ferment avec un bouton à pression. Cette veste se ferme à l'aide de six boutons intérieurs cachés alors par un revers. Elle possède deux poches intérieures de poitrine munies de fermetures éclair aménagées verticalement devant sur chaque côté et deux autres poches plaquées avec des pattes retenues par deux boutons à pression. Le col est ouvert. Elle comporte une patte de velcros sur la poitrine. Chaque épaule est surmontée d'une patte retenue sur un bout par un bouton. Le dos est un seul morceau et comporte un empiècement. La partie inférieure de la veste présente tout autour un ourlet qui reçoit un cordon.

Pantalon de combat :

Cet effet possède deux poches de cuisse obliques, s'ouvrant sur les devants, deux poches plaquées à soufflet sur les côtés et éventuellement une poche " revolver ". Il est renforcé aux genoux sur la moitié avant. Il est porté avec une ceinture kaki. La braguette est à fermeture éclair.

Selon les circonstances, la tenue de combat est portée avec :

- le casque lourd ;
- le béret ;
- ou la casquette.

A.4.2 Tenue d'hiver ou tenue n°5

La tenue d'hiver ou tenue n°5 est réalisée dans un tissu whipcord gris bleu. Elle est revêtue par les officiers et les sous-officiers (hommes et femmes) des Armées en stage ou servant dans les missions diplomatiques, à l'étranger, pendant les périodes au cours desquelles le port de cette tenue est de rigueur dans les pays d'accueil.

Elle est composée de :

- une vareuse gris bleu ;
- un pantalon gris bleu avec une bande de commandement ;
- une casquette à bandeau gris bleu avec coiffe ou chapeau et macaron gris bleu
- une chemise à manches longues blanche en coton ou coton composé ;
- une cravate en tergal;
- une paire de chaussures basses noires avec semelle en cuir ou en élastomère;
- une paire de chaussettes noires en coton ou coton composé;
- et des attributs et accessoires divers

En raison du froid qui sévit dans certains pays étrangers, un manteau ¾ confectionné dans le même tissu que la tenue de stage est attribué aux stagiaires.

La vareuse et le pantalon sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie.

Pour le personnel féminin, la tenue peut se porter avec une jupe.

A.4.3 Tenue de gala ou tenue n°6

La tenue de gala ou de soirée pour officier est confectionnée en tissu granité bleu nuit. Elle comporte :

La vareuse de forme droite, entièrement doublée, se ferme par six boutons d'uniforme dorés de 21 mm.

Le col est de forme " dolman " ; il reçoit à chaque extrémité un écusson avec broderie or formé de deux rangées en dents de scies superposées ; un signe distinctif par arme et service est bordé dans l'angle formé par ces rangées.

Les épaules sont ornées d'une bride d'attente brodée or, de grandes dimensions pour les officiers supérieurs et en petit format pour les officiers subalternes.

Les devants ne comportent pas de poches.

Les manches de type " monté " sont munis, en bas, de galons de grade circulaires, posés au-dessus d'une soubise bleu clair fixée par trois boutons à tige d'uniforme de 15 mm.

Le dos, en quatre morceaux, forme deux petits côtés, un dorsal et un bas de dorsal comportant une fente ;

Deux boutons dorés de 15 mm sont posés sur la couture d'assemblage des petits côtés à hauteur de la taille.

Le pantalon est de forme classique, à pli et ceinture rapportée avec passants.

Il comporte deux poches de côté et une poche " revolver " sur le derrière droit.

Une bande de commandement dorée est posée le long de la couture d'assemblage des côtés pour les officiers subalternes, deux bandes de commandement pour officiers supérieurs et deux bandes de commandement séparées par un liséré doré en leur milieu pour les généraux.

La tenue de soirée se porte sans coiffure; seules les décos en miniatures, à l'exclusion de tout autre insigne, sont arborées sur la poitrine côté gauche.

La tenue est portée avec des chaussures basses noires vernies, des chaussettes en coton ou coton composé noir et attributs et accessoires divers.

Pour le personnel féminin officier, la tenue de soirée comporte:

- une veste type spencer en tissu granité bleu nuit;
- et une robe longue noire velours.

Elle se porte, sans coiffure, avec des chaussures noires vernies à talon court.

A.4.4 Tenue de grossesse ou n°7

La tenue n°7 ou de grossesse est en tissu KC ou gris composé polyester/ viscose.

Elle est longue et évasée au bas de l'effet.

Elle comporte une encolure ronde.

A.4.4.1 Tenue N°7 KC

La tenue n°7 KC se compose essentiellement :

- d'un dos en un seul morceau ;
- d'un devant en un seul morceau ;
- de deux épaulettes ;
- et deux manches.

CONFECTION

Le devant et le dos s'assemblent par une couture simple; l'intérieur étant cousu en point de chaîne (point de surfil) pour empêcher que les bords se délochent.

Le devant comporte :

- deux (02) pinces d'emmanchures (une pince pour chaque emmanchure) ;

- et deux (02) pinces poitrine, partant à 3 cm au-dessous du montant jusqu'à 9 cm au-dessous de la ligne de taille. Cette pince est forte de 1 cm à 1,5 cm au niveau de la taille.

Le dos quant à lui, comporte deux pinces (de pinces de milieu carrure) allant de 3 cm au-dessus du montant jusqu'à 12 cm au-dessous de la taille. Sa forme au niveau de la taille est identique à celle de la pince poitrine.

La tenue n°7 KC comporte deux fentes latérales et une encolure ronde, sur laquelle est monté un morceau de tissu de fond en biais.

Elle a deux (02) poches montées sur les côtés devant, au-dessous de la taille;

Sur son dos, sont montées deux bandes au niveau de la taille, et sur les pinces.

Ces bandes servent d'attache à la tenue n°7.

Pour finir, deux épaulettes sont montées sur les épaules, servant de support aux galons.

Ses deux manches sont montées en couture simple.

A.4.5.2 Tenue n°7 gris

La tenue n°7 gris se compose :

- d'un dos en un seul morceau ;
- d'un devant en deux morceaux ;
- de deux épaulettes ;
- de deux manches ;
- et de deux bandes.

CONFECTION

Même confection que la tenue n°7 KC.

Seulement, la tenue grise ne comporte pas de poches et de bandes d'attache.

Sa devanture comporte cinq (05) boutons permettant la fermeture de l'effet.

A.5 - LES SERVICES

Les tenues de parade et de cérémonie, de sortie de travail de militaire du rang sont identiques à celles de l'Armée de Terre.

A.5.1 Tenue de travail pour mécanicien

Elle est constituée :

- d'une blouse confectionnée sur tissu vert-olive, de coupe simple et droite. Elle arrive au niveau des genoux. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues. Le derrière comporte une fente.

- et d'un pantalon classique de même tissu vert-olive.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires en cuir ou de sécurité avec semelle en cuir ou en élastomère.

A.5.2 Tenue de travail pour l'opticien du matériel

Elle est constituée de :

- une blouse confectionnée sur tissu vert-olive, de coupe simple et droite. Elle arrive au milieu des cuisses. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit, devant, deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues.

- et d'un pantalon classique de même tissu vert-olive.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires en cuir ou de sécurité avec semelle en cuir ou en élastomère.

A.5.3 Tenue de travail pour technicien des transmissions

Elle est constituée :

- d'une blouse confectionnée sur tissu vert olive, de coupe simple et droite. Elle arrive au milieu des cuisses. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit, devant, deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues.

- et d'un pantalon classique de même tissu vert-olive.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires en cuir ou de sécurité avec semelle en cuir ou en élastomère.

A.5.4 Tenue de travail pour personnels du service de santé

Selon la catégorie, les personnels du Service de Santé des Armées porteront les tenues de travail suivantes :

Officier :

Une mini-blouse blanche en tissu coton ou coton composé, portée avec un pantalon blanc ou kaki clair classique de même nature que la tenue de travail commune aux Armées. Cette blouse, à la coupe droite et simple, arrive au milieu des cuisses. Le col est ouvert. Il est fermé devant par quatre boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont courtes. Il comporte une poche plaquée en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Sous-officier :

Une blouse confectionnée sur tissu coton ou coton composé blanc, de coupe simple et droite pour les infirmiers d'Etat et les personnels assimilés. Elle arrive au niveau des genoux. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues et le derrière comporte une fente. Elle se porte avec le pantalon ou la jupe de la tenue de travail commune aux Armées. Pour ce personnel, le port du galon doit être visible au-dessus de la poche poitrine.

Militaire du rang :

Une blouse de même type que celui des infirmiers d'Etat mais de couleur bleue est portée par les militaires du rang officiant dans les infirmeries.

Les personnels du Service de Santé affectés dans les établissements hospitaliers extérieurs aux Armées sont soumis à la réglementation en vigueur dans ces établissements en matière de port vestimentaire.

A.5.5 Tenue de sport ou tenue n°25 bis

Elle est composée de :

- un survêtement en coton ou coton composé constitué d'un blouson et d'un pantalon;

- un tee-shirt en coton ou coton composé;
- et d'un short en coton ou coton composé.

Survêtement :

- Le blouson de couleur beige est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5 cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues, terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites. Le dos du blouson porte l'inscription du Service concerné : exemple " Service des Transmissions des Armées", pour le cas des Transmissions, en lettres noires. Le nom du corps est inscrit sur le devant du blouson, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

- Le pantalon de même couleur est de coupe droite avec une ceinture élastique de 2 à 3 cm ; une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 50 cm de longueur mesurée à partir du bas.

Tee-shirt :

De couleur beige, il est ample et fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme " V ". Sur le dos est inscrite en lettres noires la même inscription que celle se trouvant sur le dos du survêtement. Le nom du corps est inscrit sur le devant, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Short :

Il est de couleur noire et présente une ceinture élastique de 2 à 3 cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

La tenue se porte avec des chaussures de sport et avec des mi-bas en coton ou coton composé kaki clair.

A.6 - MUSIQUE PRINCIPALE DES FORCES ARMEES**A.6.1 Tenue de gala**

La tenue de gala de la Musique Principale des Forces Armées est réalisée avec le même tissu composé polyester/viscose noir pour la veste et pour le pantalon.

La Veste est confectionnée avec du composé polyester/viscose noir dans le style " col MAO " orné d'un liseré or sur la partie supérieure.

Les devants sont droits et se ferment à l'aide de six boutonnières. Ils comportent deux poches portefeuilles (une de chaque côté).

Les manches montées sont terminées sur le bas par un parement en drap rouge amarante. Le dessus du parement est bordé d'un liseré or.

Le galonnage s'effectue au-dessus de l'ornement sur la manche.

Deux pattes d'épaule montées sont destinées à recevoir des épaulettes. Celles-ci, de même que la fourragère, sont en couleur dorée.

Les épaulettes sont bordées d'un tour de sous-tâche. Deux boutons de 15 mm sont fixés de part et d'autre du milieu du dos à la hauteur de la ligne de taille.

Le pantalon est confectionné en composé polyester/viscose noir. Il est de type classique et comporte une bande d'ornement en drap rouge amarante placée le long de la couture du côté.

Jupe : (pour le personnel féminin).

La casquette ou le chapeau est à bandeau en drap rouge amarante. Elle est bordée d'un tour de trait ou sur tout le pourtour qui rase la visière. La coiffe de la casquette est confectionnée avec du tergal noir.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère.

A.6.2 Tenue de parade

Elle comporte :

- une chemise et un pantalon ou jupe en couleur kaki clair ;
- un béret noir plus macaron ;
- une épaulette couleur amarante avec bordure dorée ;
- une fourragère amarante ;
- un ceinturon blanc en plastique ;
- des guêtres blanches en plastique ;
- et des chaussures basses noires avec semelle en cuir ou en élastomère.

A.6.3 Tenue de sport

C'est la tenue de sport en vigueur dans les Services avec les inscriptions particulières correspondant à celles de la Musique Principale des Forces Armées.

DESCRIPTIF ATTRIBUTS - COIFFURES ACCESOIRES D'HABILLEMENT DANS LES ARMEES**I. ATTRIBUTS****1.1 Pattes rigides mobiles pour insignes d'épaules**

La patte rigide mobile pour insigne d'épaule comprend une patte rigide proprement dite et deux passant (un passant par extrémité). Le dessus est, soit en drap bleu marine foncé, soit en velours de la nuance caractérisant la formation ou le Corps. Le dessus comporte un bouton doré d'uniforme et les insignes de grade. Il peut également comporter, selon le corps, un insigne (ancre, épervier, écusson, lyre, etc.).

Pour le personnel du service de la santé, la couleur du drap en velours des pattes d'épaule dépend de la spécialité :

- pour les médecins, le drap est rouge bordeaux
- pour les médecins-dentistes, le drap est violet
- pour les pharmaciens, le drap est vert ;
- pour les vétérinaires, le drap est rouge sombre
- pour l'administration de santé, le drap est identique à celui des Armées.

Les insignes de grade :

Ils sont placés sur le dessus et à la base de la patte rigide dans sa partie la plus large.

1.2 Manchons mobiles demi-souples pour insignes d'épaules**Description générale**

Le manchon demi-souple pour insigne d'épaule permet le port des insignes de grade sur la patte fixe des chemises.

Il comprend essentiellement:

- une patte demi-souple ;
- et deux larges passants de fixation

Le dessus de ce manchon est, soit en drap bleu marine foncé, soit en velours de la nuance caractérisant la formation ou le Corps. Il comporte les mêmes galons ou insignes que les pattes rigides mobiles, mais sans aucun bouton d'uniforme.

Dimensions

Les dimensions du manchon demi-souple sont les suivantes:

a) Patte demi souple

Longueur totale: 11 cm

Largeur :

- à la base (côté emmanchure): 6 cm;
- au milieu: 4,5 cm;
- à la tête (côté encolure): 4 cm.

b) Passants

Chaque passant a une largeur (suivant l'axe de la patte) de 3 cm.

Pièces constitutives.

Les pièces constitutives sont les suivantes :

a) Patte demi-souple

Armature en matière plastique souple (rhodoïd, par exemple, d'un demi millimètre d'épaisseur).

Dessus en drap bleu marine foncé ou en velours de la nuance caractérisant la formation ou le Corps.

Doublure noire grand teint.

b) Passants

Deux passants, en tissu identique à celui de la doublure de la patte demi-souple.

Confection

a) Le tissu du dessus de la patte est cousu en fourreau (ou en rabattement) avec la doublure enfermant la matière plastique.

b) Les deux passants sont doublés, cousus en fourreau, retournés et piqués cordon. Leurs extrémités sont fixées dans la couture assemblant le tissu du dessus et la doublure de la patte.

Ils sont placés chacun à un centimètre de chaque extrémité de la patte, c'est-à-dire, le premier, à un centimètre de la base de la patte, et le second à 3 cm bord à bord du premier.

1.3 Galons

a) Les insignes de grade pour officier supérieur et subalterne sont cousus sur la partie supérieure de la patte d'épaule de la manière suivante :

- 5 galons à 5 mm de la base de la patte ;
- 4 galons à 6 mm de la base de la patte ;
- 3 galons à 8 mm de la base de la patte ;
- et 1 à 2 galons à 10 mm de la base de la patte.

b) Les insignes de grade pour aspirant, adjudant-chef et adjudant sont, comme le galon simple d'officier ; du type trait côtelé, tissé, filé et cellophane sur âme rayonnant jaune-or ou rayonnant blanc-argent.

Ceux des aspirants sont coupés perpendiculairement par deux raies noires et constitués par du cordonnet ou de la soutache plate, à cheval sur le galon.

Ceux des adjudants-chefs comportent, tissée en leur milieu une raie rouge.

Le galon d'adjudant-major est un galon d'adjudant-chef surmonté d'une bande dorée séparée du galon d'adjudant-chef par un liséré noir.

c) Les galons de grade des sergents, des sergent-chef ainsi que le galon doré des caporaux-chefs sont des galons cellophanes rayonnant jaune-or, tissés façon lézarde, avec lisérés rouge.

Les galons sont tissés soit en galon simple, soit à deux, trois ou quatre galons séparés par une raie noire.

d) Les galons employés pour la confection des insignes de grade pour caporal ou d'emploi à la 1^{re} classe pour militaire du rang sont des galons de fibranne ou de laine rouge, tissés façon cul de dé.

Les galons sont tissés soit en galon simple (avec ou sans soutache) soit à deux galons séparés par une raie noire.

1.4 Pattes de collet

Les pattes de collet sont des attributs généralement à drap cardé bleu - foncé dont la forme et les dimensions sont adaptées à la nature du collet de la vareuse.

Les armes et services se distinguent ainsi qu'il suit :

Infanterie :

Deux fusils entrecroisés, agrémentés par deux petits " V " rouges renversés. Les fusils sont brodés en cannetille d'or (officiers) ou brodés " machine " (sous-officiers).

Blindés :

Bouclier du premier métal à une glaive en pal d'argent gardé d'or rayonnant de sable broché d'un cheval gay du même. Le tout, surmonté de deux petits " V " rouge, est en cannetille d'or (officiers) ou brodés " machine " (sous-officiers).

Artillerie :

Ecu en bannière d'azur tranché de gueules broché d'une bombarde en pal d'or. Le tout, surmonté de deux petits " V " rouges renversés, est en cannetille d'or (officiers) ou brodés " machine " (sous-officiers).

Train :

Bouclier de simple parti d'or broché d'un sycomore denté de candide ouvert sur un cheval issant de sable et en pointe d'un panneau indicateur sur une terrasse de gueule. Le tout, surmonté de deux petits " V " rouges renversés, est en cannetille d'or (officiers) ou brodés " machine " (sous-officiers).

Génie :

Cuirasse brodée en cannetille d'or (officiers) ou brodée " machine " (sous-officier). La cuirasse est surmontée de deux petits " V " rouges renversés.

Transmissions :

Une étoile à cinq branches d'où partent six foudres éclairs. L'ensemble est surmonté de deux petits " V " rouges renversés. Le signe distinctif est comme les précédents, brodé en cannetille d'or (officiers) ou brodé " machine " (sous-officiers).

Matériel :

Deux tubes de mortier s'entrecroisent au milieu d'une roue dentée traversée par l'éclair. Le symbole est bordé en cannetille d'or (officiers) ou brodé " machine " (sous-officiers).

Intendance militaire :

Une feuille d'acanthe brodée en cannetille d'or.

Administration générale :

Deux feuilles de lauriers s'entrecroisent en bas, le tout brodé en cannetille d'or (officiers) ou brodé " machine " (sous-officiers).

Pour la spécialité Intendance, les feuilles de lauriers sont surmontées au centre par une étoile.

Santé :

Deux feuilles de lauriers entourant le caducée, le tout brodé en cannetille d'or (officiers) ou brodé " machine " (sous-officiers).

- Pour les médecins, le drap est rouge bordeaux.
- Pour les médecins-dentistes, le drap est violet.
- Pour les pharmaciens, le drap est vert.
- Pour les vétérinaires, le drap est rouge sombre avec un motif en cannetille argent et non d'or.
- Pour l'Administration santé, le drap est identique à celui des Armées.

Sur proposition du Directeur de l'Intendance des Armées approuvée par le Chef d'état-major général des armées, les pattes de col peuvent être des objets métalliques, sans altération des dimensions et des couleurs, à l'image des insignes de corps.

1.5 Coin de col

Prévu pour la tenue de gala à " col MAO ", le coin de col est un insigne de corps brodé dans un tissu de fond. Deux demi-losanges superposés sur la pointe du coin de col constituent son ornement. Ils sont portés par les officiers supérieurs et subalternes à l'occasion des soirées de gala.

1.6 Écussons de bras

Les signes distinctifs des écussons de bras sont identiques à ceux des pattes de collet. La différence entre ces deux attributs se trouve dans la forme géométrique. L'écusson de bras qui a la forme d'un losange est porté sur la manche gauche de l'effet. peut être surmonté d'un galon correspondant au grade du porteur (1^{re} classe à sergent-chef).

1.7 Attentes or

Les attentes, réalisées en cannetille sont brodées par paires sur un rectangle de 120 mm x 90 mm en diagonale fin 395.

Les attentes sont montées sur le vêtement. Vu de face, pour l'épaule gauche, l'équipage des cadres et tangulaires est incliné, de gauche à droite, en montée.

Officier subalterne :

Huit (08) rangées de trois (03) paillettes 3,3 coups douze (12) rangées de cannetille mat à 45°. Officier supérieur :

Soixante - seize (76) paillettes 2,4 ; rangées de deux (02) paillettes coupant des rangées de cannetille mat à 45°.

1.8 Attributs pour Officiers généraux :

Les officiers généraux peuvent appartenir aux différentes armées. Par conséquent ils se distinguent par le port d'une épaulette brodée :

- Pour l'armée de terre : - les feuilles de laurier
 - Pour l'armée de mer : - Une ancre de marine
 - Pour l'armée de l'air : - un épervier en vol
- Ces épaulettes sont de trois sortes :
- Epaulettes de travail ;
 - Epaulettes de cérémonie;
 - Epaulettes de soirée.

Pattes d'épaules de travail :

Cet effet est orné sur son pourtour, d'une broderie lancée sur le fond gris bleu. Sur le dessus, sont placées deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base, ou un épervier ou une ancre de marine. Un losange étoilé or de 15 mm est fixé au dessus des feuilles de laurier, de l'épervier ou de l'ancre de marine.

a) Pattes d'épaules de cérémonie :

Cet effet est orné au pourtour d'une broderie lancée et d'une broderie en dents rondes. Un guipage pailleté monté entre la broderie lancée et la broderie en dents rondes. Il comporte deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base, longues de 5,5 cm et s'élevant à 5 cm de la base de l'épaulette. Un bouton étoilé de 15 mm, à tige, est fixé au-dessus des feuilles de laurier, de l'épervier ou de l'ancre de marine.

b) Pattes d'épaules de soirée :

Elles sont confectionnées dans un tissu bleu nuit et sont composées de :

- d'une carcasse en mica flexible doublé d'un morceau de drap bleu.

- de deux passants destinés à recevoir la patte d'épaules.

Le pourtour est bordé en lancée. Un pailletage est fait à l'intérieur en suivant la broderie en lancée. Le dessus de l'épaulette comporte deux feuilles de lauriers entrecroisés, un épervier en vol ou une ancre de marine. Leur longueur dépend du grade (2, 3, 4,5 étoiles).

c) Tour de cou :

Le tour de cou est brodé dans un tissu bleu nuit. Il reçoit une broderie en dents rondes terminée aux extrémités à la base par un insigne toutes armes. La longueur du tour de cou dépend des mesures portées.

d) Parement :

Le parement est un ornement brodé dans un tissu bleu nuit. D'une longueur de 43,5 cm, la broderie de la première rangée mesure 33 cm de long et celle de la hauteur de bras 10,5 cm. La deuxième rangée de 23 cm est divisée en deux parties. La première partie mesure 21 cm ; elle est espacée de la 2^{ème} partie qui mesure 2 cm sur la hauteur de bras. La broderie est en dents rondes. Les deux rangées sont espacées d'un cm. Une étoile à cinq branches est frappée au coin du parement. Cinq feuilles de laurier entrecroisées sont disposées à égale distance au-dessus de l'étoile.

e) Pattes de collet pour Général :

La patte de collet est confectionnée dans un tissu de fond gris bleu. Deux feuilles de laurier, entrecroisées à la base, sont brodées et frappées en leur milieu d'une étoile or à cinq branches.

f) Étoile :

Les étoiles des officiers généraux sont placées, selon leur nombre, en ligne en triangle ou en losange (2, 3, 4 ou 5 étoiles). Elles ont 12 mm de diamètre et sont en métal or ou brodées or. Les deux premières ont leur centre à 23 mm du guipé de la base de la patte et sont espacées, entre elles, de 23 mm, de centre à centre.

II. COIFFURES ET ACCESSOIRES D'EFFETS D'HABILLEMENT**2.1 Casquette :**

La casquette se compose d'une visière demi-souple en cuir noir d'un bandeau en Whipcord bleu, d'une largeur apparente de 50 mm, d'une coiffure amovible en tergal kaki (tenues de sortie et de travail) en composé polyester/viscose gris perle (tenue de cérémonie), en " Whipcord " gris bleu (tenue de stage), en composé polyester/viscose blanc de marine.

La coiffe, amovible, s'emboîte sur une coiffe souple en doublure fixée au bandeau et comportant un " protège unique" constitué d'un losange en matière plastique.

Pour les sous-officiers, une milanaise or est fixée à l'aide de 2 boutons d'arme à tige de 10 mm le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau. Cette milanaise est remplacée par une jugulaire à deux cordons pour les officiers subalternes et à trois cordons pour les officiers supérieurs.

Un macaron, brodé or sur fond de tissu " Whipcord " bleu, comporte une étoile à cinq branches entourées de deux palmes. Il se fixe sur la casquette à l'aide d'une fourche métallique correspondant à deux encoches sur le bandeau.

A l'intérieur, sur le pourtour du bandeau est fixé un cuir de protection d'une largeur de 40 mm.

Le bandeau de la casquette ainsi que le macaron sont de couleur gris bleu.

2.2 La casquette pour Officiers généraux

La casquette se compose des éléments suivants :

- d'un bandeau de cannage brodé dans un tissu gris bleu à sa partie inférieure ;
- d'un pourtour intérieur en mouton havane ;
- d'une visière en cuir ;
- d'une jugulaire milanaise or coulissante (cérémonie) ou une jugulaire brodée sur fond gris bleu (travail) ;
- d'un tuteur gainé portant un tendeur et une bande de protection en matière plastique transparente ;
- d'une coiffe amovible en tissu gris bleu, gris perle, en polyester/viscose blanc ou kaki clair enveloppant complètement le bandeau ;
- d'un tour de casquette de 34 mm de largeur ;
- d'un bandeau de coiffe ;
- d'un macaron fixe sur la coiffe.

La casquette est confectionnée suivant la longueur du tour de tête.

Le chapeau est porté par les officiers généraux féminins.

a) La casquette de travail :

Elle est composée :

- d'un chapeau de travail pour les officiers généraux féminins;
- d'un bandeau gris bleu sur lequel est montée une broderie feuilles d'arachide et feuilles de laurier, (les feuilles de laurier sont entrecroisées sur tout le pourtour du bandeau sur une largeur de 1,5 cm);
- d'une jugulaire brodée main sur fond gris bleu et posée sur une longueur de 30 cm.

Elle reçoit en son milieu les insignes de grade (2, 3, 4 ou 5 étoiles à cinq branches).

b) La casquette de cérémonie ou chapeau de cérémonie pour officiers généraux féminins :

Elle est composée :

- d'un bandeau fond gris bleu sur lequel est montée une braderie;
- d'un tour de paillettes dorées, surmontée d'une guipure sur 0,5 cm de largeur ;
- d'un pourtour brodé feuilles d'arachide et feuilles de laurier sur 3 cm de largeur.

Au milieu avant du bandeau, est laissé un espace de 6,5 cm, en sa partie supérieure et 4,5 cm en sa partie inférieure, pour recevoir les insignes de grade (2, 3, 4, 5 étoiles à cinq branches).

c) Le macaron :

Le macaron, brodé dans un morceau de tissu bleu, est fixé directement sur la coiffe. Il comporte deux feuilles d'arachide brodées sur sa partie supérieure et inférieure. Les feuilles de laurier sont brodées de part et d'autre des feuilles d'arachides et une étoile à cinq branches est frappée au milieu.

2.3 Le chapeau militaire du rang féminin Armée de Terre :

Le bonnet est confectionné en tissu polyester/viscose gris éléphant. Il comprend :

- un fond ovale rigide ;
- un bas de côté rigide ;
- deux bandes externes amovibles (travail ou cérémonie) ;
- un macaron ;
- un volant ;
- une jugulaire mentonnière ajustable ;
- un bandeau interne en drap ;
- une doublure interne en polyester ;

Le bonnet a une forme ovale d'avant en arrière ; le devant est légèrement plus large que le dos. Une matière en polymère lui donne toute sa rigidité.

Le bas de côté a une largeur de 90 mm.

Les deux bandes externes amovibles superposées et montées sur le pourtour du chapeau sont prises sur le même tissu. Celle du dessous est prévue dans la tenue de travail. La bande supérieure est surmontée d'une mince garniture dorée (cérémonie).

Le volant, de forme sphérique, mesure 60 mm. Il est surpiqué par plusieurs coutures d'égales distances et est doublé avec le même tissu de fond. Il est protégé par le bandeau interne.

Le macaron est pris dans le tissu de fond (gris éléphant) sur lequel sont brodés à la machine deux palmes dorées croisées à leur base et une étoile verte à cinq branches en son centre. Il est fixé au chapeau par deux boutons de pression.

La doublure interne en polyester est prise à la base du bonnet par le volant et le bandeau. Elle est libre pour tout le reste.

2.4 Béret

Le béret, en draps divers selon les armées ou les formations, est formé, sans couture, avec un morceau de drap d'une seule pièce. Il a l'aspect général d'un béret basque et porte, sur le côté gauche, deux œilles métalliques d'aération. Un cuir simple est posé à cheval sur le bord du béret, de façon à former une gaine ouverte à l'arrière et dans laquelle passe un ruban de serrage de couleur rouge.

La couleur du béret est en fonction du corps ou de la formation.

Les extrémités du ruban coupées en biais retombent sur la nuque d'environ 20 cm. Une bride de 15 mm est placée horizontalement au-dessus de l'ouverture de la bande pour éviter la déchirure de tissu.

Sur le côté droit du béret est posé un macaron métal doré fixé par une broche supportée par une pièce trapézoïdale en cuir noir cousue à l'intérieur de coiffure. Le macaron comporte une étoile en émail vert entourée de palmes surmontées à leur base par l'inscription : "un peuple, un but, une foi".

2.5 Coiffure militaire du rang Armée de Mer "Bâchis" :

Le bâchis est une coiffure destinée aux quartiers-maîtres et matelots de l'armée de mer. Il est composé des pièces suivantes :

- un fond circulaire ;
- un bas-côté en 4 morceaux ;
- un bandeau en drap ;
- un passepoil en drap ;
- une coiffe en croisé, constituée par un fond et bas de côté en deux morceaux de couleur bleue (travail ou blanche (garde d'honneur et cérémonie) ;
- un tour de tête en mouton ;
- un renfort de bandeau et un renfort de cuissard en toile de jute gommée ;
- une jugulaire mentonnière en tresse ;
- une houppette en laine verte ;
- deux soutaches destinées à encadrer le ruban de légende ;
- un écusson en drap bleu, de forme ovale, sur lequel est brodée en or une ancre câblée qui est cousue le devant du bonnet.

2.6 Coiffure militaire du rang féminin Armée de Mer ou " Tricorne " :

Le tricorne est une coiffure destinée aux quartiers-maîtres et matelots féminins de l'Armée de Mer.

2.6.1 Tricorne bleu marine

Description générale

Le tricorne est en feutre bleu marine. A bords relevés, sa forme est légèrement allongée dans le sens d'avant-arrière.

Une pointe est dirigée vers l'avant et les deux autres, sur l'arrière des côtés.

Sur le devant est placé l'insigne dont les pattes de fixation sont glissées sur le gros grain qui orne la base de la calotte.

Pièces constitutives et confection

Il se compose essentiellement d'une calotte et d'un bord. Le fond de la calotte comporte une nervure intérieure ayant la forme d'un triangle isocèle à angles arrondis dont le sommet est dirigé vers l'avant.

La calotte emboitant le pourtour intérieur du bord est assemblée à celui-ci en points de rabattement.

Le bord du tricorne est maintenu par un fil de laiton gainé de 1,5 mm de diamètre, fixé à longs points sur la tranche, et dont les extrémités se chevauchent sur environ 8 cm.

Le tricorne est bordé par un gros-grain en coton mercerisé de 2,3 cm de largeur de même nuance que le feutre.

Un pourtour intérieur et un pourtour extérieur en gros-grain semblable à celui qui borde le tricorne sont cousus au niveau de la calotte.

Le pourtour extérieur comporte sur l'arrière un ornement en forme de passant, fait du même gros-grain.

Un élastique gainé marron est fixé par ses extrémités sur les côtés, sur le pourtour intérieur.

Marquage

La peinture, ainsi que la raison sociale du fournisseur sont indiquées sur des étiquettes de tissus cousues sur le pourtour intérieur.

Dimensions

Les dimensions du tricorne sont, pour la peinture 55, les suivantes :

a) tour de tête = 55 ;

b) hauteur = 7,5 cm ;

c) largeur du bord prise sur le feutre à partir de la couture d'assemblage :

- à l'extrémité des cornes = 6 cm ;

- aux points les plus relevés entre deux cornes consécutives = 7 cm ;

d) l'ouverture de la coiffe est de 3 cm environ plus longue que large ;

e) longueur de l'élastique entre couture = 29 cm ;

f) dimensions de la nervure de la calotte = longueur = 11 cm ; largeur = 9 cm.

Les tours de tête prévus sont 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58.

2.6.2 Coiffe blanche pour Tricorne bleu marine

Description générale

La coiffe blanche pour tricorne bleu marine est confectionnée en toile blanche.

Elle a la même forme que la calotte du tricorne de feutre qu'elle doit convenablement recouvrir.

Confection

Elle se compose de deux morceaux : un fond et une bande formant côté.

Le fond a la forme d'un triangle isocèle aux angles arrondis.

Le côté est coupé en forme de bande légèrement incurvée, le centre de la bande étant placé sur le devant.

Les deux pièces sont assemblées par des coutures couchées piquées cordons. Un ourlet termine l'autre bord.

La coiffe est bâtie sur la calotte qu'elle doit recouvrir et dont elle épouse forme et dimensions.

2.6.3 Coiffe blanche pour Tricorne bleu marine

Description générale

Il est en panama blanc, garni de gros-grain en coton mercerisé blanc.

Il est de forme générale analogue au tricorne en feutre bleu marine, mais le fond de la calotte ne comporte pas de nervure intérieure en forme triangle.

2.7 Casque métallique toutes armes

Le casque métallique est composé de :

- une bombe métallique ou tout autre matériau adapté ;

- un sous-casque en matière plastique ou tout autre matériau adapté.

2.8. Chapeau de toile

Le chapeau de toile ou chapeau de brousse est une coiffure de modèle " Australien " à larges bords et à jugulaire réglable. Le côté droit du bord est relevé et maintenu sur le flanc de la calotte par un bouton pression. Le chapeau rendu indéformable au moyen d'une triplure en crin nylon est confectionné en serge coton kaki clair, vert-olive ou camouflé.

2.9. Casquette en toile de la tenue de combat

La casquette de la tenue de combat est une coiffure de campagne confectionnée entièrement dans un tissu camouflé ou vert olive. La visière doublée est de forme carrée. La coiffure de forme cylindrique comporte des œillets d'aération sur les côtés.

2.10. Ceinture en toile

La ceinture en toile est composée de trois parties :

- une sangle coton beige ou vert olive ;
- une boucle dorée ou vert olive ;
- et un embout doré ou vert olive.

La boucle et l'embout sont de la même couleur. La sangle s'engage à l'une des extrémités de la boucle. L'autre extrémité est serrée dans l'embout.

2.11 Cravate

La cravate, réalisée dans un tissu tergal noir ou rayonné noir, est composée de trois morceaux constitués de deux pans et d'un morceau d'encolure.

Ces morceaux sont coupés dans le biais du tissu et assemblés par une couture piquée de chaque côté. Elle est cousue sur toute sa longueur en fourreau jusqu'à 0,20 m environ de ses extrémités. Un passement de 0,01 m de largeur est pris dans la couture en fourreau. Les extrémités de la cravate sont terminées par un ourlet piqué au bord.

2.12 Chaussures basses noires de type masculin et type féminin

Elles sont de type classique. Chaque chaussure présente trois (03) à cinq (05) œillets sur chaque quartier qui reçoivent un lacet de section 4 mm. Elles sont en cuir.

L'empeigne est uniforme et allongée, la semelle est en cuir ou en élastomère. Le talon mesure 3 à 4 cm.

2.13 Chaussettes noires en coton

Les chaussettes noires en coton ou coton composé sont confectionnées avec des fils de coton. Elles sont tricotées en une seule pièce sans couture. La tige et le dessus du pied sont en côtes 3. Le talon et la pointe des semelles sont en mailles unies. Le bord-côté est en côte 1 et 1 et est tramé élastique à son extrémité libre. La pointe et le talon sont renforcés par un fil coton.

2.14 Bas et mi-bas coton kaki clair

Les bas et mi-bas kaki clair sont en fil de coton ou coton composé mercerisé, avec renfort de polyamide au talon et à la pointe du pied. Ils sont tricotés en une seule pièce sans couture.

Les bas en coton kaki clair sont terminés par un biais - côté formant revers. A l'extrémité de ce bord - côté, passent deux fils élastiques guipés pour serrer le revers sur la jambe. A l'autre extrémité du bord - côté, un fil élastique est incorporé au tricot sur une hauteur de 25 mm pour constituer une jarretière.

2.15 Les gants blancs

Les gants blancs sont en coton ou coton composé. Ils sont réalisés en un simple morceau.

2.16 Insigne de corps

L'insigne de corps est un objet métallique ayant la forme d'un écu ou bouclier. Il est épinglé, par une de ses faces, sur un morceau de cuir qui s'accroche à une fente supérieure au bouton petit modèle de la poche droite de la vareuse. Sur l'autre face de l'insigne dessinée ou collée une image ou armoirie représentant le symbole de la formation correspondante.

2.17 Sac à main

Le sac à main en cuir noir est porté par le personnel féminin en tenue de cérémonie ou de travail.

2.18 Boutons d'uniforme

Il existe deux types de boutons d'uniforme. Le bouton grand modèle de diamètre 20 mm et le bouton petit modèle de diamètre 15 mm. Ces boutons sont dorés et portent sur la face bombée une étoile à cinq branches incrustée. L'autre face comporte un petit anneau qui reçoit la boucle d'accrochage de la vareuse.

2.19 Chaussures brodequin ou type ranger

Elles sont en cuir ou en matière synthétique et comportent une tige montant au-dessus de la cheville. La languette et les quartiers ont la même hauteur que la tige. Chaque chaussure comporte sept (07) à huit (08) œillets, sur chaque quartier, qui reçoivent un lacet de section 4 à 5 mm. Le talon mesure 4 cm. La semelle est double et comporte, comme le talon, des formes moulées antidérapantes. L'empeigne est uniforme et arrondie.

LE DESCRIPTIF DES TENUES ET DES ACCESSOIRES D'HABILLEMENT DES ECOLES

I. ECOLE NATIONALE DES OFFICIERS D'ARTILLERIE :

1.1 Tenue de tradition : Bonnet (KUFNE) :

De type phrygien, se prolonge par un pompon jusqu'à la nuque et porte sur le front un macaron bordé de l'emblème de l'ENO : idéogramme entrelaçant la figure grecque Φ (philosophie) traversée par une flèche qui invite au goût du savoir, de la sagesse et de la droiture au service de la force (c'est-à-dire rectitude et précision).

Chemise blanche :

Elle possède des manches longues à parements et un col type dolman.

Gilet "Turki" :

Porté avec la chemise blanche, le " turki " de couleur bleu-ciel, avec un col en lettre " V ", est entouré de cinq plaquettes symbolisant des attributs des guerriers traditionnels. Il est surmonté d'une paire d'épaulettes en fils argent torsadés avec des franges tombantes blanches.

Ceinturon jaune :

Ceignant les reins au-dessus du "turki", le ceinturon est de couleur or en tissage artisanal, d'une largeur de 10 cm avec une bandelette frangée tombante sur le côté gauche.

Pantalon noir :

Des bas en golf, le tissu bleu de nuit est souligné des deux côtés par un parement bleu ciel de 3 cm.

Paire de bottines :

La tenue est portée avec une paire de bottines noires en cuir avec fermetures élastiques complètes.

Autres accessoires :

- Parements cou et manche ;
- Epaulettes de couleur bleue flanquée au milieu, en or (2^{ème} année), en argent (1^{ère}) d'un idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche;
- Un sabre porté sur le côté gauche pour les élèves de 2^{ème} année;
- Chaussettes noires en coton ou coton composé.

Cette tenue portée avec tous les accessoires et le sabre constitue la tenue de parade. Portée sans le bonnet, ni sabre et gants, elle constitue la tenue de gala des élèves-officiers.

1.2 Tenue de sortie

Elle correspond exactement à la tenue N°2 de sortie des Armées.

Les différences résident dans les attributs et accessoires.

Cette tenue se porte exclusivement avec le béret et comporte les attributs et accessoires suivants :

- le béret, de couleur bleu ciel avec macaron sur le côté droit ;
- des pattes de collet bleu - ciel avec idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche ;
- des épaulettes de couleur bleue flanquée au milieu en or (2^{ème} année), en argent (1^{ère}) d'un idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche ;
- des épaulettes de couleur bleue flanquée au milieu en or (2^{ème} année), en argent (1^{ère}) d'un idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche, des chaussures brodequins ou type "rangers", un ceinturon, et autres accessoires selon les circonstances.

- des boutons avec idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche ;
- une cravate couleur bleu ciel ;
- des chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère;
- des chaussettes noires en coton ou coton composé;
- insigne de corps type ENOA.

1.3 Tenue de cérémonie

Elle correspond à la tenue de cérémonie des Armées. Elle est portée avec les attributs et accessoires décrits dans le paragraphe précédent.

1.4 Tenue de travail

Elle correspond exactement à la tenue saharienne ou tenue de travail commune aux Armées. Les différences résident dans les attributs et accessoires. Cette tenue se porte exclusivement avec le béret et comporte les attributs et accessoires suivants :

- le béret, de couleur bleu ciel avec macaron sur le côté droit ;
- des épaulettes de couleur bleue flanquée au milieu en or (2^{ème} année), en argent (1^{ère}) d'un idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche ;
- des boutons avec idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche ;
- une cravate couleur bleu ciel ;
- des chaussures basses noires en cuir avec semelle en cuir ou en élastomère;
- des chaussettes noires en coton ou coton composé;
- insigne de corps type ENOA.

1.5 Tenue d'exercice

Elle possède deux versions :

- tenue vert olive ;
- tenue camouflée.

Elle correspond à la tenue de combat de l'Armée de terre décrite dans le chapitre IV " descriptif attributs - coiffures - accessoires d'habillement dans les Armées ". Elle est portée avec un chapeau de brousse, une casquette dotée de cache-nuque (modèle BIGEARD) ou un casque lourd, des manchons demi-souples pour insignes d'épaules de couleur vert armé flanquée au milieu, en or (2^{ème} année), en argent (1^{ère}), d'un idéogramme entrelaçant la lettre grecque Φ traversée d'une flèche, des chaussures brodequins ou type "rangers", un ceinturon, et autres accessoires selon les circonstances.

1.6 Tenue de sport

La tenue de sport est composée :

- d'un survêtement bleu de même modèle que celui des Armées ;
- d'un tee-shirt bleu à col rond portant l'insigne de l'école, l'inscription "ENOA" et le numéro de la promotion sur le côté supérieur droit ;
- d'un short blanc ;
- de chaussures de sport de même modèle que celles en vigueur.

II. - ECOLE D'APPLICATION DE L'INFANTERIE

Cette école ne dispose pas de tenue spécifique. Chaque stagiaire porte la tenue de son pays d'origine. Pour les stagiaires sénégalais, cette tenue correspond à la tenue N°2 ou tenue de sortie.

Cependant, l'Ecole d'Application de l'Infanterie dispose d'une tenue de travail caractéristique. Elle est composée :

- d'une chemise kaki classique à manches longues ou courtes comportant deux poches plaquées supérieures ;
- d'un pantalon couleur camouflée ;
- d'un béret noir avec macaron type EAI ;
- de chaussures brodequins ou type "rangers" ;
- d'un ceinturon ;
- des galons coulissants ;
- d'un insigne de corps type EAI.

Lors des cérémonies et des soirées de gala auxquelles les stagiaires de l'EAI sont invités, ils portent les tenues correspondantes de leurs pays respectifs.

La tenue de sport est, pour chaque stagiaire, la tenue de sport des Armées de son pays.

III. - ECOLE MILITAIRE DE SANTE**3.1 - Tenue de parade****Veste :**

Elle est en tissu composé polyester/viscose bleu nuit. Elle est confectionnée de la même façon que la veste de la tenue n°2 des Armées. Chaque manche est galonnée comme la tenue de soirée des Armées et comporte, dans sa partie inférieure, trois boutons petits modèles dorés alignés (de haut en bas suivant le bras) qui reposent sur une manchette faite avec un morceau de tissu dont la couleur indique la spécialité.

Pour les élèves-officiers féminins, la veste se ferme à l'opposé car les boutons sont cousus à gauche.

Pantalon :

De tissu identique à celui de la veste bleu nuit, il est identique au pantalon de la tenue n°2 des Armées. A la place du pantalon, les élèves-officiers féminins portent une jupe de même tissu.

Jupe :

Elle est identique à la jupe du personnel féminin officier des Armées décrite dans le chapitre IV "descriptif attributs - coiffures - accessoires d'habillement dans les Armées".

Chemise blanche :

Elle est à manches longues et de type classique. Elle est identique à celle portée avec la tenue n°2 bis des Armées.

Casquette :

C'est la casquette de la tenue n°2 des Armées avec une coiffe composé polyester/viscose bleu nuit et un bandeau de même couleur. Le macaron et la jugulaire sont identiques à ceux des Armées.

Cette tenue est portée avec les attributs et accessoires suivants :

- pattes de collet aux couleurs des différentes spécialités (médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens) ;

- des chaussures basses pour les garçons et des chaussures basses féminines avec talon pour le personnel féminin ;

- une cravate noire ;

- une épée et des gants blancs en nylon pour les élèves formant la garde du drapeau lors des cérémonies avec prise d'armes et défilés.

Cette tenue portée sans casquette, ni épée, ni gants reste la tenue de soirée.

3.2 - Tenue de sortie

Cette tenue est identique à la tenue n°2 des Armées. Elle est portée avec les attributs du personnel officier du Service de Santé et les divers accessoires de la tenue n°2 des Armées.

3.3- Tenue saharienne

Cette tenue est identique à la tenue saharienne des Armées. Elle est portée avec les attributs du personnel officier du Service de Santé et les divers accessoires de la tenue saharienne des Armées. Pour le personnel féminin, les boutons de la saharienne se montent à l'opposé.

3.4- Tenue de sport

Elle est identique à celle du Service de Santé des Armées. L'inscription sur le tee-shirt sera " Ecole Militaire de Santé ". Le tee-shirt est de couleur rouge sang et le short est noir.

4. ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE**4.1- Tenue de parade**

C'est la tenue de sortie avec ses attributs et accessoires portés avec des chaussures type " rangers " aux lacets blancs et un ceinturon noir ceint sur la veste au niveau des reins. Les bas du pantalon gonflants rentrent à l'intérieur des rangers.

4.2- Tenue de sortie

Cette tenue est identique à celle de la tenue n°2 des Armées des sous-officiers subalternes. La différence réside dans la couleur bleu ciel des attributs et accessoires (pattes de collet, bandeau et macaron de la casquette, épaullettes).

4.3- Tenue de combat

La tenue de combat vert-olive de l'Armée de terre est portée pendant les séances d'instruction et les manœuvres.

4.4- Tenue de sport

La tenue de sport est composée :

- d'un survêtement bleu avec parements blancs de même modèle que celui des Armées ;
- d'un tee-shirt bleu avec parements blancs à col rond portant l'insigne de l'école, l'inscription " ENSOA " et le numéro de la promotion sur le côté supérieur droit ;
- d'un short blanc ;
- de chaussures de sport de même modèle que celui en vigueur.

5. -ECOLE PRYTANEE MILITAIRE " Charles NTCHORORE"**5.1- Tenue de sortie**

Cette tenue est identique à la tenue n°2 des Armées. Elle est portée avec :

- un béret noir avec un macaron type "Prytanée Militaire de Saint-Louis" ;
- une cravate bleue ;
- une paire d'épaulettes type " Prytanée Militaire de Saint-Louis " ;
- une paire de chaussures basses noires en cuire avec semelle en cuir ou élastomère;
- une paire de chaussettes noires en coton ou coton composé;
- un insigne de corps type PMS.

En période de chaleur, une chemise kaki classique en coton ou coton composé à manches longues remplace la veste.

5.2- Tenue de parade

C'est la tenue de sortie portée avec les articles suivants :

- des gants blancs ;
- une fourragère de militaire du rang.

5.3- Tenue de travail

La tenue de travail chevron vert armée existe en deux versions :

- la version "période froide" constituée d'une chemise classique à manches longues et d'un pantalon ;
- la version "période chaude" constituée d'une chemise classique à manches courtes et d'un mini pantalon.

D'autres articles s'y ajoutent. Il s'agit :

- de la casquette type " Prytanée Militaire de Saint-Louis " ;
- d'un tricot de corps blanc ;
- d'une paire de mi-bas vert armée ;
- de pataugas ;
- d'une ceinture vert-olive.

5.4- Tenue de sport

Elle est identique à celle de l'Armée de Terre à la différence que l'inscription sur le tee-shirt sera " Prytanée Militaire Charles NTCHORORE - Saint-Louis ". Le short et le maillot sont de couleur bleue avec parements jaunes.

B. GENDARMERIE NATIONALE**CHAPITRE I. - LES TENUES****A/ - LISTE DES TENUES :**

Les tenues que doivent porter les personnels militaires de la gendarmerie nationale, sont énumérées ci-après :

Personnels officiers :**- Tenue de soirée****Personnels officiers, sous-officiers, gendarmes et gendarmes auxiliaires :**

- * Tenue n° 1 (dite tenue de cérémonie)
- * Tenue n° 2 (dite tenue de sortie)
- * Tenue n° 3 (dite tenue de travail)
- * Tenue n° 4 (dite tenue de campagne)
- * Tenue n° 5 (dite tenue de maintien de l'ordre)

- Tenues particulières :

- * Tenue de travail des militaires de la garde présidentielle ;
 - * Tenue de parade des militaires de l'escadron de la garde présidentielle ;
 - * Tenue de travail de motocyclistes ;
 - * Tenue de motocyclistes de l'escorte présidentielle ;
 - * Tenue de motocyclistes de l'escorte du Premier Ministre ;
 - * Tenue de gymkhana motocycliste ;
 - * Tenue de travail des cavaliers de l'escadron monté ;
 - * Tenue de parade des cavaliers de l'escadron monté (ou tenue de carrousel) ;
 - * Tenue bariolée légion de la gendarmerie d'intervention ;
 - * Tenue de travail Escadron de Surveillance Routière ;
 - * Tenue de travail Escadron de Surveillance et d'Intervention ;

- * Tenue du personnel féminin ;
- * Tenue parade fanfare à pied ;
- * Tenue de travail section environnement ;
- * Tenue de la section aérienne ;
- * Tenue de la section fluviale ;
- * Tenue de fantasia ;
- * Tenue de parade de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

B/- CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES LES DIFFERENTES TENUES SONT PORTEES

1. **La Tenue de soirée** : est portée dans les soirées publiques ou privées où elle est de rigueur.

2. **La Tenue de cérémonie** : est portée dans toutes les solennités telles que :

- * les réceptions officielles chez les autorités civiles et militaires ;
- * les prises de commandement ;
- * les visites officielles, les délégations officielles ;
- * la participation à la composition d'un tribunal militaire ;
- * la participation à un cortège de mariage ou deuil.

3. **La tenue de sortie** : est portée, en dehors du service, convient dans toutes les circonstances ne vêtant pas un caractère de cérémonie, telles que

- * les visites individuelles aux autorités civiles ;
- * les inspections ou prises d'armes pour les officiers sans troupe ;
- * la participation à la composition d'un conseil d'enquête ou d'un conseil de discipline ;
- * les visites ou réceptions privées ;
- * la participation à un mariage ou à des obsèques en dehors du cortège.

En outre cette tenue est portée comme tenue de travail durant la période fraîche.

4. **La Tenue de travail** : est portée dans circonstances quotidiennes de la vie professionnelle.

5. **La Tenue de campagne** : est portée pour manœuvres, le maintien de l'ordre, certaines prises d'armes et toutes les fois que l'ordre est donné.

C/- COMPOSITION DES TENUES :**I - PERSONNELS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS****1.1 - Tenue de soirée (uniquement officiers)**

- * Vareuse bleu nuit col dolman ;
- * Pantalon bleu nuit ;
- * Chaussures noires ;
- * Chaussures noires vernies ;
- * Insignes de décos de miniatures.

1.2 - Tenue n°1 (dite de cérémonie)

- Vareuse bleue marine ;
- Pantalon bleu Roy ;
- Chemise blanche ;
- Cravate bleue marine ;
- Chaussettes et chaussures basses noires ;
- Ecussons de col bleu marine ;
- Galons de manches ;
- Casquettes avec coiffe bleu marine ;
- Insigne de l'arme ;
- Gants blancs ;
- Attentes, aiguillette argent, ceinture cérémonie (officier)(prises d'armes) ;
- Trèfles- aiguillette blanche, équipements blancs (gradés gendarmes) (prises d'armes) ou ;
- Attentes -aiguillette blanche (officiers, gradés gendarmes) (cérémonies) ;
- Insignes de décoration (prises d'armes) ;
- Barrettes de décoration (cérémonies diverses).

1.3 -Tenue n°2 (dite de sortie)

- Vareuse bleue Roy ;
- Pantalon bleu marine ;
- Chemise Blanche ;
- Cravate bleue marine ;
- Chaussettes noires ;
- Chaussures noires ;
- Ecussons de col bleu marine ;
- Casquette avec coiffe bleu-roy ;
- Insigne de l'arme ;
- Insignes de décoration (avec équipements blancs) ou barrettes de décoration sur fonds de drap bleu (sans équipements)

1.4 - Tenue n°3 (dite de travail)**1.4.1 - Période chaude**

- Saharienne bleu-roy ou chemisette d'été de couleur bleu ciel;
- Pantalon bleu marine;
- Chaussures basses noires ;
- Chaussettes noires ;
- Casquettes avec coiffe bleu-roy ;
- Pattes d'épaules bleues ;
- Insignes de l'arme ;
- Equipements blancs ou noirs ;
- Barrette de décoration sur fond de drap bleu.

1.4.2 - Période fraîche ou service d'honneur

La même tenue que le n°2 avec chemise bleue, barrette de décoration (équipements blancs ou noirs).

1.5 - Tenue n° 4 (dite de campagne)

- Veste de combat chevron kaki foncé;
- Pantalon de combat chevron kaki foncé;
- Chaussettes kaki;
- Chaussures à guêtres attenantes en cuir type rangers ou en toile;
- Béret ou chapeau de brousse ou casque de maintien de l'ordre;
- Pattes d'épaules bleues.

1.6 - Tenue n° 5 (dite de maintien de l'ordre)

- Combinaison spéciale;
- Chaussures à guêtres attenantes en cuir type rangers ;
- Casque spécial maintien de l'ordre;
- Lunettes de protection anti-gaz ;
- Ceinturon noir.

2. GENDARMES AUXILIAIRES**2.1 - Tenue n° 1 (dite de cérémonie)**

- Vareuse kaki ;
- Pantalon kaki ;
- Chemise kaki clair ;
- Cravate bleue marine ;
- Chaussettes noires ;
- Chaussures basses noires ;
- Béret bleu lacés rouge ;
- Equipements blancs ;
- Pattes d'épaules ;
- Insignes de l'Arme ;
- Barrette de décoration sur fond de drap bleu;
- Gants blancs ;
- Fourragères bleu-blancs.

2.2 -Tenue n° 2 (dite de sortie)

- Vareuse vert olive ;
- Pantalon vert olive ;
- Chemise vert olive ;
- Cravate bleue ;
- Chaussettes noires ;
- Chaussures basses noires ;
- Béret bleu lacet rouge ;
- Equipements blancs ;
- Pattes d'épaules ;
- Insigne de l'arme ;
- Barrette de décoration sur fond de drap bleu
- Gants blancs.

2.3 -Tenue n° 3 (dite de travail)

- Saharienne vert olive (saison chaude) ;
- Vareuse et chemise vert olive (saison fraîche);
- Pantalon vert olive ;
- Chaussettes noires ;
- Chaussures basses noires ;
- Béret bleu lacet rouge ;
- Pattes d'épaule ;
- Insigne de l'arme;
- Barrette de décoration sur fond de drap bleu
- Equipements blancs ou noirs.

2.4 -Tenue n° 4(dite de campagne)

- Veste de combat chevron kaki foncé;
- Pantalon de combat chevron kaki foncé;
- Chaussettes kaki;
- Chaussures à guêtres attenantes en cuir type ranger ou en toile ;
- Béret ou chapeau de brousse ou casque de maintien de l'ordre ;
- Pattes d'épaules ;
- Equipements cuir noir. En maintien de l'ordre: seulement ceinturon.

3. TENUES PARTICULIERES**3.1 -Tenue de travail des militaires de l'escadron de la garde présidentielle :**

- Saharienne rouge ;
- Pantalon bleu marine de forme arabe avec arabesques or ;
- Chéchia écarlate grenade doré ;
- Demi-bottes en cuir noir, chaussures montantes noires ;
- Ceinturon en cuir noir avec une cartouchière en cuir noir ;
- Pattes d'épaules bleues avec galons, grenade et bouton or ;
- Barrettes de décos sur fond de drap bleu;
- Chaussettes noires.

3.2 - Tenue de parade des militaires de l'escadron de la garde présidentielle

- Vareuse de parade rouge col dolman;
- Pantalon bleu marine de forme arabe avec arabesque or ;
- Chéchia écarlate;
- Burnous écarlate;
- Demi-bottes en cuir noir, chaussures montantes noires;
- Ceinturon en cuir noir avec cartouchière en cuir noir;

- Epaulettes à franges or et aiguillettes or pour les officiers;

- Aiguillettes or et épaulettes à franges bleues pour les sous-officiers;
- Gants blancs;
- Insignes de décoration;
- Chaussettes noires.

3.3 -Tenue de travail des motocyclistes

- Chemise bleue à manches longues ;
- Culotte bleu marine avec bandes bleu roy ;
- Casque protecteur spécial ;
- Gants noirs ;
- Pattes d'épaules ;
- Bottes noires ;
- Chaussettes noires ;
- Plaque de police de la route ;
- Barrette de décoration sur fond de drap bleu ;
- Equipements blancs ;
- Lunettes de motocycliste ;
- Veste imperméabilisée plus pantalon imperméabilisé ;
- Veste de cuir en saison fraîche.

3.4 -Tenue des motocyclistes de l'escorte présidentielle

- Vareuse rouge col dolman ;
- Culotte motocycliste bleu marine avec bandes blanches ;
- Casque protecteur spécial ;
- Gants blancs à crispins ;
- Epaulettes à franges bleues ;
- Aiguillettes bleues ;
- Bottes en cuir noir ;
- Chaussettes noires ;
- Equipements blancs ;
- Lunettes de motocycliste ;
- Insignes de décoration.

3.5 - Tenue des motocyclistes de l'escorte du Premier ministre

- Vareuse gris perlé col dolman ;
- Culotte motocycliste bleu marine avec bandes blanches ;
- Casque protecteur spécial ;
- Gants blancs à crispins ;
- Epaulettes à franges bleues ;
- Aiguillettes bleues ;
- Bottes en cuir noir ;

- Chaussettes noires ;
- Equipements blancs ;
- Lunettes de motocycliste ;
- Chemise bleue à manches longues.

3.6 -Tenue de gymkhana motocycliste

- Combinaison bleu marine ;
- Casque de protection spécial ;
- Gants noirs ;
- Pataugas blancs sans guêtres attenantes ;
- Chaussettes noires ;
- Lunettes de motocycliste.

3.7 -Tenue de travail des cavaliers de l'escadron monté

- Saharienne vert olive (officier) ;
- Chemise vert olive à manches longues (gradés et gendarmes)
- Culotte vert olive, façon motocycliste pour les officiers et gradés :
- Pantalon vert olive, de forme arabe pour les gendarmes ;
- Béret bleu ou casquette vert olive ;
- Bottes en cuir noir pour les officiers et gradés ;
- Fausses bottes en cuir noir pour les gendarmes avec chaussures SOC noires ;
- Chaussettes noires ;
- Pattes d'épaules bleues ;
- Eperons complets nickelés ;
- Insigne de l'arme ;
- Barrettes de décoration sur fond de drap bleu.

3.9 -Tenue de parade de cavaliers de l'escadron monté (également de Carrousel)

- Vareuse de parade écarlate col dolman ;
- Pantalon bleu marine de forme arabe avec arabesques blanches ;
- Chéchia écarlate grenade nickelé ;
- Eperons complets ;
- Burnous écarlate (blanc pour les militaires ou peloton de fanfare) ;
- Bottes en cuir noir pour les officiers et gardé ;
- Fausses bottes et chaussures montantes en cuir noir pour les gendarmes ;
- Ceinturon en cuir fauve à alvéoles ;
- Chaussettes noires ;
- Gants blancs ;
- Trèfles et aiguillettes pour les sous-officiers (rouge or Peloton fanfare) bleu pour les autres pelotons ;
- Insignes de décoration ;
- Epaulettes à franges argent et aiguillettes argent pour les officiers.

CHAPITRE II. - DESCRIPTION DES EFFETS

1. - TENUE DE SOIREE

Pour les officiers supérieurs comme pour les officiers subalternes, elle est composée d'une vareuse et d'un pantalon confectionnés en tissu bleu de nuit.

1.1 - Vareuse :

La vareuse de forme droite, entièrement doublée, se ferme par six boutonnières correspondant à six boutons d'armes de 21 millimètres.

Le col de forme dolman reçoit à chaque extrémité un écusson argent brodé main formé de deux rangées en dents de soie superposées. Dans l'angle formé par ces rangées est brodée une étoile argent. Les épaules sont ornées d'une bride d'attente brodée argent. Les devants ne comportent pas de poche. Les manches du type mont sont munies, dans le bas de galons circulaires posés au-dessus d'une boubise de satin bleu clair fixée par trois boutons d'uniforme de 15 millimètres. Le dos en quatre morceaux forme deux petits côtés. Il comporte une fente et deux boutons d'uniforme au niveau de la taille.

1.2 - Pantalon :

Le pantalon est de forme classique à plis et ceinture rapportée avec passants. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le derrière droit. Un galon filé argent de 6 millimètres de large est posé le long de la couture d'assemblage du côté.

2. - VAREUSE BLEU-MARINE, BLEU-ROY, OU VERT OLIVE

La vareuse est de forme droite avec col à cran ouvert. Elle est formée, par quatre boutons d'uniforme argentés de 21 millimètres, également espacés entre eux. Le premier bouton est à la base du revers et le dernier à 10 millimètres au-dessous de la taille. Deux pinces sont pratiquées sur chaque devant:

- une au milieu de la poitrine;
- une partant du creux de l'emmanchure.

Le devant droit qui porte le bouton s'engage de 30 millimètres environ sous celui de gauche où sont percées quatre boutonnières correspondantes.

Sur chaque devant, à environ 20 millimètres au-dessus du premier bouton ou de la première boutonnière est placée une poche de poitrine avec patte. Chaque poche de poitrine comporte un pli "Watteau" de 30 millimètres de largeur. Une grande poche inférieure est appliquée au bas de chaque devant.

Les devants sont garnis sur toute leur longueur à l'intérieur d'un parement qui couvre la poitrine à partir de l'emmanchure pour se terminer au bas du devant sur une largeur de 12 millimètres. A l'intérieur de chaque devant est posée une toile tailleur partant de la couture d'épaule jusqu'au bas de l'effet.

Sur chaque épaule est fixée une patte en même tissu doublé, son extrémité libre, terminé en forme de V, est percée par une boutonnière. Elle est fixée par un ordinaire de 12 millimètres. Chaque patte d'épaule est remplacée sur la vareuse de cérémonie par une attente.

La vareuse est confectionnée soit en tissu tergal bleu-marine, soit en tissu tergal bleu-Roy, soit en tenu tissu tergal vert olive.

3. - SAHARIENNE :

La saharienne est un vêtement de forme droite non cintré à la taille, qui se ferme au moyen de quatre boutons d'uniforme.

Les manches sont courtes. Elles sont d'un seul morceau chacune et fermées par une couture rabattue. Le bord inférieur de la manche est parementé extérieurement.

Chaque devant du vêtement reçoit une poche de poitrine avec pli "Watteau" et rabat, et une poche de côté également avec rabat. Les devants sont parementés intérieurement en tissu tergal sur toute la hauteur. Une bande de tissu fort formant triplure est interposée entre le devant droit et la parementure. Le col est fermé d'un dessus et d'un dessous pris dans le biais, monté en fourreau et surpiqué. Le dessus du col peut être en deux morceaux assemblés par une couture ouverte surpiquée, cordon de part et d'autre.

Sur chaque épaule est fixée une patte en même tissu doublé, son extrémité libre, terminée en forme de V, et percée par une boutonnière est fixée par un bouton ordinaire de 12 millimètres.

La saharienne est confectionnée soit en tergal bleu-Roy, soit en tissu tergal ou coton vert olive. Les militaires de l'escadron de la garde présidentielle portent une saharienne rouge en tissu tergal.

Pour permettre aux personnels de l'armée de travailler dans de bonnes conditions, le Haut Commandant de la Gendarmerie Nationale peut sur instruction prescrire le port d'une chemise d'été à la place de la saharienne.

4. - PANTALON :

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la saharienne ou la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux arrières, une braguette, deux poches de côté et deux poches arrières, sans rabat, fermées par un bouton et une languette.

Avec la vareuse bleu-marine le pantalon est grain de poudre bleu claire, avec la vareuse ou la saharienne bleu-Roy, le pantalon est bleu-marine.

Le pantalon officier comporte, sur chaque côté, une double bande de commandement bleu-marine (pantalon bleu clair) ou bleu-Roy (pantalon bleu-marine) de 50 millimètres de largeur totale.

Pour les sous-officiers, cette bande bleu-marine ou bleu-Roy est simple et de 40 millimètres de large.

Le pantalon du Général comporte, par rapport à celui des autres officiers, un galon trait habit bleu au milieu de la double bande de commandement.

Le pantalon vert olive ne comporte pas de bande.

5. - COMBINAISON SPECIALE MAINTIEN DE L'ORDRE :

Cette combinaison à manches longues est confectionnée en tissu chevron kaki foncé. Elle comporte une fermeture éclair métallique sur le devant. Le bas du pantalon est resserré par élastique. Elle ne comporte pas de poches apparentes.

6. - CHEMISE DE TENUE DE TRAVAIL DES MOTOCYCLISTES

La chemise est confectionnée en tergal bleu-Roy ou vert olive. Elle est ouverte sur toute sa longueur avant. Le devant comprend cinq boutonnières verticales également espacées, correspondant à cinq boutons ordinaires de 12 millimètres, cousus sur le devant droit. Une sixième boutonnière est placée verticalement à l'angle du revers. Le dos du morceau ; il est assemblé aux devants par des coutures rabattues. Les manches longues peuvent être d'un morceau et comporter une poignet simple en double tissu de fond; une boutonnière est horizontalement fixée sur le dessous. Le col est transformable.

Il se comporte d'un dessus et d'un dessous, d'un seul morceau chacun

Chaque devant reçoit une poche plaquée comportant un pli "Watteau" piqué. Elle est formée par une poche comportant une boutonnière verticale correspondant à un bouton de 12 millimètres cousu sur pli "Watteau".

Deux pattes d'épaules de même tissu sont insérées dans la couture de la manche et maintenues à leur partie supérieure par un bouton ordinaire.

7. - CULOTTE DE LA TENUE DE TRAVAIL DES MOTOCYCLISTES

La culotte est confectionnée en tergal bleu-Roy.

Elle comporte:

- deux devants qui s'assemblent dans le bas à une manchette renforcée de 130 millimètres de hauteur apparente ;

- deux derrières en deux morceaux dont celui du haut d'arrête au jarret et est coupé transversalement à cet endroit, de manière à former une pince qui en s'assemblant avec le morceau inférieur permet d'emboîter exactement le jarret et le mollet.

La couture d'assemblage des deux parties de chaque derrière de la culotte est renforcée par un passement piqué de chaque côté de cette couture; l'espace entre ces deux piqués est de 5 à 6 millimètres. La partie supérieure de la culotte est coupée de telle sorte que la longueur de côté, prise de la couture de ceinture à la couture transversale du jarret, ait 60 millimètres de plus que la mesure prise sur l'homme. Toute la partie supérieure de la culotte proprement dite est confectionnée et doublée exactement comme le pantalon. La partie inférieure est coupée de manière à emboîter exactement la jambe.

La culotte officier bleu-marine, comporte, sur chaque côté, une double bande de commandement bleu-roy de 50 millimètres de large. Pour les sous-officiers, une bande bleu-roy de 40 millimètres de large est apposée sur chaque côté.

La culotte vert olive ne comporte pas de bande.

8. - VAREUSE DE LA TENUE DE PARADE DES CAVALIERS DE L'ESCADRON MONTE, DES MILITAIRES DE L'ESCADRON DE LA GARDE PRESIDENTIELLE ET DES MOTOCYCLISTES DE L'ESCADRON PRESIDENTIELLE

La vareuse est de forme droite entièrement doublée. "Elle se ferme par six boutons d'uniforme de 21 millimètres dorés correspondant à six boutonnières; elle ne comporte pas de poches apparentes. Le col est fermé par deux crochets et comporte de chaque côté un écusson à grenade or sur fond bleu gendarmerie. Les manches sont terminées par un parement "botte piqué". Au-dessus de chaque parement est fixé le galon de grade sur fond rouge (horizontal pour les officiers et les sous-officiers supérieurs, en forme de V renversé pour les autres sous-officiers). Le long de la couture d'assemblage de la manche est posée une attente confectionnée avec le galon d'élite or sur fond bleu pour percevoir une patte d'épaule rigide avec frange.

Cette vareuse est confectionnée en tissu tergal rouge.

La vareuse des motocyclistes comporte des retroussis bleus, les boutons sont argent de même que ceux de la vareuse de l'escadron monté.

9. - CULOTTE DES MOTOCYCLISTES DE L'ESCORTE PRESIDENTIELLE

La culotte est en tissu tergal bleu-marine. Elle est identique, quant à sa présentation générale, à la culotte ordinaire des motocyclistes, mais une bande blanche d'environ 40 millimètres sur chaque côté.

10.- BURNOUS DE LA TENUE DE PARADE DES CAVALIERS DE L'ESCADRON MONTE ET DES MILITAIRES DE L'ESCADRON DE LA GARDE PRESIDENTIELLE

Le burnous est confectionné en drap écarlate. Il est brodé d'une ganse ronde en laine noire de 2 millimètres de grosseur sur la tranche. La même ganse garnit la ceinture extérieure de l'assemblage du capuchon et celle des crêtes. Sur l'envers du drap, à 4 millimètres en dedans de cette ganse, est appliquée une tresse plate de 15 millimètres de largeur également en laine noire.

11.- PANTALON DE LA TENUE DE PARADE DES CAVALIERS DE L'ESCADRON MONTE ET DES MILITAIRES DE L'ESCADRON DE LA GARDE PRESIDENTIELLE

Ce pantalon, aussi appelé "Séroual", est de forme arabe de couleur bleu-marine. Un galon en arabesque est cousu de chaque côté. Ce galon est or pour les militaires de la garde présidentielle et argent, pour les cavaliers de l'escadron monté.

12. - VAREUSE DES MOTOCYCLISTES DE L'ESCORTE DU PREMIER MINISTRE

Cette vareuse est de forme identique à la vareuse de la tenue de parade des cavaliers de l'escadron monté, des militaires de l'escadron de la garde présidentielle et des motocyclistes de l'escorte présidentielle, mais elle est de couleur gris perle.

13.- MANTEAU IMPERMEABLE :

Ce vêtement est confectionné en tissu tergal bleu-marine. Il est de forme croise, très ample, avec ceinture. Il se ferme à l'aide d'une double rangée de bouton, ces rangées étant parallèles. La poitrine est large et dégagée; la taille ne comporte pas de pince ; le dos à sa carrière bien aisée pour ne pas gêner le libre mouvement des bras. La largeur d'épaule est légèrement arrondie à son point d'attache avec l'emmanchure. Une doublure amovible pour la saison fraîche est montée à l'intérieur.

14.-VAREUSE DE LA TENUE DE FANTASIA :

Cette vareuse est de forme identique à la vareuse de la tenue de parade des cavaliers de l'escadron monté. Elle est blanche. Elle se porte sans galons de grade. Les boutons d'uniforme sont en argent.

15.-PANTALON DE LA TENUE DE FANTASIA :

Ce pantalon est de forme arabe de couleur blanche sans arabesques.

16. - COMBINAISON DE LA TENUE DE GYM-KHANA MOTOCYCLISTE.

Cette combinaison à manches longues est en tissu tergal couleur bleu-marine. Elle comporte une fermeture éclair métallique sur le devant. Une bande circulaire de 90 millimètres de large est cousue à hauteur de la taille. Un macaron en tissu, reproduction de la plaque de police de la route, est cousu, à hauteur de la poitrine, sur le côté droit du vêtement. Elle ne comporte pas de poches apparentes.

17. - TENUE PARADE ELEVES OFFICIERS D'ACTIVE.

a) La veste

Elle se décline en un haut (veste) confectionné dans du tissu coton noir.

La veste est entièrement doublée. Le col (col dolman) comporte à chaque extrémité un écusson argentin de broderie sur les deux cotés sur fond bleu roy.

Les galons (alpha) sont bordés aux extrémités des manches avec un pavant bleu roy.

Aux épaules, deux pavant bleus et blancs permettent le passage et l'accrochage.

Les manches et les épaules sont du même type que ce soit pour le personnel féminin comme pour le personnel masculin.

b) Le pantalon

Le bas pantalon est fait dans le même tissu mais de couleur bleu roy. Il est revêtu invariablement par les hommes que par les filles. Une bande et une poche sur chaque côté.

c) La coiffure

La tenue de parade est portée avec une toque pour le personnel féminin et avec une chéchia pour le personnel masculin.

Elles sont faites en tissu de laine feutrée de couleur bleu roy et comportant un galon d'élite de 14 mm de large sur tout le tour et au-dessus du galon, une grenade à huit (8) flancs brodés en argent.

L'alpha est brodé tout autour de la toque et de la chéchia.

d) Les chaussures

Les chaussures à montant cuir noir pour les hommes et des escarpins pour les filles accompagnent le port de cette tenue.

18. - TENUE ESCADRON DE SURVEILLANCE ROUTIERE.

La tenue peut être invariablement portée avec la sacoche ou le bérét.

a) La chemise

Elle est confectionnée en tergal bleu roy. Elle est ouverte sur toute sa longueur avant. Le devant comprend (05) cinq boutonnières verticales, également espacées correspondant à cinq boutons ordinaires de 12 mm, cousus sur le devant droit. Une sixième boutonnière est placée verticalement à l'angle du revers.

Le dos du morceau est assemblé par devant par des couleurs rabattues.

La chemise peut être en manches longues à poignet simple avec boutonnières horizontalement fixées sur le dessus soit en manches courtes d'une longueur de 35 cm.

La chemise est équipée de patte d'épaule et existe en deux versions.

- "version période froide" : elle est constituée d'une chemise classique à manches longues.

- "version période chaude" : elle est constituée d'une chemise classique à manches courtes (35 cm environ) munies de deux poches plaquées supérieures.

b) Le pantalon

Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braguette, deux poches de côté et deux poches arrière, sans rabats, fermé par un bouton et une languette couleur bleu-marine-tissu tergal.

Le pantalon comporte sur chaque côté une double bande de commandement bleu roy de 50 mm de largeur totale pour les officiers et pour les sous-officiers, cette bande est simple de 40 mm de large

19. - TENUE PARADE DE LA LEGION DE GENDARMERIE D'INTERVENTION.

La tenue de parade est de couleur vert olive ou camouflée à dominante vert. Elle comporte :

- une veste
- un pantalon

Elle se porte avec un ceinturon, un bérét, une fourragère et des chaussures rangers.

a) La veste

La veste est un effet de forme droite non doublée à manches longues terminées chacune par des poignets qui se ferment avec un bouton à pression. Cette veste se ferme à l'aide de six boutons intérieurs cachés à l'intérieur par un revers.

Elle possède deux poches intérieures de poitrine munies de fermetures éclair aménagées verticalement devant sur chaque côté et deux autres poches plaquées avec des pattes retenues par deux boutons à pression. Le col est de forme dolman.

16. - COMBINAISON DE LA TENUE DE GYM-KHANA MOTOCYCLISTE.

Cette combinaison à manches longues est en tissu tergal couleur bleu-marine. Elle comporte une fermeture éclair métallique sur le devant. Une bande circulaire de 90 millimètres de large est cousue à hauteur de la taille. Un macaron en tissu, reproduction de la plaque de police de la route, est cousu, à hauteur de la poitrine, sur le côté droit du vêtement. Elle ne comporte pas de poches apparentes.

17. - TENUE PARADE ELEVES OFFICIERS D'ACTIVE.

a) La veste

Elle se décline en un haut (veste) confectionné dans du tissu coton noir.

La veste est entièrement doublée. Le col (col dolman) comporte à chaque extrémité un écusson argentin de broderie sur les deux cotés sur fond bleu roy.

Les galons (alpha) sont bordés aux extrémités des manches avec un pavant bleu roy.

Aux épaules, deux pavant bleus et blancs permettent le passage et l'accrochage.

Les manches et les épaules sont du même type que ce soit pour le personnel féminin comme pour le personnel masculin.

b) Le pantalon

Le bas pantalon est fait dans le même tissu mais de couleur bleu roy. Il est revêtu invariablement par les hommes que par les filles. Une bande et une poche sur chaque côté.

c) La coiffure

La tenue de parade est portée avec une toque pour le personnel féminin et avec une chéchia pour le personnel masculin.

Elles sont faites en tissu de laine feutrée de couleur bleu roy et comportant un galon d'élite de 14 mm de large sur tout le tour et au-dessus du galon, une grenade à huit (8) flancs brodés en argent.

L'alpha est brodé tout autour de la toque et de la chéchia.

d) Les chaussures

Les chaussures à montant cuir noir pour les hommes et des escarpins pour les filles accompagnent le port de cette tenue.

18. - TENUE ESCADRON DE SURVEILLANCE ROUTIERE.

La tenue peut être invariablement portée avec la casquette ou le bérét.

a) La chemise

Elle est confectionnée en tergal bleu roy. Elle est ouverte sur toute sa longueur avant. Le devant comprend (05) cinq boutonnières verticales, également espacées correspondant à cinq boutons ordinaires de 12 mm, cousus sur le devant droit. Une sixième boutonnière est placée verticalement à l'angle du revers.

Le dos du morceau est assemblé par devant par des couleurs rabattues.

La chemise peut être en manches longues à poignets simple avec boutonnières horizontalement fixées sur le dessus soit en manches courtes d'une longueur de 35 cm.

La chemise est équipée de patte d'épaule et existe en deux versions.

- "version période froide" : elle est constituée d'une chemise classique à manches longues.

- "version période chaude" : elle est constituée d'une chemise classique à manches courtes (35 cm environ) munies de deux poches plaquées supérieures.

b) Le pantalon

Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braguette, deux poches de côté et deux poches arrière, sans rabats, fermé par un bouton et une languette couleur bleu-marine-tissu tergal.

Le pantalon comporte sur chaque côté une double bande de commandement bleu roy de 50 mm de largeur totale pour les officiers et pour les sous-officiers, cette bande est simple de 40 mm de largeur.

19. - TENUE PARADE DE LA LEGION DE GENDARMERIE D'INTERVENTION.

La tenue de parade est de couleur vert olive camouflage à dominante verte. Elle comporte :

- une veste
- un pantalon

Elle se porte avec un ceinturon, un bérét, une fourragère et des chaussures rangers.

a) La veste

La veste est un effet de forme droite non doublée à manches longues terminées chacune par des poignets qui se ferment avec un bouton à pression. Cette veste se ferme à l'aide de six boutons intérieurs cachés par un revers.

Elle possède deux poches intérieures de poche munies de fermetures éclair aménagées verticalement devant sur chaque côté et deux autres poches plates avec des pattes retenues par deux boutons à pression. Le col est de forme dolman.

Elle comporte une patte de velcros sur la poitrine. Chaque épaule est surmontée d'une patte retenue sur un bout par un bouton. Le dos est un seul morceau et comporte un empiècement. La partie inférieure de la veste présente tout autour un ourlet qui reçoit un cordon.

b) Le pantalon

Il possède deux poches de cuisse obliques, s'ouvrant sur les devants, deux poches plaquées à soufflet sur les côtés et éventuellement une poche " revolver ". Il est renforcé aux genoux sur la moitié avant. La braguette est à fermeture éclair.

20. - TENUE SECTION ENVIRONNEMENT

A - LA TENUE DE TRAVAIL

Elle est portée avec un bérét bleu.

a- Le polo manches courtes

Il est le même que celui de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention mais de couleur bleu marine. Sur la poitrine, du côté gauche, est imprimée en lettres blanches " SECTION ENVIRONNEMENT ". Il est fait en coton 100%.

b- Pantalon de combat bleu marine

Le descriptif du pantalon est le même que celui de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention.

B- LA TENUE DES SPECIALISTES

Il s'agit du personnel conducteur de vedettes, des mécaniciens et des plongeurs.

La tenue est composée d'une combinaison de couleur bleue marine. Sur la poitrine, du côté droit, est inscrit avec les lettres blanches " GENDARMERIE NATIONALE- ENVIRONNEMENT ". Le tissu est à 100% coton. La combinaison est portée avec des chaussures rangers.

21. - TENUE ESCADRON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION,

a - Polo manches courtes (homme)

Il existe en deux versions (GM-GT). Il est de couleur bleu ciel et fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est ouvert. Sur le dos est inscrite en lettres bleues " GENDARMERIE ", sur le devant en haut à droite au niveau de la poitrine est posé l'insigne de l'arme. Il est fait dans un tissu à 100% coton.

b - Pantalon de combat bleu marine

Il possède deux poches de cuisse obliques s'ouvrant sur les devants, deux poches plaquées à soufflets sur les côtés et éventuellement une poche à " revolver ". Il est renforcé aux genoux sur la moitié avant. Il est porté avec une ceinture à sangle bleue. La braguette est à fermeture éclair. Il est fait dans un tissu satin bleu marine.

C - Casquette Bleu-Roy

Elle est confectionnée entièrement dans un tissu tergal bleu roy. La visière doublée, est de forme carrée. La coiffure de forme cylindrique comporte des œillets d'aération sur les côtés. Le front comporte l'inscription " Gendarmerie " en plus de la grenade en blanc.

22. - TENUE DU PERSONNEL FEMININ

a- La tenue de cérémonie

La tenue de cérémonie est confectionnée dans du tissu en laine de couleur bleue marine pour la vareuse et de bleu roy pour le pantalon.

La vareuse est croisée et comporte six boutons argentés.

Le pantalon comporte une bande simple pour les sous-officiers et une bande double pour les officiers.

La tenue de cérémonie est portée avec une casquette avec coiffe de couleur bleu marine, d'une chemise blanche, une cravate couleur bleu marine, des écussons de col bleu marine, des galons de manches et des chaussures et chaussettes noires pour les hommes.

Les femmes sont chaussées de mocassins ou d'es-carpins en cuir de couleur noire.

La vareuse des filles ne comporte pas de poches ni d'insigne de l'arme contrairement à celles des hommes.

b- La tenue de travail

Elle est de la même coupe que la tenue 3B et constitue, la tenue de travail en période froide. Elle est en même temps la tenue de sortie.

L'uniforme est confectionné dans du tissu coton bleu roy et comporte six boutonnières. Le pantalon est en tissu coton bleu marine.

La tenue de travail est portée avec une chemise bleue ciel, une cravate couleur bleu marine. Deux pattes d'épaule supportent les galons.

Les filles portent des mocassins et la casquette.

Les personnels féminins peuvent avoir la saharienne comme tenue de travail pendant les périodes de chaleur.

c- La tenue saharienne

Elle est identique à celle des hommes sauf pour les boutonnières qui se ferment à gauche.

23. - TENUE PARADE FANFARE A PIED,

La tenue de fanfare à pied de la gendarmerie est composée d'une vareuse et d'un pantalon.

a- La vareuse

La vareuse est composée des éléments suivants :

- Un dos en deux morceaux
- Un devant en deux morceaux
- Deux petits côtés
- Deux manches

La vareuse est confectionnée dans un tissu de couleur rouge. Elle est de forme droite, légèrement cintrée à la taille. Elle est entièrement doublée et se ferme par six boutons d'uniforme argentés de 21mm.

1) Le col : Le col est de forme " dolman ", il reçoit à chaque extrémité un écusson avec broderie argentée représentant la lyre montée sur une patte rouge en tissu de fond.

2) Le dos : Il est composé de deux morceaux, assemblés par une couture dorsale ouverte jusqu'à 25 cm du bas de l'effet, laissant une fente dorsale.

Le dos comporte trois passants montés au-dessus de la fente comme suit :

- Un passant sur la couture du milieu dos ;
- Un passant sur chacune des coutures d'assemblage du dos et des petits côtés. Ces passants permettent le passage du ceinturon.

3) Le devant : Le devant comporte sur chaque côté deux pinces (une de poitrine et une d'emmanchure).

La pince de poitrine et celle d'emmanchure se terminent au bas de l'effet.

Le bord du côté gauche du devant est orné d'un liséré argenté partant de la limite du col dolman au bas de l'effet ; ce côté gauche comporte une poche intérieure passe poilée.

4) Les manches

Les manches sont de type " monté " et se composent d'un dessus et d'un dessous de manche terminées par un parement de manche de type n°2. Ce parement de manche est surmonté d'un liséré argenté, monté en fourreau puis surpiqué ; le côté supérieur reste ainsi libre ; les parements sont pris au côté inférieur dans la doublure et au niveau de la couture du coude en laissant entrevoir un " V ".

Les manches sont munies au bas d'un velcro de forme " triangle équilatéral " recevant l'insigne de grade, posé au-dessus de la parementure de manche.

b- Le pantalon

Le pantalon comprend :

- un devant en deux morceaux ;
- un dos en deux morceaux ;
- une ceinture et des passants.

Le pantalon, de couleur bleu est de type classique, à un pli de chaque côté du devant et à ceinture rapportée avec six passants.

Il comporte deux poches de côté droites et deux poches " revolver " avec pattes sur les deux côtés du dos (côté droit et côté gauche). Une bande de tissu noir d'environ 3,5cm est posée le long de la couture d'assemblage des côtés.

La fermeture est assurée par une fermeture à glissière et une agrafe. Les plis du devant sont couchés vers la braguette.

Cette tenue est portée avec des épaulettes à franges bleues, une fourragère bleue, une casquette de service et des chaussures noires.

24. - SECTION AERIENNE

A- TENUE DE VOL ORDINAIRE

- Ensemble unique bleu roy
- Badge nominatif
- Galon argenté
- Tissu ignifugé

B- TENUE DE TRAVAIL

a) Le polo manches courtes

Il est le même que celui de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention mais de couleur bleu marine. Sur la poitrine, du côté gauche, est imprimée en lettres blanches " SECTION AERIENNE ". Il est fait en coton 100%.

b) Pantalon de combat bleu marine

Le descriptif du pantalon est le même que celui de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention.

25. - SECTION FLUVIALE

TENUE SERVICE COURANT :

Tenue treillis (veste plus pantalon) portée avec bretet, un ceinturon et des bottes de mer en plastique.

TENUE DE SORTIE :

Tenue de mer, vert olive (tenue étanche : veste plus pantalon)

Le polo manches courtes

Il est le même que celui de la section aérienne. Sur la poitrine, du côté gauche, est imprimée " SECTION FLUVIALE " avec une ancre. Les manches sont courtes et le col est ouvert. Sur le dos est inscrite en lettres " GENDARMERIE ". Il est fait en coton 100%.

Pantalon de combat bleu marine

Le descriptif du pantalon est le même que celui de l'Escadron de Surveillance et d'Intervention.

Casquette Bleu-Roy

Elle est confectionnée entièrement dans un tissu tergal bleu roy. La visière doublée, est de forme courbée. La coiffure de forme cylindrique comporte des ouvertures d'aération sur les côtés.

CHAPITRE III. - *DESCRIPTION DES ATTRIBUTS*

1. - CASQUETTE

La casquette est du Modèle " Américain".

La casquette comprend un bandeau bleu-marine, une visière noire, une coiffe amovible de même teinte que les vareuses ou sahariennes. Deux boutons d'uniforme de 10 millimètres à tige sont fixés sur le bandeau de chaque côté de la visière pour recevoir.

Une jugulaire milanaise triple de 5 millimètres, pour les officiers supérieurs.

Un jugulaire cordon milanaise double de 5 millimètres pour les officiers subalternes.

Un jugulaire cordon milanaise de 4 millimètres pour les sous-officiers.

La jugulaire d'argent. Sur le bandeau est fixé le macaron constituant l'insigne de casquette. A l'intérieur de la casquette doublant le bandeau, est fixé un cuir de protection et sur le fond une garniture en matière plastique; une armature relève le devant de coiffe pour faire apparaître la macaron.

La casquette est doublée par une coiffe intérieure.

Un galon d'élite argent de 14 millimètres est fixé sur toute la longueur du bandeau. Un support de coiffe en polystyrène, profilé maintient la forme de la coiffe à sa partie supérieure.

2.- INSIGNE DE CASQUETTE.

L'insigne de casquette est un écusson rond bleu marine. Une grenade argent à huit flammes est fixée au centre du macaron ; cette grenade est entourée de palmes argent.

L'insigne est brodé à main pour les officiers et à la machine pour les sous-officiers.

3. - INSIGNE DE POITRINE

L'insigne de poitrine est un écusson ovale. A sa partie supérieure, se trouve un casque d'armure argent avec plumail. Une palme est fixée de chaque côté.

L'inscription "Sénégal" est portée sur la partie inférieure. Au centre, sur fond émail, se trouve une grenade argent à huit flammes traversée verticalement d'une épée d'argent. La couleur fond émail varie suivant les corps:

- Fond noir : Etat-major fond bleu-roy : légion territoriale, fond rouge vif : légion d'intervention - fond cramoisi : légion mobile - fond jaune jonquille, école et gendarmes auxiliaires.

Cet insigne est fixé sur patte de cuir noir qui se boutonne sur la poche de poitrine droite.

4. - PLAQUE DE POLICE DE LA ROUTE

La plaque de police de la route est un macaron métallique de 70 millimètres de diamètre. Il est de couleur bleu-roy et comporte, sur le pourtour, une bande argent de 5 millimètres de large qui est reliée à la partie centrale par une bande noire de 2 millimètres de large suivie d'une bande argent de 1 millimètre. L'inscription "GENDARMERIE" en lettres argent de 10 millimètres de hauteur est portée en arc de cercle, sur la partie inférieure. Un insigne de poitrine est fixé sur la partie supérieure du macaron.

Cette plaque est fixée sur le baudrier à l'aide de deux passants métalliques posés sur l'envers du macaron. La plaque placée sur le baudrier au-dessus de la boucle d'attache de telle manière qu'elle se trouve sur l'homme, à hauteur de la poche de poitrine gauche.

5. - INSIGNE DU BERET

L'insigne du béret est un macaron métallique argent de 45 millimètres de diamètre. Sur le tour, un cercle de 2 millimètres de large est gravé en relief.

Au Centre, se trouve une étoile à cinq branches argent qui se rejoignent vers le bas.

Sur l'envers, sont fixés deux passants circulaires métalliques qui reçoivent l'épinglette de sûreté pour la fixation de l'insigne sur le béret.

6. - BERET

Le béret est une coiffure tricotée à partir de filés de laines de teinte bleu-marine. Il comprend une couronne et un turban. Il est doublé entièrement par une coiffe intérieure noire.

Un cuir en basane noire est posé, à cheval sur la base du turban. Il prend le drap et la doublure. Sa hauteur apparente est 12 millimètres.

Dans la gaine formée par la basane est passé un ruban de serrage en serge coton noir de 15 millimètres de longueur dont les deux extrémités sortent de 120 millimètres environ de l'ouverture située à l'arrière de l'effet. Ce ruban est rouge pour les gendarmes auxiliaires.

Le côté gauche de la coiffure comporte deux œillets métalliques d'aération de 12 sur 7 millimètres, avec contre rivure espacés entre eux de 35 millimètres et placés à 45 millimètres de la base du béret. La base des œillets est renforcée à l'intérieur par une pastille en basane de 15 millimètres de diamètre.

Une pièce rectangulaire en basane noire (75 x 60) destinée à soutenir l'insigne métallique, est cousue à l'intérieur de la coiffure.

7. - CHAPEAU DE BROUSSE

Le chapeau de brousse en toile kaki, est une coiffure du modèle "Australien" à large bord et à jugulaire réglable.

Le côté droit du bord est relevé et maintenu sur le flanc de la calotte par un bouton pression.

Le chapeau comprend essentiellement: la calotte, le bord et la jugulaire. La calotte et le bord. Comprennent:

- une épaisseur extérieure en sergé coton kaki clair;
- une triplure en toile nylon formant armature;
- un doublage également en sergé kaki clair.

La jugulaire réglable, confectionnée en double tissu de fond et piquée cordon sur ses bords, mesure 12 millimètres de largeur.

8. - CASQUE DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Le casque de maintien de l'ordre est en matière synthétique rigide. Il est de couleur verte armée ou bleue. Il se compose d'une bombe, d'une visière circulaire, d'une jugulaire et d'une garniture intérieure.

La bombe et la visière sont d'une pièce. La visière est d'une largeur de 50 millimètres; elle est inclinée au-dessous d'un plan horizontal passant par la jonction de la bombe et de la visière. La hauteur de la bombe est fonction de la poitrine ; elle est approximativement de 120 millimètres.

La jugulaire est en cuir verticale de 15 millimètres de large. Sa longueur est réglable.

La garniture intérieure se compose d'un cuir de protection de 50 millimètres de large surmonté de lanières en toile de longueur réglable.

La bombe comporte de chaque côté, un œillet métallique d'aération de 12 x 7 millimètres.

Sur le devant de la bombe se trouvent deux fentes dans lesquelles une grenade métallique à huit flammes argentées de 45 millimètres de hauteur est fixée ide de deux tiges en métal.

9.- CHECHIA

La chéchia est en tissu de laine feutré de couleur écarlate. Elle comporte un galon d'élite de 14 millimètres de large sur tout le tour et au-dessus du galon une grenade à huit flammes en métal d'environ 45 millimètres de haut.

A l'intérieur de la chéchia est fixé un cuir de protection. La chéchia ne comporte pas de garniture intérieure.

La chéchia comporte une jugulaire de cuir rouge réglable. Deux boutons d'uniforme de 10 m/m, à tige, sont fixés à l'opposé sur le bord inférieur de la chéchia pour recevoir la jugulaire.

Le galon d'élite et les boutons sont en argent pour les militaires de l'escadron monté et or pour le personnel de l'escadron de la garde présidentielle.

Les officiers portent les insignes de leur grade horizontalement au-dessus du galon d'élite tout au tour de la chéchia.

10.- BOUTONS

Le bouton d'uniforme est demi-sphérique en métal. Il est frappé en son milieu d'une étoile à cinq branches. Les boutons ont un diamètre de 21m/m pour servir de bouton de devant de veste, de 15m/m pour servir aux quatre poches de la veste et aux épaulettes de garde et de 10 m/m pour maintenir la jugulaire.

Tous les boutons sont amovibles et maintenus dans les œillets par un anneau brisé.

A l'exclusion des boutons or pour les tenues de parade des militaires de l'escadron de la garde présidentielle, tous les boutons sont argentés.

11.- EPAULETTES

Chaque épaulette se compose de trois parties: le corps, les tournants et les franges.

Le corps et l'écusson, tous les deux de forme bombée, sont en galon (ou en métal blanc argenté), dit en trait coterie, sans dessin, broderie ni application quelconque.

Les franges sont en petites torsades, souples et mates.

Au contour de l'écusson sont fixées trois tournantes. La grosse tournante, de forme dite "tournante réduite" a, en son milieu un diamètre de 12 m/m ; elle est bourdon mat de 1 m/m environ, en milanaise mate tordue, et enfilé brillant de 0,5 m/m, roulée alternativement sur âme en coton. La tournante intérieure, d'un diamètre de 4 m/m, est en petite milanaise mate tordue mélangée d'une autre mate non tordue. La troisième tournante d'un diamètre de 2 m/m est contiguë, elle est du même travail que la tournante intérieure.

Le bouton d'uniforme de 15 m/m est fixé en haut de l'épaule une forte agrafe est placée en dessous, à la partie correspondante, elle s'engage dans un petit gousset cousu sur la tunique.

Les épaulettes sont:

- or pour les officiers de la garde présidentielle;
- argent pour les officiers de l'escadron monté;
- bleue pour les sous-officiers de l'escadron de la garde présidentielle et de l'escorte motocycliste du Premier Ministre

12.- AIGUILLETTE

L'aiguillette se porte sur l'épaule gauche. Elle se compose de deux nattes à trois brins, terminées chacune par un cordon à un seul nœud de quatre tours et par un ferret en métal blanc. Le nœud, qui se trouve à la suite de la grange et de la petite natté, présente une hauteur de 35 m/m. Il doit être fait à 50 m/m de la natté et à 70 m/m du courant du ferret.

A ces deux nattes sont joints deux cordons redoublés dont les deux bouts sont réunis sous le trèfle.

Le cordon qui forme l'aiguillette a 6 m/m de diamètre.

A l'extrémité supérieure de l'aiguillette est cousue une languette de drap, doublée de même, taillée en forme de trapèze. Cette languette porte à son extrémité libre deux agrafes distantes entre elles de 20 m/m.

Les aiguillettes sont :

- blanches pour la tenue de cérémonie des officiers, gradés et gendarmes;
- or pour les militaires de l'escadron de la garde présidentielle;
- argent pour les officiers de l'escadron monté;
- bleue pour les sous-officiers de l'escadron monté et pour les personnels des escortes motocyclistes présidentielle et du Premier Ministre. ;

13.- LE TREFLE

Les trèfles sont confectionnés au moyen d'une tresse carrée de 6 m/m de largeur.

La patte se compose de six brins de tresse carrée cousus très serrés l'un contre l'autre. Elle se termine par un trèfle dont les boucles sont dessinées par les deux brins de tresse extérieure.

Les yeux du trèfle sont en drap bleu gendarme.

La doublure est en drap bleu foncé.

Le trèfle qui reçoit l'aiguillette est muni d'un passant élastique placé sur le corps, à 10 m/m de la torsade, et de deux portes agrafes cousus sur la doublure correspondant aux agrafes de la languette de l'aiguillette.

Les tresses carrées sont en fil blanc, bleu ou rouge.

Un bouton d'uniforme argent de 12m/m est fixé au pli des deux tresses.

14.- Fourragères

La fourragère se porte sur l'épaule gauche. Elle se compose d'une natte de trois brins terminée par un cordon à un seul nœud de quatre tours et par un ferret en métal blanc. Le nœud qui se trouve à la suite de la natte, présente une hauteur de 35 m/m. Il doit être fait à 50 m/m de la natte et à 70 m/m du coulant du ferret.

A cette natte est joint un cordon doublé dont les deux hauts sont réunis sous le trèfle.

Le cordon qui forme la fourragère à 6 m/m de diamètre.

L'extrémité supérieure de la fourragère est terminée par un trèfle confectionné avec le même cordon. Sous ce trèfle, se trouve une ganse en cordonnet fil blanc destinée à fixer la fourragère au bouton de la patte d'épaule de l'effet.

Le cordon est tressé blanc et bleu-roy.

15.- PATTES D'EPHAULES

La patte d'épaule est constituée par une armature semi-rigide, évidée en ovale à l'emplacement de la boutonnière.

Sur le dessus est posé un morceau de drap bleu gendarme. Le dessous est doublé en cretonne noire. Le montage terminé, les dimensions de la doublure doivent être légèrement inférieures à celles du drap, de façon que ce dernier tissu recouvre le tranché. L'armature mise en place, la base de la doublure est rabattue sur le drap, le rabattement étant fait légèrement en retrait.

Deux brides élastiques sont cousues sur la doublure pour fixer la patte sur l'effet une grenade argent à huit flammes est cousue sur le dessus.

Un bouton d'uniforme argent de 15m/m est fixé sur le dessus après la grenade.

16.- GALONS :

16.1 : Galons portés sur les pattes d'épaules bleues

16.1.1 - Officiers

Les insignes de grade sont constitués par des galons argent tissés en trait côtelé. Le nombre des galons détermine le grade :

- pour le colonel, cinq;
- pour le lieutenant-colonel, cinq, le deuxième et le quatrième étant or ;
- pour le commandant, quatre;
- pour le capitaine, trois;
- pour le lieutenant, deux
- pour le sous-lieutenant, un ;

Les largeurs des galons, de grade fixé sur les pattes d'épaules sont les suivantes:

- sous-lieutenant: 10 m/m
- lieutenant: 10 m/m ;
- capitaine: 8 m/m ;
- commandant: 6 m/m ;
- lieutenant-colonel: 6 m/m
- colonel: 6 m/m

La distance entre chaque galon est de 2 m/m. Chaque galon est séparé par un liséré bleu-gendarme de même largeur.

Pour les officiers supérieurs, la distance entre le troisième et le quatrième galon, en partant de la base, est de 4 m/m.

16.1.2 - les sous-officiers

Les galons des adjudants-chefs et adjudants sont, comme le galon d'officier, du type trait côtelé sur âme or ou argent. Ils comportent, tissé en leur milieu, une raie rouge de 1 m/m de large. Ils sont d'une largeur de 10 m/m.

Les galons de grade des maréchaux des logis-chefs, des maréchaux des logis et des gendarmes sont tissés façon lézarde avec âme argent. Les galons en V, la pointe retournée vers le haut. Ils sont d'une largeur de 8 m/m. Les galons des maréchaux des logis-chefs et des maréchaux des logis sont séparés d'un liséré bleu gendarme de 2 m/m de large.

Les élèves gendarmes portent les pattes d'épaules sans galon.

16.1.3 - Gendarmes- auxiliaires

Un galon d'élite en coton rouge de 14 m/m de large est fixé sur la patte d'épaule.

16.1.4 - Militaires de la garde présidentielle

Avec saharienne rouge, les militaires de l'escadron de la garde présidentielle portent les pattes d'épaules bleues avec grenade, bouton et galon or.

16.2 : Galons de manche de la tenue de cérémonie**16.2.1 : Sous-officiers :**

Les galons sont en V la pointe tournée vers le haut, leur largeur est de 8 m/m.

Leur ouverture est de 55°. Ils se prolongent de 6 cm à chaque base du V, parallèlement au parement de la manche. Ils sont confectionnés sur fond de drap bleu-marine et sont amovibles.

16.2.2 - Officiers

Les galons sont du type décrit au paragraphe 16.1. Confectionnés sur fond de drap bleu-marine, ils entourent la manche à 3 m/m au-dessus du parement et sont amovibles.

16.3 - Galons portés sur la partie supérieure des manches (Gendarmes auxiliaires)

Les insignes de grade des gendarmes auxiliaires, placés sur la partie supérieure des manches et constitués par des galons en V la pointe tournée vers le haut, sont les suivants :

- pour les gendarmes auxiliaires, soldat de 1^{re} classe : un galon cul de dé en laine de couleur bleu gendarme;

- pour les gendarmes-Auxiliaires brigadiers : un galon double cul de dé en laine de couleur bleu gendarme.

- pour les gendarmes-auxiliaires brigadiers chefs : un galon-en double cul de dé de couleur gendarme sur monté d'un galon lézarde argent ;

- pour les gendarmes auxiliaires maréchaux des logis : un galon lézarde argent

Tous les galons sont d'une largeur de 8 m/m.

16.4 - Galons des officiers et gradés sous les armes en tenue de défilé

Les galons sont placés horizontalement les uns au-dessus des autres sur le milieu du côté extérieur de chaque manche, le premier à 3m/m environ au-dessus du parement.

16.5 - Galons des militaires de l'escadron monté en tenue de parade

Les galons argent sont portés, par tous les militaires de l'escadron, sur les manches, dans les mêmes conditions que celles décrites au paragraphe 16.4 ci-dessus.

17. - ATTENTES (TENUE DE SOIREE OFFICIERS -TENUE DE CEREMONIE)**17.1 - Officiers**

Les attentes sont brodées main cannelle argent.

Pour les officiers subalternes leurs dimensions sont de 90 m/m de longueur sur 20 m/m de largeur, pour les officiers supérieurs la largeur est de 30m/m.

17.2 -Sous-officiers

Les attentes sont confectionnées avec du galon d'élite argent.

17.3 - Gendarmes: Galon d'élite coton blanc.

Les attentes sont placées sur chacune des épaules à 3 m/m au-dessus de la couture des manches et sont amovibles pour la tenue de cérémonie.

18 - ECUSSONS DE COL POUR VAREUSE ORDINAIRE.

L'écusson de col est de forme pentagonale, les deux côtés supérieurs en forme de V renversé. Chaque côté a une largeur de 35 m/m. L'écusson est en drap de couleur bleu gendarme. Un liséré argent de 2 m/m de large est cousu au tour de l'écusson à 3 m/m du bord. Une grenade argent à huit flammes est cousue au milieu de l'écusson.

Sur la tenue de cérémonie l'écusson est en drap bleu marine.

La grenade est brodée main pour les officiers et brodée la minette pour les sous-officiers.

Trois crochets sont fixés sur l'écusson.

19.- ECUSSON DE COL POUR VAREUSE DE PARADE

Cet écusson est de forme pentagonale, les deux côtés supérieurs en forme de V renversé. Chaque côté de V renversé a une longueur de 39 m/m. Le côté inférieur a une longueur de 40 m/m. Les côtés latéraux ont une longueur de 60 m/m, l'écusson est en drap gendarme ou rouge (escadron monté).

Une grenade à huit flammes de 40 m/m de haut est brodée main au centre de l'écusson. Cette grenade est argent pour les personnels de l'escadron monté et des escortes motocyclistes et or pour les militaires de l'escadron de la garde présidentielle.

20.- ATTRIBUTS DES OFFICIERS GENERAUX

Les officiers généraux de la gendarmerie nationale se distinguent par le port d'épaulettes sur lesquelles sont brodées des feuilles de laurier.

Ces épaulettes sont de trois sortes:

- Epaulettes de travail ;
- Epaulettes de cérémonie;
- Epaulettes de soirée.

a) Pattes d'épaules de travail

Cet effet est orné sur son pourtour, d'une broderie en lancée sur le fond bleu marine. Sur le dessus, sont placées deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base. Un bouton étoilé argent de 15 millimètres est fixé au-dessus des feuilles de laurier.

b) Pattes d'épaules de cérémonie

Cet effet est orné au pourtour d'une broderie en lancée et d'une broderie en dents ondes. Un guipé en pailletage est monté entre la broderie lancée et la broderie en dents rondes. Il comporte deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base, longues de 5,5 cm et situées à 5 cm de la base de l'épaulette. Un bouton étoilé argent de 15 millimètres à tige, est fixé au-dessus des feuilles de laurier.

c) Pattes d'épaules de soirée

Sont confectionnées dans un tissu bleu nuit. Elles sont composées :

- d'une carcasse en mica flexible doublée d'un morceau de drap bleu ;
- de deux passants destinés à recevoir la patte d'épaules.

Le pourtour est brodé en lancé. Un pailletage est fait à l'intérieur en suivant la broderie en lancée. Le dessus de l'épaulette comporte deux feuilles de laurier entrecroisées. Leur longueur dépend du grade (2, 3, 4, 5 étoiles).

d) - le tour du cou

Le tour du coup est brodé dans un tissu bleu nuit. Il reçoit une broderie en dents rondes terminées aux extrémités et à la base par un insigne toutes armes. La longueur du tour dépend des mesures portées.

c) Le parement

Le parement est un ornement brodé dans un tissu bleu nuit. D'une longueur de 43,5 cm, la broderie de la première rangée mesure 33 cm de long et celle de la hauteur de bras 10,5 cm. La deuxième rangée de 23 cm est divisée en deux parties. La première partie mesure 21 cm, elle est espacée de la 2^{ème} partie qui mesure 2 cm sur la hauteur de bras. La broderie est en dents rondes. Les deux rangées sont espacées d'un cm. Une étoile à cinq branches est frappée au coin du parement.

Cinq Feuilles de laurier entrecroisées sont disposées à égale distance au-dessus de l'étoile.

f) - Les pattes de collet du général

La patte de collet est confectionnée dans un tissu bleu nuit. Deux feuilles de laurier, entrecroisées à la base, sont brodées et frappées en leur milieu d'une étoile argent à cinq branches.

g) - Etoile

Les étoiles des officiers généraux sont placées selon leur nombre, en ligne, en triangle ou en losange (2, 3, 4, ou 5 étoiles). Elles ont 12 mm de diamètre et sont en métal argent ou brodées argent. Les deux premières ont leur centre à 23 millimètres du guipé de la base de la patte et sont espacées, entre elles, de 23 millimètres de centre à centre.

21.- LA CASQUETTE DES OFFICIERS GENERAUX

La casquette est composée des éléments suivants :

- d'un bandeau de cannage brodé dans un tissu bleu de nuit à sa partie inférieure ;
- d'un pourtour intérieur en mouton havane ;
- d'une visière en cuir ;
- d'une jugulaire milanaise argent coulissante (cérémonie) ou une jugulaire brodée sur
- le fond bleu marine (travail) ;
- d'un tuteur gainé portant un tendeur et une bande de protection en matière plastique transparente ;
- d'une coiffe amovible en tissu bleu marine ou bleu-roy enveloppant complètement le bandeau ;
- d'un tour de casquette de 34 millimètres de largeur ;
- d'un bandeau de coiffe ;
- d'un macaron fixe sur la coiffe.

La casquette est confectionnée suivant la longueur du tour de tête.

a) - La casquette de travail

Elle est composée:

- d'un bandeau bleu marine sur lequel est montée une broderie de feuilles d'arachide et de feuilles de laurier, (les feuilles de laurier sont entrecroisées sur tout le pourtour du bandeau sur une largeur de 1,5cm);
- d'une jugulaire brodée main sur fond bleu marine et posée sur une longueur de 30 cm.

Elle reçoit en son milieu les insignes de grade (2, 3, 4, ou 5 étoiles à cinq branches).

b) - La casquette de cérémonie

Elle est composée:

- d'un bandeau fond bleu marine sur lequel est monté une broderie;
- d'un tour de paillettes argentées, surmontées d'un guipé sur 0/5 cm de largeur;
- d'un pourtour brodé feuilles d'arachide et feuilles de laurier sur 3.cm de largeur.

Au milieu avant du bandeau, est laissé un espace de 6,5 cm, en sa partie supérieure et 4,5 cm en sa partie inférieure, pour recevoir les insignes de grade (2, 3, 4, étoiles à cinq branches).

c) - Le macaron

Le macaron, brodé dans un morceau de tissu bleu marine, est fixé directement sur la coiffe. Il comporte deux feuilles d'arachide brodées sur sa partie supérieure et inférieure.

Les feuilles de laurier sont brodées de part et d'autre des feuilles d'arachides et une étoile à cinq branches est frappée au milieu.

**C. - BRIGADE NATIONALE
DE SAPEURS POMPIERS*****I - TENUES COMMUNES******1.1- Tenue de cérémonie pour officier ou tenue n°1******- Pour le personnel officier masculin :***

La tenue de cérémonie est en tissu tergal grain de poudre bleu marine. Elle est composée de :

- La Vareuse :

De forme droite, la vareuse se ferme par quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme de 21 mm.

A hauteur de la première boutonnière du haut, sont posées deux poches plaquées dites de poitrine comportant un faux pli " Watteau ".

Au-dessus de ces poches, est posée une patte de même largeur, comportant une boutonnière correspondant à un bouton de 15 mm.

A hauteur de la dernière boutonnière, sont posées deux poches plaquées dites " de côté ".

Au-dessus de ces poches est posée une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm.

Le dos est formé de deux morceaux, la couture d'assemblage s'arrêtant à 5 cm au-dessus de la taille pour former une ouverture.

Le col est à crans ouverts, le dessus est d'un seul morceau.

Les manches sont constituées par deux morceaux, le bas comporte un parement fixé au bas de la manche par une surpiqure.

Le long de la couture d'épaule, est posée une patte de même tissu, prise dans la couture d'emmanchure, son extrémité libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 14 mm.

Les bords des devants comportent une garniture intérieure de tissu de fond, allant jusqu'à la couture d'emmanchure, à hauteur de la poitrine, sur chaque garniture est confectionnée une poche dite " portefeuille ".

Les bords des devants, le col, les poches et les pattes sont surpiqués.

Les coins de col reçoivent des pattes de couture brodées aux attributs des Sapeurs - Pompiers.

Les décosations se portent à gauche, au-dessus de la patte de la poche de poitrine, et les insignes de grade à la même hauteur, du côté droit.

- Le Pantalon :

Le pantalon est de forme classique avec pli et couture rapportée.

Il comporte deux poches de cotés et une poche "revolver" au côté droit.

Une bande dite de commandement est posée le long de la couture d'assemblage. Elle est constituée d'un liséré doré piqué au centre d'une ganse de cuir rouge.

La tenue de cérémonie se porte avec les attributs ci-après :

- une casquette à coiffe et macaron de même tissu et de même coloris ;
- une chemise à manches longues blanche en polyester ;
- une cravate en tergal noir ;
- une paire de chaussures bases noires en cuir ;
- une fourragère double ;
- des attributs et accessoires divers (décris dans le chapitre IV).

Les officiers désignés aux fonctions d'aide de camp portent l'aiguillette au lieu de la fourragère.

- Pour le personnel féminin officier :

La tenue est constituée par :

- La vareuse :

Elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Elle est sans fente dorsale.

- La jupe :

Elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux.

- Le pantalon :

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braquette, deux poches de côté et une bande de commandement. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue de cérémonie du personnel féminin officier se porte avec :

- une casquette à coiffe et macaron ou chapeau de même tissu et de même coloris ;
- une chemise manches longues blanche en polyester ;
- une cravate en tergal noir ;
- une paire de chaussures basses noires en cuir ;
- une paire de chaussettes en coton noir ;
- une fourragère double ;
- des attributs et accessoires divers.

Les officiers désignés aux fonctions d'aide de camp portent l'aiguillette au lieu de la fourragère.

1.3- Tenue de cérémonie pour sous-officier ou tenue n°1

- Pour le personnel masculin :

La tenue de cérémonie des sous-officiers est confectionnée en tissu tergal grain de poudre bleu marine.

La vareuse est identique à celle des officiers.

Le pantalon, du même type, ne comporte pas de bande de commandement, mais un liseré rouge en soie de 03 millimètres de large entre la ceinture et le bas, tout le long de la couture extérieure sur les deux côtés.

La tenue se porte avec les articles et attributs ci-après :

- une casquette à coiffe et macaron de même tissu et de même coloris ;
- une chemise à manches longues blanche en polyester ;
- une cravate en tergal noir ;
- une paire de chaussures basses noires en caoutchouc ;
- une paire de chaussettes en coton noir ;
- une fourragère ordinaire ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV.

- Pour le personnel féminin la tenue comporte :

La vareuse :

Elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Elle est sans fente dorsale.

La jupe :

Elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux.

Le pantalon :

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braquette, deux poches de côté et une bande de commandement. Un liseré rouge en soie de 03 millimètres de large est fixé entre la ceinture et le bas, tout le long de la couture extérieure sur les deux côtés. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue de cérémonie du personnel féminin se porte avec :

- une chemise à manches longues blanches en polyester
- une cravate en tergal noir
- une paire de chaussures basses noires (en caoutchouc)
- une paire de chaussettes noires en coton
- une fourragère ordinaire
- des attributs et accessoires divers.

TENUE DE SORTIE OU TENUE N°2
ET TENUE DES OBSEQUES N°2 BIS DES
OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS

La vareuse et le pantalon des deux tenues sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie bleu marine des sous-officiers. Le tissu est en tergal grain de poudre bleu marine.

Pour le personnel féminin, la vareuse, la jupe et le pantalon des deux tenues n°2 et obsèques sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie bleu marine des sous-officiers.

Le tissu est en tergal grain de poudre bleu marine.

La tenue n°2 se porte avec une chemise coton ou polyester bleu ciel alors que la tenue n°2 bis des obsèques se porte avec une chemise blanche sans fourragère, en plus des articles et attributs ci-après :

- une casquette avec coiffe en couleur bleu de nuit et macaron gris-bleu ;
- une chemise à manches longues polyester tergal bleu ciel ;
- une cravate noire ;
- une paire de chaussures basses noires, en cuir (officiers) ou en caoutchouc (sous-officiers) ;
- une paire de chaussettes en coton noir ;
- des attributs et accessoires divers.

TENUE DE TRAVAIL DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS OU TENUE N°3

La tenue de travail des officiers et sous-officiers comporte une saharienne et un pantalon ; pour le personnel féminin officier, elle comporte en plus une jupe ; elle est confectionnée en tissu tergal grain de poudre bleu marine.

* Saharienne : La saharienne est de forme droite non doublée, col ouvert, forme chemise.

Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches.

Pour le personnel féminin, la saharienne se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte un col ouvert, deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches. Elle est sans fente dorsale.

* Pantalon : Le pantalon est de forme classique avec plis et ceinture rapportée.

Il comporte deux poches de côté et une poche "revolver" à l'arrière droit.

Un liseré rouge en soie de 03 millimètres de large est fixé entre la ceinture et le bas, tout le long de la couture extérieure sur les deux côtés.

Pour le personnel féminin, le pantalon et la jupe sont identiques au pantalon et à la jupe de la tenue de cérémonie. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue est portée avec les articles et attributs ci-après :

- un bérét en drap bleu ou noir
- des galons coulissants ou en fourreau ou des galons avec écussons de bras ;
- une paire de chaussures basses noires ;
- une paire de chaussettes en coton noir ;
- des attributs et accessoires divers.

Sur ordre, cette tenue peut être portée avec la casquette et les épaulettes.

TENUE D'INTERVENTION SPF1 IGNIFUGEE OU TENUE N°4

La tenue d'intervention de type SPF1 ou tenue de feu est composée de :

- une veste F1 ;
- un pantalon ;
- une paire de chaussures rangers antidérapants ou des bottes anti-feu ;
- une paire de chaussettes mi-bas bleu marine ou noire ;

Elle est de couleur bleue marine.

Elle se porte avec un ceinturon et suivant les circonstances, avec le bérét, le casque de feu ou la casquette F1.

Elle peut être complétée par des équipements de protection individuelle qui seront définis par le ministériel. Les galons sont portés, soit sur la poitrine au niveau de la patte de velcros, soit en coulisse sur les épaulettes.

- La Veste F1 : La veste d'intervention est de forme droite non doublée à manches longues terminées chacune par des poignets qui se ferment par un bouton. Cinq (05) boutons intérieurs cachés dans la patte, ferme le devant de la veste. Elle possède deux poches poitrine verticales passepoilées à fermeture éclaire et une poche bic, deux poches basses plates à rabat. Le col est ouvert. La veste comporte une paire de velcros sur la poitrine pour le galon et une paire de velcros sur la poche droite pour le nom. Le dos est un morceau et comporte un empiècement. La partie inférieure de la veste présente tout autour un ourlet qui reçoit des élastiques sur les cotés. Les bas de la veste sont avec poignets réglables par auto agrippant. Une bande rétro réfléchissante blanche sur le tour de poitrine en haut des manches. Une cache poitrine intérieure aménagée sur la veste.

- PANTALON F1 : Le pantalon possède deux poches de cuisse obliques "italiennes", s'ouvrant sur les devants. La ceinture est boutonnée. Il est relevé aux genoux sur la moitié avant. Il est porté avec une ceinture bleue. La braguette avec sous pont et fermeture à glissière. Les bas des jambes portent deux arrêtoirs en élastiques. Une bande rétro réfléchissante sur la ceinture le bas des jambes. Un liseré rouge en soie de 03 millimètres de large est fixé entre la ceinture et le bas, tout le long de la couture extérieure sur les deux côtés.

Selon les circonstances, la tenue d'intervention est portée avec :

- le casque de feu ;
- le bérét ;
- ou la casquette.

TENUE D'HIVER OU TENUE N°5

La tenue d'hiver ou tenue n°5 est réalisée dans un tissu whipcord bleu de nuit. Elle est revêtue par les officiers, le personnel féminin officier et les officiers de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers en stage ou servant dans les missions diplomatiques à l'étranger, pendant les périodes au cours desquelles le port de cette tenue est de rigueur dans les lieux d'accueil. Elle peut être portée localement en fonction de la fraîcheur.

Elle est composée de :

- une vareuse en tissu grain de poudre bleu marine ;
- un pantalon en tissu grain de poudre bleu marine avec une bande de commandement ;
- une casquette avec coiffe en couleur grain de poudre bleu marine et macaron bleu ;
- une chemise à manches longues polyester tergal bleu ciel ;
- une cravate noire ;
- une paire de chaussures basses noires en cuir (officier) ou en caoutchouc (sous-officiers) ;
- une paire de chaussettes en coton noir ;
- des attributs et accessoires divers.

En raison du froid qui sévit dans certains pays étrangers, un manteau ¾ confectionné dans le même tissu que la tenue de stage est attribué aux stagiaires.

La vareuse et le pantalon sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie.

Pour le personnel féminin, la tenue peut se porter avec une jupe.

TENUE D'ETE OU TENUE N°6

La tenue d'été est composée d'un pantalon bleu marine et d'une chemise bleue ciel à manches longues ou chemisette à manches courtes.

Elle se porte sans cravate avec des coulissants et béret, plus attributs.

La chemise est confectionnée avec un tissu polyester tergal bleu ciel avec manches longues classiques et col ouvert, deux poches plaquées avec rabat et plis Watteau et deux pattes d'épaules.

La chemisette est identique à la chemise avec seulement des manches courtes.

Le pantalon et la jupe pour personnel féminin est identique à la tenue n°2. Il se porte avec une ceinture bleue.

LA TENUE DE SPORT OU TENUE N°7

Elle est composée de :

- un survêtement en polyester constitué d'un blouson et d'un pantalon ;
- un tee-shirt en coton ou polyester ;
- un short en polyester ou en nylon ;

Le survêtement : Le blouson de couleur rouge ou blanche dominante est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5 cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues, terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites.

Le dos du blouson porte l'inscription " Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers" en lettres noires. Le sigle BNSP et le logo sont inscrits sur le devant du blouson, en haut et à droite au niveau de la poitrine ;

- Le pantalon : de couleur rouge ou noire, est de coupe droite avec une ceinture élastique de 2 cm. Une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 50 cm de longueur mesurée à partir du bas ;

Le tee-shirt : de couleur rouge ou blanche dominante, est ample et fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme " V ". Sur le dos est inscrit en lettres noires " Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers ". Le Sigle BNSP et le logo sont inscrits sur le devant, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Le short : il est de couleur rouge ou blanche et présente une ceinture élastique de 2 à 3 cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

La tenue se porte avec des chaussures de sport à semelle lisse, de couleur blanche avec deux bandes verticales noires sur les côtés et des mi-bas coton bleu ou noir.

TENUE DE GROSSESSE OU N°8

La tenue n°8 ou de grossesse est en tissu tergal KC bleu ou en tissu tergal bleu marine.

Elle est longue, et évasée au bas de l'effet et comporte une encolure ronde. Elle existe en deux (02) versions :

TENUE N°8 KC

Eléments constitutifs

La tenue n°8 KC se compose essentiellement :

- d'un dos en un seul morceau
- d'un devant en un seul morceau
- de deux épaulettes - deux manches
- de deux bandes

Confection

Le devant et le dos s'assemblent par une couture simple ; l'intérieur étant cousu en point de chaînette (point de surfil) pour empêcher que les bords s'effilochent.

Le devant comporte :

- deux (02) pinces d'emmanchures (une pince sur chaque emmanchure),
- deux (02) pinces poitrine, partant à 3cm au-dessous du montant jusqu'à 9 cm au-dessous de la ligne de taille. Cette pince est forte de 1cm à 1,5 cm au niveau de la taille.

Le dos quant à lui comporte deux pinces (pinces de milieu carrure) allant de 3 cm au-dessus du montant jusqu'à 12 cm au-dessous de la taille. Sa force au niveau de la taille est identique à celle de la pince poitrine.

La tenue n°8 KC comporte deux fentes latérales et une encolure ronde, sur laquelle est monté un morceau de tissu de fond en biais.

Elle a deux (02) poches montées sur les côtés du devant, au-dessous de la taille.

Sur son dos, sont montées deux bandes au niveau de la taille, et sur les pinces. Ces bandes servent d'attache à la tenue n°8.

Pour finir, deux épaulettes sont montées sur les épaules, servant de support aux galons.

Ses deux manches sont montées en couture simple

TENUE BLEUE MARIN

Eléments constitutifs

La tenue n°8 bleue se compose :

- d'un dos
- de deux devants
- de deux épaulettes
- de deux manches

Confection

Même confection que la tenue n°8 KC. Seulement la tenue bleue ne comporte pas de poches et de bandes d'attache. Sa devanture comporte cinq (05) boutons permettant la fermeture de l'effet.

L'ENSEMBLE BLEU

Il se compose de la chemise-veste et de la jupe.

La chemise-veste

Eléments constitutifs

La chemise-veste comprend :

- un dos en un seul morceau
- un devant en 2 morceaux
- deux manches
- un col chemisier
- deux pattes de poche
- deux épaulettes

Confection

Les devants sont assemblés au dos par une piqûre simple, puis surfilés.

Les devants sont garnis de 2 poches latérales, sensiblement perpendiculaires au bas, situés à 5cm au-dessous de la taille et à 12 cm de la couture côté.

Les poches se ferment à l'aide des pâtes de poche, suivant l'ouverture et couchées vers le côté.

La jupe

Eléments constitutifs

- un devant en un morceau
- un dos en deux morceaux
- une ceinture
- six (06) passants

Confection

Le devant comporte 2 pinces d'une profondeur égale à 9 cm, tandis que les 2 pinces du dos ont 12 cm de profondeur. La force d'une pince à la taille est de 2 cm.

Le milieu dos contient une couture qui part de 15 cm de la ceinture (pour la fermeture) vers le bas, laissant une fente de 20 cm (fente superposée).

La jupe est montée d'une ceinture rabattue sur l'endroit. Un bouton de 14 mm sert de fermeture. Elle compte 6 passants.

TENUE DE GALA OU TENUE N°9

La tenue de gala ou de soirée pour officier est confectionnée en tissu granité bleu nuit.

La Vareuse : de forme droite, entièrement doublée, se ferme par six boutons d'uniforme dorés de 21 mm.

Le col est de forme " dolman " ; il reçoit à chaque extrémité un écusson avec broderie or formé de deux rangées en dents de scies superposées ; un signe distinctif par arme et service et bordé dans l'angle formé par ces rangées.

Les épaules sont ornées d'une bride d'attente brodée or, de grandes dimensions pour les officiers supérieurs et en petit format pour les officiers subalternes. Les devants ne comportent pas de poches.

Les manches de type " monté " sont munis, en bas, de galons de grade circulaires, posés au-dessus d'une soubise bleue clair fixée par trois boutons à tige d'uniforme de 15 mm.

Le dos, en quatre morceaux, forme deux petits côtés, un dorsal et un bas de dorsal comportant une fente ;

Deux boutons dorés de 15 mm sont posés sur la couture d'assemblage des petits côtés à hauteur de la taille.

Le Pantalon : Le pantalon est de forme classique à pli et ceinture rapportée avec passants.

Il comporte deux poches de côté et une poche " revolver " sur le derrière droit.

Une bande de commandement dorée est posée le long de la couture d'assemblage des côtés pour les officiers subalternes, deux bandes de commandement pour les officiers supérieurs et deux bandes de commandement séparées par un liséré doré en leur milieu pour les généraux.

La tenue de soirée se porte sans coiffure; seules les décos en miniatures, à l'exclusion de tout arme insigne, sont arborées sur la poitrine côté gauche.

La tenue est portée avec des chaussures basses noires vernies, des chaussettes en coton noir et attributs et accessoires divers (décris dans l'annexe IV).

Pour le personnel féminin officier, la tenue de soirée comporte:

- une veste type spencer en tissu granité bleu nuit;
- une robe longue noire velours.

Elle se porte, sans coiffure, avec des chaussures noires vernies à talon court.

TENUE DE CEREMONIE DES MILITAIRES DU RANG OU TENUE N°11

La tenue est confectionnée en tissu tergal 215 de couleur bleue marine.

Le Blouson : De forme droite, il est fermé par quatre boutonnieres équivalentes à quatre boutons d'uniforme de 21 mm étoilés. Le col est ouvert. Chaque devant comporte une poche plaquée munie d'un faux pli. Au-dessus de la poche est posée une patte de forme rectangulaire, munie d'une boutonnière équivalente à un bouton d'une forme de 15 mm. Le dos est d'un seul morceau. Le bas de l'effet comporte une ceinture en trois éléments fermée sur le devant par une languette comportant une boutonnière équivalente à un bouton d'uniforme de 21 mm.

Pantalon : Il est de forme classique à plis et ceinture rapportée avec passants. Il comporte deux poches de côté et une poche "revolver" à l'arrière droit. En outre, il comporte un liseré rouge en soie de trois millimètres de large entre la ceinture et le bas, tout le long de la couture extérieure sur les deux côtés.

La tenue est portée avec :

- une fourragère simple MDR,
- un bérét avec macaron,
- un insigne de corps ;
- des épaulettes ;
- une paire de gant blanc (en cas de décoration)
- des chaussures basses noires et des chaussettes noires.

Pour le personnel MDR féminin, elle est constituée d'un blouson version féminine et d'un pantalon ou d'une jupe identique à la tenue n°2 des sous-officiers.

TENUE DE SORTIE MILITAIRE DU RANG OU TENUE N°12

Elle est identique à la tenue de cérémonie mais portée sans fourragère.

Pour le personnel féminin, elle est identique à celle de cérémonie sans fourragère.

1.13- Tenue de travail Militaire du rang ou tenue n°3

Elle est composée d'un pantalon et d'une chemise ou chemisette bleue ciel.

- **Le pantalon** : il est identique à celui de la tenue de cérémonie MDR.

- **La chemise** : elle est confectionnée avec un tissu polyester tergal bleu ciel et manches longues classiques et col ouvert, deux poches plaquées avec rabat et plis Watteau et deux pattes d'épaules.

- **La chemisette** : elle est identique à la chemise avec seulement des manches courtes.

La tenue de travail MDR se porte avec bérét, chaussures basses noires et chaussettes noires ; insigne de corps, épaulettes, sauf pour la chemisette qui se porte avec des coulissants.

NB : A l'instar des officiers et sous-officiers, les militaires du rang peuvent porter en période de froid un pull-over "Sapeur-pompier" avec bande rouge ceinturant la poitrine, sur la chemise bleue en laissant apparaître le col droit.

TENUES SPECIFIQUES

TENUES DU GROUPEMENT DES SERVICES (GS) :

Tenue de Parade ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu F1 (pantalon plus veste) elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV ;
- deux lacets rouges pour les rangers ;
- une cravate de parade rouge ;
- Un casque de feu F1
- Un ceinturon de feu

Tenue d'Etat - Major ou tenue n°22

La tenue est composée d'un pantalon bleu marine et d'une chemise bleue ciel à manches longues.

Elle se porte avec cravate et épaulettes, en plus des attributs.

Le personnel féminin porte la même chemise.

Le pantalon et la jupe pour personnel féminin est identique à la tenue n°2. Il se porte avec une ceinture bleue.

TENUES DES GROUPEMENTS D'INCENDIE ET DE SECOURS (GIS)

Tenue de Parade ou tenue n° 21

Elle est identique à celle du Groupe des services.

Tenue légère d'Intervention ou tenue n°23

Elle est composée d'une chemise polo, d'un pantalon et des rangers.

La chemise polo est en tricot à partir du coton de qualité " Amérique peigné " de couleur bleue marine. Le col est ouvert avec sous patte fermeture par deux boutons. Les manches sont courtes de type ballon avec bord côté. Une bande rouge avec inscription " Sapeurs-Pompiers " ceinture la poitrine. Un support auto-agrippant pour galonnage est cousu au milieu de la poitrine sous la bande rouge. En option une poche de stylo de type " passe poillée ".

Le polo se porte brayé sous le pantalon de feu F1 avec les chaussures rangers ou les bottes en cuir. La coiffure qui va avec est constituée de la casquette F1 ou du béret.

Cette tenue de travail peut être portée pour les interventions de secours à victime, les tournées de bouches, etc.

Tenue légère d'intervention bis ou tenue n°24

Elle est composée d'une chemise polo, d'un pantalon et des rangers, en plus d'un pull-over. Le pull-over de couleur bleue marine est composé :

- d'un tricotage coté perlé chevalé ;
- d'une encolure ronde au ras du cou ;
- une bande rouge en haut du corps et en haut des manches avec inscription " Sapeurs-Pompiers " ;
- Une poche crayon fermée par un rabat en haut de la manche gauche sous la bande rouge ;
- Un renfort de toile coloris bleu marine " sapeurs-pompiers " aux épaules et aux coudes ;
- Un support auto-agrippant pour galonnage cousu au milieu de la poitrine sous la bande rouge.

Le pull-over peut se porter avec le pantalon de feu F1 avec les chaussures rangers ou les bottes en cuir. La coiffure qui va avec est constituée de la casquette F1 ou du béret.

Cette tenue de travail est portée pour les interventions de secours à victime et pour le travail courant en période de fraîcheur.

TENUES DU GROUPEMENT DES UNITES SPECIALISEES (GUS)

Tenue de Parade Sauvetages Déblaiements ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu SPF1 de couleur orange foncée.

Elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV ;
- deux lacets bleus pour les rangers ;
- une cravate de parade de couleur bleu ;
- Un casque de feu F1
- Un ceinturon de feu

Tenue de Parade Secours et d'Interventions Subaquatiques ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu SPF1 de couleur rouge feu.

Elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV ;

- deux lacets bleus ciel pour les rangers ;
- une cravate de parade de couleur bleu ciel ;
- Un casque de feu F1
- Un ceinturon de feu

Tenue de Parade Radiologique Biologique et Chimique ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu SPF1 de couleur verte (vert absinthe).

Elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV ;

- deux lacets rouges pour les rangers ;
- une cravate de parade de couleur rouge ;
- Un casque de feu F1 ;
- Un ceinturon de feu.

Tenue SPF1 d'Intervention Sauvetages Déblaiements ou tenue n°4

Elle est constituée par :

- une veste F1 ;
- un pantalon ;
- une paire de chaussures rangers antidérapantes ou des bottes anti-feu ;
- une paire de chaussettes mi-bas bleu marine ou noire ;

Elle est de couleur orange foncée.

Elle se porte avec un ceinturon et suivant les circonstances, avec le béret, le casque de feu ou la casquette F1.

Elle peut être complétée par des équipements de protection individuelle qui seront définis par le ministériel.

La veste dispose une bande rétro réfléchissante jaune sur le tour de poitrine et en bas des manches.

Cette même bande rétro réfléchissante jaune sur le bas des jambes.

Tenue SPF1 d'intervention Subaquatiques ou tenue n°4

Elle est constituée par la même tenue type SPF1 que la Compagnie Sauvetages Déblaiements, de couleur rouge (rouge feu).

La veste dispose une bande rétro réfléchissante de couleur blanche sur le tour de poitrine et en haut des manches. Cette même bande rétro réfléchissante blanche le bas de jambes.

Tenue SPF1 d'Intervention Radiologique Biologique et Chimique ou tenue n°4

Elle est constituée par la même tenue type SPF1 que la Compagnie Sauvetages Déblaiements, de couleur verte (vert absinthe).

La veste dispose une bande rétro réfléchissante de couleur blanche sur le tour de poitrine et en haut des manches. Cette même bande rétro réfléchissante blanche le bas de jambes.

Tenue légère d'Intervention ou tenue n°23

Elle est identique à celle des Groupements d'Incendie et de Secours.

TENUES DU GROUPEMENT INSTRUCTION FORMATION (GIF) :

Les tenues spécifiques du Groupement Instruction et Formation sont :

Tenue de traditions officiers ou tenue n°10

La tenue de traditions sera définie dans les règlements du Centre de Perfectionnement des Cadres de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Tenue de Parade sous-officiers ou tenue n° 21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu F1 (pantalon plus veste) elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers décrits dans le chapitre IV ;
- deux lacets blancs pour les rangers ;
- une cravate de parade blanche ;
- Un casque de feu F1
- Un ceinturon de feu

Tenue de Parade Militaire du rang ou tenue n°21

La tenue de parade est constituée de la tenue de feu F1 (pantalon plus veste) ; elle est portée avec :

- une fourragère double pour les officiers et ordinaire pour les sous-officiers et les militaires du rang ;
- des attributs et accessoires divers (décrits dans le chapitre IV);
- deux lacets jaunes pour les rangers ;
- une cravate de parade jaune ;

- Un casque de feu F1 ;
- Un ceinturon de feu.

Tenue légère d'Intervention ou tenue n°23

Elle est identique à celle des Groupements d'Incendie et de Secours.

Tenue légère d'intervention bis ou tenue n°24

Elle est identique à celle des Groupements d'Incendie et de Secours.

Tenue de sport ou tenue n°7

TENUES DU GROUPEMENT PREVENTION PREVISION GESTION DES CATASTROPHES (GPPGC) :

Tenue de Parade ou tenue n°21 :

Elle est identique à celle du Groupement des services.

Tenue d'Etat - Major ou tenue n°22 :

Elle est identique à celle du Groupement des services.

TENUES DU GROUPEMENT SANTE SECOURS MEDICAUX (GSSM)

Tenue de Parade ou tenue n° 21

Elle est identique à celle du Groupement des services.

Tenue de travail Santé (Blouse)

Selon la catégorie, les personnels du Service de Santé des Armées porteront les tenues de travail suivantes :

Officier :

Une mini-blouse blanche en tissu tergal, portée avec un pantalon blanc classique de même nature ou avec le pantalon bleu marine de la tenue de travail plus chaussures basses, ou avec le pantalon F1 plus rangers ou bottes en cuir. Cette blouse, à la coupe droite et simple, arrive au milieu des cuisses. Le col est ouvert. Il est fermé devant par quatre boutons logés dans des boutonnières. Il comporte une poche plaquée en haut et à droite au niveau de la poitrine.

Sous-officier :

Une blouse confectionnée sur tissu tergal blanc, de coupe simple et droite pour les infirmiers d'Etat et les personnels assimilés. Elle arrive au niveau des genoux. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues et le derrière comporte une fente. Elle se porte avec le pantalon ou la jupe de la tenue de travail commune plus chaussures basses, ou avec le pantalon F1 plus rangers ou bottes en cuir.

Pour ce personnel, le port du galon doit être visible au-dessus de la poche poitrine.

Militaire du rang :

Une blouse de même type que celui des infirmiers d'Etat mais de couleur bleue est portée par les militaires du rang officiant dans les infirmeries. Elle se porte avec le pantalon ou la jupe dans la tenue de travail commune plus chaussures basses ou avec le pantalon F1 plus rangers ou bottes en cuir.

Les personnels du Service de Santé affectés dans les établissements hospitaliers extérieurs à la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers sont soumis à la réglementation en vigueur dans ces établissements en matière de port vestimentaire.

Tenue légère d'Intervention ou tenue n°23

Elle est identique à celle des Groupements d'Incendie et de Secours.

Tenue légère d'intervention bis ou tenue n°24

Elle est identique à celle des Groupements d'Incendie et de Secours.

TENUES DU SERVICE CENTRAL ADMINISTRATIF (SCA)**Tenue de Parade ou tenue n°21**

Elle est identique à celle du Groupement des services.

Tenue d'Etat - Major ou tenue n°22 :

Elle est identique à celle du Groupement des services.

TENUES DU SERVICE CENTRAL TECHNIQUE (SCT) :**Tenue de Parade ou tenue n° 21**

Elle est identique à celle du Groupement des services.

Tenue de travail du mécanicien ou tenue n°3

Elle est constituée de :

- une blouse confectionnée sur tissu bleu, de coupe simple et droite. Elle arrive au niveau des cuisses. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues. Le derrière comporte une fente. Une auto agrippant noire centrée à la poitrine permet de recevoir le galon en velcros.

- un pantalon classique.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires, de sécurité ou rangers.

La combinaison bleu classique peut servir aussi de tenue de travail aux mécaniciens.

Tenue de travail service technique transmissions ou tenue n°3

Elle est constituée de :

- une blouse confectionnée sur tissu bleu, de coupe simple et droite. Elle arrive au niveau des cuisses. Le devant gauche comporte une poche poitrine. L'effet reçoit deux autres poches à la hauteur des hanches. Le col est ouvert. Le devant est fermé par cinq boutons logés dans des boutonnières. Les manches sont longues. Le derrière comporte une fente. Une auto agrippant noire centrée à la poitrine permet de recevoir le galon en velcros ;

- un pantalon classique.

Cette tenue se porte avec des chaussures basses noires, de sécurité ou rangers.

La combinaison bleu classique peut servir aussi de tenue de travail aux techniciens des transmissions.

Tenue de travail Matériel (magasinier) ou tenue n°3

Elle est identique à celle des mécaniciens et techniciens des transmissions.

Tenue de travail Intendance (Froid) ou tenue n°3

Elle est identique à celle des mécaniciens et techniciens des transmissions

Tenue de travail Génie (Infrastructures) ou tenue n°3

Elle est identique à celle des mécaniciens et techniciens des transmissions

Tenue de travail Maitre d'hôtel ou tenue n°3**Le veston :**

Il est droit et confectionné dans un tissu tergal blanc.

A col châle-pou classique, le veston se ferme à l'aide d'une boutonnière. Il comporte deux poches plaquées (une poche sur chaque côté) et une poche plaquée sur le côté gauche du devant de la poitrine.

Le pantalon :

Il est confectionné dans un tissu en tergal noir. Il est du type classique.

La Jupe :

Pour le personnel féminin, est confectionnée dans le même tissu en tergal noir. Il est du type classique.

La chemise :

Elle est en manches longues sans poches ni pattes d'épaules.

Cette tenue se porte avec un noeud papillon ou une cravate et avec des chaussures basses noires en cuir.

Tenue de travail du cuisinier ou tenue n°3

Le cuisinier possède deux tenues :

- une tenue de travail composée d'une veste saharienne et d'un pantalon, en bleu de chauffe, portée avec une toque de même couleur et un tablier blanc.
- une tenue de réception composée d'un veston blanc et d'un pantalon " pied de poule " de même couleur, portée avec une toque blanche, des gants en cuir blanc et un tablier de même couleur.

TENUE DE LA MUSIQUE DE LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERSTenue de gala de la Musique ou tenue n°9

La tenue de gala de la Musique de la BNSP est réalisée avec le même tissu tergal bleu marine pour la veste et pour le pantalon.

La veste : Elle est confectionnée avec du tergal bleu marine dans le style " col MAO " orné d'un liseré rouge sur la partie supérieure.

Les devants sont droits et se ferment à l'aide de six boutonnières. Ils comportent deux poches porte-feuilles (une de chaque côté).

Les manches montées sont terminées sur le bas par un parement en drap rouge. Le dessus du parement est bordé d'un liseré or.

Le galonnage s'effectue au-dessus de l'ornement sur la manche.

Deux pattes d'épaule montées sont destinées à recevoir des épaulettes. Celles-ci, de même que la fourragère, sont en couleur dorée et rouge. Les épaulettes sont bordées d'un tour de sous-tâche.

Deux boutons de 15 mm sont fixés de part et d'autre du milieu du dos à la hauteur de la ligne de taille.

Le pantalon ou la jupe : Le pantalon est confectionné en tergal bleu marine. Il est de type classique et comporte une bande d'ornement en drap rouge amarante placée le long de la couture du côté.

La Jupe pour le personnel féminin est réalisée avec le même tissu

La casquette : La casquette ou le chapeau est à bandeau en drap rouge amarante. Elle est bordée d'un tour de trait ou sur tout le pourtour qui rase la visière.

La coiffe de la casquette est confectionnée avec du tergal bleu marine. Les chaussures sont basses et noires.

Tenue de parade ou tenue n°21

Elle comporte :

- une chemise et un pantalon ou jupe en couleur bleu marine ;
- un béret noir plus macaron ;
- une épaulette couleur amarante avec bordure dorée ;
- une fourragère de couleur rouge et dorée ;

- un ceinturon blanc en plastique ;
- des guêtres blanches en plastique ;
- des chaussures basses noires.

Tenue de travail de la Musique ou tenue n°3

Elle est identique à la tenue de travail de l'Etat - Major ou tenue n°22 ;

DESCRIPTIF ATTRIBUTS - COIFFURES -
ACCESSOIRES D'HABILLEMENT
DANS LA BRIGADE NATIONALE
DES SAPEURS-POMPIERSI- ATTRIBUTS :A - ATTRIBUTS DES OFFICIERS GENERAUX :

Les officiers généraux de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers peuvent appartenir aux différentes armées. Par conséquent ils se distinguent par le port d'une épaulette brodée :

- Pour l'armée de terre : - les feuilles de laurier ;
 - Pour l'armée de mer : - Une ancre de marine ;
 - Pour l'armée de l'air : - un épervier en vol ;
- Ces épaulettes sont de trois sortes :
- Epaulettes de travail ;
 - Epaulettes de cérémonie ;
 - Epaulettes de soirée.

a) Pattes d'épaules de travail : Cet effet est orné sur son pourtour, d'une broderie en lancée sur le fond bleu marine. Sur le dessus, sont placées deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base, ou un épervier ou une ancre de marine. Un bouton étoilé or de 15 mm est fixé au-dessus des feuilles de laurier, de l'épervier ou de l'ancre de marine.

b) Pattes d'épaules de cérémonie : Cet effet est orné au pourtour d'une broderie en lancée et d'une broderie en dents rondes. Un guipé en pailletage monté entre la broderie lancée et la broderie en dents rondes. Il comporte deux feuilles de laurier entrecroisées à leur base, longues de 5,5 cm et situées à 5 cm de la base de l'épaulette.

Un bouton étoilé or de 15 mm, à tige, est fixé au-dessus des feuilles de laurier, de l'épervier ou de l'ancre marine.

c) Pattes d'épaules de soirée : sont confectionnées dans un tissu bleu - nuit. Elles sont composées de :

- d'une carcasse en mica flexible doublé d'un morceau de drap bleu.
- de deux passants destinés à recevoir la patte d'épaules.

Le pourtour est bordé en lancée. Un pailletage est fait à l'intérieur en suivant la broderie en lancée. Le dessus de l'épaulette comporte deux feuilles de lauriers entrecroisés, un épervier en vol ou une ancre de marine. Leur longueur dépend du grade (2, 3, 4, 5 étoiles).

d) Le tour de cou : Le tour de cou est brodé dans un tissu bleu nuit. Il reçoit une broderie en dents rondes terminée aux extrémités à la base par un insigne toutes armes. La longueur du tour de cou dépend des mesures portées.

e) Le Parement : Le parement est un ornement brodé dans un tissu bleu nuit. D'une longueur de 43,5 cm, la broderie de la première rangée mesure 33 cm de long et celle de la hauteur de bras 10,5 cm. La deuxième rangée de 23 cm est divisée en deux parties. La première partie mesure 21 cm ; elle est espacée de la 2^e partie qui mesure 2 cm sur la hauteur de bras. La broderie est en dents rondes. Les deux rangées sont espacées d'un cm. Une étoile à cinq branches est frappée au coin du parement. Cinq feuilles de laurier entrecroisées sont disposées à égale distance au-dessus de l'étoile.

f) Les pattes de collet du Général : La patte de collet est confectionnée dans un tissu de fond bleu de nuit. Deux feuilles de laurier, entrecroisées à la base, sont brodées et frappées en leur milieu d'une étoile or à cinq branches.

g) Etoiles : Les étoiles des officiers généraux sont placées, selon leur nombre, en ligne en triangle ou en losange (2, 3, 4 ou 5 étoiles). Elles ont 12 mm de diamètre et sont en métal or ou brodées or. Les deux premières ont leur centre à 23 mm du guipé de la base de la patte et sont espacées, entre elles, de 23 mm, de centre à centre.

B - ATTRIBUTS DES OFFICIERS - SOUS OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG :

Pattes d'épaules

Pattes rigides mobiles pour insignes d'épaules :

La patte d'épaule est constituée par une armature semi rigide, évidée en ovale à l'emplacement de la boutonnière. Sur le dessus est posé un morceau de drap fond noir. Le dessous est doublé en cretonne noire. Le montage terminé, les dimensions de la doublure doivent être légèrement inférieures à celle du drap, de façon que ce dernier tissu recouvre la tranche. L'armature mise en place, la base de la doublure est rabattue sur le drap, rabattement étant fait légèrement en retrait.

Deux brides élastiques sont cousues sur la doublure pour fixer la patte.

Un bouton d'uniforme doré de 15 mm est fixé sur le dessus.

Les insignes de grade :

Ils sont placés sur le dessus et à la base de la patte rigide dans sa partie la plus large.

Les Galons

Les galons sont portés sur les pattes d'épaules fond noir.

* Pour les officiers :

Les insignes de grade sont constitués par des galons dorés tissés en trait côtelé. Le nombre de trait détermine le grade.

- pour le colonel, cinq (05) ;
- pour le lieutenant-colonel, cinq (05), le deuxième et le quatrième étant argent ;
- pour le commandant, quatre (04) ;
- pour le capitaine, trois (03) ;
- pour le lieutenant, deux (02) ;
- pour le Sous-lieutenant, un (01) ;

Les largeurs des galons, de grade fixé sur les pattes d'épaules sont les suivantes :

- Sous-lieutenant, 10 m/m ;
- Lieutenant, 10 m/m ;
- Capitaine, 8 m/m ;
- Commandant, 6 m/m ;
- Lieutenant-colonel, 6 m/m ;
- Colonel, 6 m/m.

La distance entre chaque galon est de 2 m/m. Chaque galon est séparé par un liseré noir de même largeur.

Pour les officiers supérieurs, la distance entre le troisième et le quatrième galon en partant de la base est de 4 m/m.

* Pour les sous-officiers :

Les galons de grade des aspirants, adjudant-major, adjudant-chef et adjudants sont, comme le galon simple d'officier ; du type trait côtelé, tissé, filé et cellophane sur âme rayonnant jaune-or ou rayonnant blanc-argent.

Ceux des aspirants sont coupés perpendiculairement par deux raies noires et constituées par du cordonnet ou de la soutache plate, à cheval sur le galon.

Ceux des adjudants-chefs comportent, tissé en leur milieu une raie rouge.

Le galon d'adjudant-major est un galon d'adjudant-chef surmonté d'une bande dorée séparée du galon d'adjudant-chef par un liseré noir.

Les galons de grade de sergents chefs, de sergents sont tissés de façon avec âme d'orée. Les galons en " V " la pointe retournée vers le haut. Ils sont d'une largeur de 8 m/m. Les galons des Sergents chefs et des sergents sont séparés d'un liseré noir de 2 m/m de large. Les Galons sont tissés soit en galon simple soit à deux, trois ou quatre galons séparés par une raie noire.

Le pourtour est bordé en lancée. Un pailletage est fait à l'intérieur en suivant la broderie en lancée. Le dessus de l'épaulette comporte deux feuilles de laurier entrecroisés, un épervier en vol ou une ancre de marine. Leur longueur dépend du grade (2, 3, 4, 5 étoiles).

d) Le tour de cou : Le tour de cou est brodé dans un tissu bleu nuit. Il reçoit une broderie en dents rondes terminée aux extrémités à la base par un insigne toutes armes. La longueur du tour de cou dépend des mesures portées.

e) Le Parement : Le parement est un ornement brodé dans un tissu bleu nuit. D'une longueur de 43,5 cm, la broderie de la première rangée mesure 33 cm de long et celle de la hauteur de bras 10,5 cm. La deuxième rangée de 23 cm est divisée en deux parties. La première partie mesure 21 cm ; elle est espacée de la 2^e partie qui mesure 2 cm sur la hauteur de bras. La broderie est en dents rondes. Les deux rangées sont espacées d'un cm. Une étoile à cinq branches est frappée au coin du parement. Cinq feuilles de laurier entrecroisées sont disposées à égale distance au-dessus de l'étoile.

f) Les pattes de collet du Général : La patte de collet est confectionnée dans un tissu de fond bleu de nuit. Deux feuilles de laurier, entrecroisées à la base, sont brodées et frappées en leur milieu d'une étoile or à cinq branches.

g) Etoiles : Les étoiles des officiers généraux sont placées, selon leur nombre, en ligne en triangle ou en losange (2, 3, 4 ou 5 étoiles). Elles ont 12 mm de diamètre et sont en métal or ou brodées or. Les deux premières ont leur centre à 23 mm du guipé de la base de la patte et sont espacées, entre elles, de 23 mm, de centre à centre.

B - ATTRIBUTS DES OFFICIERS - SOUS OFFICIERS ET MILITAIRES DU RANG :

Pattes d'épaules

Pattes rigides mobiles pour insignes d'épaules :

La patte d'épaule est constituée par une armature semi rigide, évidée en ovale à l'emplacement de la boutonnière. Sur le dessus est posé un morceau de drap fond noir. Le dessous est doublé en cretonne noire. Le montage terminé, les dimensions de la doublure doivent être légèrement inférieures à celle du drap, de façon que ce dernier tissu recouvre la tranche. L'armature mise en place, la base de la doublure est rabattue sur le drap, rabattement étant fait légèrement en retrait.

Deux brides élastiques sont cousues sur la doublure pour fixer la patte.

Un bouton d'uniforme doré de 15 mm est fixé sur le dessus.

Les insignes de grade :

Ils sont placés sur le dessus et à la base de la patte rigide dans sa partie la plus large.

Les Galons

Les galons sont portés sur les pattes d'épaules fond noir.

* Pour les officiers :

Les insignes de grade sont constitués par des galons dorés tissés en trait côtelé. Le nombre de trait détermine le grade.

- pour le colonel, cinq (05) ;
- pour le lieutenant-colonel, cinq (05), le deuxième et le quatrième étant argent ;
- pour le commandant, quatre (04) ;
- pour le capitaine, trois (03) ;
- pour le lieutenant, deux (02) ;
- pour le Sous-lieutenant, un (01) ;

Les largeurs des galons, de grade fixé sur les pattes d'épaules sont les suivantes :

- Sous-lieutenant, 10 m/m ;
- Lieutenant, 10 m/m ;
- Capitaine, 8 m/m ;
- Commandant, 6 m/m ;
- Lieutenant-colonel, 6 m/m ;
- Colonel, 6 m/m.

La distance entre chaque galon est de 2 m/m. Chaque galon est séparé par un liseré noir de même largeur.

Pour les officiers supérieurs, la distance entre le troisième et le quatrième galon en partant de la base est de 4 m/m.

* Pour les sous-officiers :

Les galons de grade des aspirants, adjudant-major, adjudant-chef et adjudants sont, comme le galon simple d'officier ; du type trait côtelé, tissé, filé et cellophane sur âme rayonnant jaune-or ou rayonnant blanc-argent.

Ceux des aspirants sont coupés perpendiculairement par deux raies noires et constituées par du cordonnet ou de la soutache plate, à cheval sur le galon.

Ceux des adjudants-chefs comportent, tissé en leur milieu une raie rouge.

Le galon d'adjudant-major est un galon d'adjudant-chef surmonté d'une bande dorée séparée du galon d'adjudant-chef par un liseré noir.

Les galons de grade de sergents chefs, de sergents sont tissés de façon avec âme d'orée. Les galons en " V " la pointe retournée vers le haut. Ils sont d'une largeur de 8 m/m. Les galons des Sergents chefs et des sergents sont séparés d'un liseré noir de 2 m/m de large. Les Galons sont tissés soit en galon simple soit à deux, trois ou quatre galons séparés par une raie noire.

*** Pour les militaires du rang :**

Les galons employés pour la confection des insignes de grade de caporal ou d'emploi à la 1^{ère} classe des militaires du rang sont des galons de fibranne ou de laine rouge, tissés façon cul-de-dé.

Les galons sont tissés soit en galon simple (avec ou sans soutache) soit à deux galons séparés par une raie noire.

Le galon de caporal-chef en plus de celui de caporal possède à sa partie supérieure un galon de sergent.

Les pattes de collet :

Les pattes de collet sont des attributs généralement à drap cardé bleu - foncé dont la forme et les dimensions sont adaptées à la nature du collet de la vareuse ou du col MAO.

Les pattes de collet sont brodées de deux lances à incendie entrecroisées avec une grenade à cinq flammes superposées, le tout surmonté par deux soutaches brodées en soie rouge et encadré par un fil doré.

Coin de col :

Le coin de col est un insigne de corps brodé dans un tissu de fond. Deux demi - losanges superposés sur la pointe du coin de col constituent son ornement. Ils sont portés par les officiers supérieurs et subalternes à l'occasion des soirées de gala.

Les écussons de bras :

Les signes distinctifs des écussons de bras sont identiques à ceux des pattes de collet. La différence entre ces deux attributs se trouve dans la forme géométrique. L'écusson de bras qui a la forme d'un losange est porté sur la manche gauche de l'effet.

Les attentes or :

Les attentes, réalisées en cannetille sont brodées par paires sur un rectangle de 120 mm x 90 mm en drap cadré fin 395.

Les attentes sont montées sur le vêtement. Vu de devant, pour l'épaule gauche, le quipage des cadres rectangulaires est incliné, de gauche à droite, en montant.

Officier subalterne : 8 rangées de 3 paillettes O 3,3 coupant 12 rangs de cannetille mat à 45°.

Officier supérieur : 76 paillettes O 2,4 ; rangées de deux paillettes coupant des rangs de cannetille mat à 45 °.

II - COIFFURES ET ACCESSOIRES D'EFFET D'HABILLEMENT

La casquette :

La casquette se compose d'une visière demie - souple en cuir noir, d'un bandeau en Whicord bleu de nuit, d'une largeur apparente de 50 mm, d'une coiffure amovible en tergal bleu marine.

La coiffe, amovible, s'emboîte sur une coiffe souple en doublure fixée au bandeau et comportant un "protège unique" constitué un losange de matière plastique.

Pour les sous-officiers, une milanaise en or est fixée à l'aide de 2 boutons d'arme à tige de 10 mm le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

Cette milanaise est remplacée par une jugulaire à deux cordons pour les officiers subalternes et à trois cordons pour les officiers supérieurs.

Un macaron, brodé or sur fond de tissu Whicord bleu marine, comporte une étoile à cinq branches entourées de deux palmes. Il se fixe sur la casquette à l'aide d'une fourche métallique correspondant à deux encoches sur le bandeau. A l'intérieur, sur le pourtour du bandeau est fixé un cuir de protection d'une largeur de 40 mm.

Le bandeau de la casquette ainsi que le macaron sont de couleur bleu marine.

La casquette des officiers généraux :

La casquette se compose des éléments suivants :

- d'un bandeau de cannage brodé dans un tissu bleu marine à sa partie inférieure ;
- d'un pourtour intérieur en mouton havane ;
- d'une visière en cuir ;
- d'une jugulaire milanaise or coulissante (cérémonie) ou une jugulaire brodée sur fond bleu marine (travail) ;
- d'un tuteur gainé portant un tendeur et une bande de protection en matière plastique transparente ;
- d'une coiffe amovible en tissu bleu marine enveloppant complètement le bandeau ;
- d'un tour de casquette de 34 mm de largeur ;
- d'un bandeau de coiffe ;
- d'un macaron fixe sur la coiffe ;

La casquette est confectionnée suivant la longueur du tour de tête.

Chapeau pour les officiers généraux féminins

a) La casquette de travail : elle est composée :

- chapeau de travail pour les officiers généraux féminins
- d'un bandeau bleu marine sur lequel est montée une broderie feuilles d'arachide et feuilles de laurier, (les feuilles de lauriers sont entrecroisées sur tout le pourtour du bandeau sur une largeur de 1,5 cm).
- d'une jugulaire brodée main sur fond bleu marine et posée sur une longueur de 30 cm.

Elle reçoit en son milieu les insignes de grade (2, 3, 4, 5 étoiles à cinq branches).

b) La casquette de cérémonie ou chapeau de cérémonie pour les officiers généraux féminins :

Elle est composée :

- d'un bandeau fond gris bleu sur lequel est montée une braderie ;
- d'un tour de paillettes dorées, surmontée d'un guipé sur 0,5 cm de largeur ;
- d'un pourtour brodé feuilles d'arachide et feuilles de laurier sur 3 cm de largeur.

Au milieu avant du bandeau, est laissé un espace de 6,5 cm, en sa partie supérieure et 4,5 cm en sa partie inférieure, pour recevoir les insignes de grade (2, 3, 4,5 étoiles à cinq branches).

c) Le macaron :

Le macaron, brodé dans un morceau de tissu bleu, est fixé directement sur la coiffe. Il comporte deux feuilles d'arachide brodées sur sa partie supérieure et inférieure. Les feuilles de laurier sont brodées de part et d'autre des feuilles d'arachides et une étoile à cinq branches est frappée au milieu.

Le Béret

Le béret, est une coiffe tricotée à partir de fils en laine de teinte bleu marine ou noire. Formé sans couture, avec un morceau de drap d'une seule pièce, il a l'aspect général d'un béret basque et porte, sur le côté gauche, deux oeillets métalliques d'aération. Un cuir simple est posé à cheval sur le bord du béret, de façon à former une gaine ouverte à l'arrière, et dans laquelle est passé un ruban de serrage de couleur rouge.

Les extrémités du ruban coupées en biais retombent sur la nuque d'environ 20 cm.

Une bride de 15 mm est placée horizontalement au-dessus de l'ouverture de la bande pour éviter la déchirure de tissu.

Sur le côté droit du béret est posé un macaron en métal doré fixé par une broche supportée par une pièce trapézoïdale en cuir noir cousue à l'intérieur de la coiffure. Le macaron comporte une étoile en émail vert entourée de palmes surmontées à leur base par une inscription : "Un Peuple, Un But, Une Foi".

Casquette de feu F1

La casquette de la tenue de feu F1 est une coiffure de campagne confectionnée entièrement dans le même tissu bleu marine que la tenue F1.

La visière doublée est de forme carrée. La coiffure est de forme cylindrique.

Le logo de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers est poinçonné au-dessus de la visière.

Ceinture bleue TL

La ceinture bleue TL en toile est composée de trois parties :

- une sangle coton bleue ;
- une boucle dorée ;
- un embout doré.

La boucle et l'embout sont de la même couleur. La sangle s'engage à l'une des extrémités de la boucle. L'autre extrémité est sertie dans l'embout.

La cravate :

La cravate, réalisée dans un tissu tergal noir ou rayonné noir, est composée de trois morceaux constitués de deux pans et d'un morceau d'encolure.

Ces morceaux sont coupés dans le biais du tissu et assemblés par une couture piquée de chaque côté.

Elle est cousue sur toute sa longueur en fourreau jusqu'à 0,20 m environ de ses extrémités. Un passement de 0,01 m de largeur est pris dans la couture en fourreau. Les extrémités de la cravate sont terminées par un ourlet piqué au bord.

Chaussures basses noires de type masculin et type féminin

Elles sont de type classique. Chaque chaussure présente trois œillets sur chaque quartier ou passe un lacet de section 4 mm.

Elles sont en cuir pour les officiers et en matière synthétique pour les sous-officiers et les militaires du rang. L'empeigne est uniforme et allongée ; la semelle est en cuir ou en synthétique. Le talon mesure 3 à 4 cm.

Chaussettes noires en coton

Les chaussettes noires en coton sont confectionnées avec des fils de coton. Elles sont tricotées en une seule pièce sans couture. La tige et le dessus du pied sont en côtes 3.

Le talon et la pointe de la semelle sont en mailles unies. Le bord-côté est en côte 1 et est tramé élastique à son extrémité libre. La pointe et le talon sont renforcés par un fil coton.

Bas et mis - bas coton noir

Les bas et mis - bas noirs sont en fil de coton Mercerisé, avec renfort de polyamide au talon et à la pointe du pied. Ils sont tricotés en une seule pièce sans couture.

Les bas en coton noir sont terminés par un bord - côté formant revers. A l'extrémité de ce bord - côté passent deux fils élastiques guipés pour serrer le revers sur la jambe. A l'autre extrémité du bord - côté, un fil élastique est incorporé au tricot sur une hauteur de 25 mm pour constituer une jarretière.

Les gangs blancs

Les gangs blancs sont en coton pour les officiers et en nylon pour les sous-officiers et hommes de troupe. Ils sont réalisés en un simple morceau.

Insigne de corps

L'insigne de corps est un objet métallique ayant la forme d'un écu ou bouclier. Il est épingle, par une de ses faces, sur un morceau de cuir qui s'accroche par une fente supérieure au bouton petit modèle de la poche droite de la vareuse.

Sur l'autre face de l'insigne est dessinée ou collée une image ou armoirie représentant le symbole de la formation correspondante.

L'insigne de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers est constitué par un objet métallique. Au centre, sur fond bleu, est poinçonné le logo de la formation. Elle porte sur sa partie supérieure l'inscription " Sapeurs - Pompiers " et dans la partie inférieure est inscrit " SENEGAL ".

Par ailleurs la création d'autres insignes spécifiques est à l'étude pour l'Etat- Major, les unités spécialisées et les groupements d'incendie et des secours.

Sac à main

Le sac à main en cuir noir est porté par le personnel féminin en tenue de cérémonie ou de travail.

Les boutons d'uniforme

Il existe deux types de boutons d'uniforme. Le bouton grand modèle de diamètre 21 mm et le bouton petit modèle de diamètre 15 mm. Ces boutons sont dorés et portent sur la face bombée une étoile à cinq branches incrustée. L'autre face comporte un petit anneau qui reçoit la boucle d'accrochage de la vareuse.

Les chaussures de feu type rangers

Elles sont en cuir ou en matière synthétique et comportent une tige montant au-dessus de la cheville. La languette et les quartiers ont la même hauteur que la tige.

Chaque chaussure comporte 7 à 8 œillets, sur chaque quartier, qui reçoivent un lacet de section 4 à 5 mm. Chaque quartier reçoit sur le côté latéral une fermeture à glissière. Le talon mesure 4 cm. La semelle est double et comporte, comme le talon, des formes moulées antidérapantes. L'empeigne est uniforme et arrondie.

2^{ème} PARTIE : CORPS PARA-MILITAIRES**A- POLICE NATIONALE****ANNEXE I : TENUES****I- ENUMERATION DES TENUES**

Les tenues que doivent porter, selon les circonstances, les personnels de la Police nationale sont ainsi définis :

Pour l'inspecteur général, le contrôleur général, le commissaire de police et l'Officier de policier :

- La tenue de soirée ;
- La tenue de cérémonie ;
- Les tenues de service ;
- Les tenues de maintien de l'ordre.

Pour le sous-officier de police et l'agent de police :

- La tenue de cérémonie ;
- Les tenues de service ;
- Les tenues de maintien de l'ordre

Pour le policier auxiliaire :

- Les tenues de service ;
- Les tenues de maintien de l'ordre ;
- La tenue de sortie.

Pour les unités spécialisées :

- La tenue d'apparat de l'unité de tradition du GMI ;
- Les tenues spécifiques BIP ;
- La tenue de cérémonie des motocyclistes ;
- La tenue de cérémonie des musiciens.

Pour les élèves :

- Les tenues de service ;
- La tenue d'apparat des écoles

II- DESCRIPTION DES TENUES**a)- TENUE DE SOIREE :**

Elle se porte sans coiffe et est réservée aux corps des commissaires de police et des officiers de police. Elle se compose d'un ensemble vareuse de couleur gris fer et d'un pantalon ou d'une jupe de couleur noire confectionné en tissu super cent ainsi que de chaussures basses vernies de couleur noire portées avec chaussettes noires pour les hommes et de gants blancs.

a-1- La vareuse :

La vareuse, est de forme droite, entièrement doublée, formée par six boutons argent de 21 mm comportant un baobab avec des feuilles d'arachide au pourtour.

Le col est de forme " Dolman ", il reçoit à chaque extrémité un écusson dit " coins de col " en forme de trapèze rectangle brodé argent formé d'une rangée en dents de scie comportant l'insigne de police.

Les devants ne comportent pas de poches.

Pour l'Inspecteur Général, le Contrôleur Général et le Commissaire de police, les manches du type " monté " sont munies de galons ornementés sur fond drap noir, portant au côté extérieur les insignes de grade, et comportent trois boutons argent de 15 mm.

Pour l'officier de police, les manches du même type, sont munies au bas du côté couture de coude, d'une soubise en soie bleu police comportant trois boutons argent de 15 mm et surmonté des insignes de grade.

Les épaules sont ornées d'une bride d'attente brodée argent de 30/30 pour l'Inspecteur Général, le Contrôleur Général et le Commissaire de police, de 20 m/m pour l'Officier de police.

Le dos, en quatre morceaux, forme deux petits côtés ; il comporte une fente dans le bas et deux boutons d'uniforme de 15 mm sur la couture d'assemblage des petits côtés à hauteur de la taille.

a-2- Le pantalon :

Le pantalon est de forme classique, à plis et ceinture rapportée avec passants. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver sur le derrière droit pour le pantalon, ainsi qu'une bande de commandement sur pli brodé argent simple pour l'Officier de police, double pour le commissaire de police. Pour l'Inspecteur Général, le Contrôleur Général double et séparé par un liseré bleu marine.

Pour le personnel féminin, la tenue de soirée comporte :

- une veste type spencer en tissu super cent de couleur gris fer ;
- une robe longue noire ;
- des chaussures noires vernies à talon cout

a-3- Les attributs :

Les insignes de grade se portent :

- Pour l'inspecteur Général, le contrôleur Général et le Commissaire de police: sur bande noire circulaire dents de scie comportant au centre des étoiles brodées argent suivant le grade ;

- Pour l'officier de police : en galons de grade circulaires posés au-dessus d'une soubise en soie noire fixé par trois boutons d'uniforme de 15 mm ;

- Les décos miniaturisées sont portées sur la poitrine, côté gauche.

b) TENUE DE CEREMONIE :

La tenue de cérémonie se compose d'une vareuse et d'un pantalon ou d'une jupe super cent en couleur bleu baltique, d'une chemise en polyester 35/65 blanche avec cravate en soie noire, de chaussures basses noires portées avec chaussettes noires, de gants blancs, de pattes de collet, de pattes d'épaules, d'une fourragère rouge-bleu, d'une casquette avec coiffe bleu baltique ou de toque de même couleur pour le personnel féminin non officier, de décos pendantes ou barrettes sur fond drap satiné noir.

La vareuse à manches longues est confectionnée en forme droite fermée par quatre boutonnières (côté gauche) correspondant à quatre boutons (côté droit) de 21 mm estampés aux attributs de service.

A hauteur de la première boutonnière du haut sont posées deux poches plaquées (dites de poitrine) comportant un faux pli " Watteau ". La fermeture de ces poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm.

A hauteur de la dernière boutonnière du bas sont posées deux poches plaquées (dites de côté). La fermeture de ces poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm.

Le dos est en deux morceaux. La couture d'assemblage s'arrête à 5 cm au-dessous de la taille pour former une couverture.

Le col est à crans ouverts, le dessous est d'un seul morceau. Les manches sont en deux morceaux, le bas comporte un parement fixé par une surpiqûre.

Le long de la clôture d'assemblage des épaules est posée une patte prise dans la couture d'emmanchement. Son bord libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 15 mm.

Les poches, les pattes, le col, les bords de devant l'ouverture de dos sont surpiqués.

Le pantalon ou la jupe de forme droite classique confectionné est conforme au modèle décrit plus haut avec une bande noire surmonté d'une bande de commandement posée le long de la couture du côté et une poche dite revolver du côté arrière droit pour pantalon.

Les chaussures sont en box noir, l'empreigne est unie, les quartiers sont dégagés et comportent des œillets pour le passage des lacets. La semelle et le talon sont en caoutchouc ou en cuir.

Pour le personnel féminin, la vareuse est croisée et comporte six boutons argentés ; les chaussures sont de type mocassins ou escarpins de couleur noire.

c)- TENUES DE SERVICE :

c-1- Saison fraîche :

Elle comprend une vareuse en tergal bleu marine, une chemise en polyester 35/65 bleu-ciel, des chaussures basses noires avec chaussettes noires, une casquette avec coiffe ou une toque en tergal bleu marine, des pattes de collet, des pattes d'épaules, des barrettes de décos sur fond drap satiné noir, une cravate noire en satin.

La vareuse et le pantalon ou la jupe sont du type de ceux définis ci-dessus avec bande de commandement pour le personnel officier.

La tenue de saison fraîche peut être portée avec un manteau en drap ou en gabardine.

Pour le personnel féminin, la coupe de la vareuse est identique à celle de la tenue de cérémonie ; les chaussures basses sont remplacées par des chaussures type mocassins ou escarpins de couleur noire.

c-2- Saison chaude :

Elle comprend une saharienne bleu marine ou une chemise à manches longues ou courtes en polyester 35/65 blanc pour les officiers et bleu ciel pour les autres personnels, un pantalon ou jupe en tergal bleu marine, des chaussures noires avec chaussettes noires ou des mocassins de même couleur, une casquette avec coiffe en tergal bleu marine, une toque bleu-marine pour le personnel féminin ou un bérét, des pattes d'épaules ou des insignes de grade coulissants, des barrettes de décos sur fond drap satiné noir.

La saharienne est identique à la vareuse manches longues à l'exception des manches qui sont courtes. Celles-ci comportent chacune un parement circulaire formant une pointe sur le dessus.

Pour le personnel féminin, la coupe de la saharienne est identique à celle du personnel masculin, à l'exception des boutonnières qui se ferment à gauche.

Le pantalon et la jupe des personnels officiers comportent des bandes de commandement.

La tenue de service est commune à tout le personnel. Les éléments du GMI peuvent la porter avec le bérét rouge ; les élèves de l'Ecole nationale de police avec le bérét beige, les autres membres de la Police nationale avec le bérét bleu nuit.

d)- TENUE D'APPARAT DE L'UNITE DE TRADITION DU GMI ET DES ECOLES DES OFFICIERS :

Elle se compose d'une vareuse, d'un pantalon saroual en tergal blanc, d'un burnous et d'une chéchia écarlate, de chaussures noires avec guêtres attenantes, de décos pendantes ou barrettes sur fond drap satiné noir. Le burnous et la chéchia sont de couleur rouge pour le GMI et bleu ciel pour les Ecoles.

La vareuse à manches longues est en forme droite fermée par six boutonnières correspondant à six boutons de 21 mm, estampés d'une étoile.

Le col est de forme dolman et reçoit à chacune de ses extrémités qui se rejoignent un écusson écarlate, en broderie mécanique formé de deux soutaches superposées à l'angle supérieur avec une étoile au milieu.

Elle ne possède pas de poches.

Le pantalon saroual est orné de dessins en tresse rouge pour le GMI et bleu pétrole pour les Ecoles d'officiers sur les côtés extérieurs.

Les manches sont munis de galons ornementés sur fond rouge pour le GMI et bleu pétrole pour les Ecoles d'officiers.

Pour le personnel féminin, la coupe de la vareuse est identique à celle du personnel masculin, à l'exception des boutonnières qui se ferment à gauche.

e)- TENUE DE CEREMONIE DES MOTOCYCLISTES :

Elle se compose d'une vareuse bleue ciel en col " dolman " et d'une culotte de cheval en tergal bleu marine, d'un casque de protection, de bottes en cuir noir, d'un ceinturon avec baudrier en cuir blanc, d'une fourragère blanche avec ferrets, de pattes d'épaules à franges avec trèfles de décos pendantes ou barrettes sur fond drap satiné noir.

e-1- La vareuse :

La vareuse, est de forme droite, fermée par six boutons en métal argenté de 21 mm, estampée d'une étoile. Le col est de forme " dolman ". Il reçoit à chaque extrémité un écusson dit " coin de col ", en forme de trapèze rectangulaire, brodé avec du fil argenté et comportant comme insigne un baobab. Les épaules sont surmontées d'une paire d'épaulettes à franges.

Les devants ne comportent pas de poche. Les manches, en deux pièces, sont munies de galons ornementées sur fond bleu marine, portant à la hauteur de la parementure les grades et un trèfle surmonté de trois boutons argentés de 15 mm.

Le dos de la veste est en trois pièces, surmonté de deux boutons argentés de 15 mm à la hauteur de la taille.

e-2- Le pantalon :

Le long de la couture des deux côtés de la culotte à cheval, est posée une bande de commandement bleu ciel.

Pour le personnel féminin, la coupe de la vareuse est identique à celle du personnel masculin, à l'exception des boutonnières qui se ferment à gauche.

f)- TENUE DE CEREMONIE DES MUSICIENS :

Elle comprend un ensemble vareuse à col " dolman " et un pantalon en tergal bleu marine, une casquette avec bandeau rouge et coiffe noire, des chaussures basses noires portées avec des chaussettes noires ou des mocassins pour le personnel féminin, une fourragère bleu et rouge avec ferret, des épaulettes à frange rouge, des décos pendantes ou barrettes sur fond drap satiné noir.

La vareuse est conforme au modèle décrit ci-dessus. Les manches sont munis de galons ornementés sur bleu marine.

Le pantalon de couleur bleu marine est en forme classique comportant deux plis devant, deux poches de côté et deux poches arrière. Il se ferme devant par une bragette avec fermeture à glissière. Le long de la couture des deux côtés est posé une bande de commandement bleu ciel.

Pour le personnel féminin, la coupe de la vareuse est identique à celle du personnel masculin, à l'exception des boutonnières qui se ferment à gauche.

La jupe de forme droite classique confectionnée est conforme au modèle décrit plus haut avec une bande noire surmontée d'une bande de commandement posée le long de la couture du côté.

g)- TENUES DE MAINTIEN DE L'ORDRE :

Elles comprennent :

- * la tenue bleu marine composée d'une veste et d'un pantalon, un béret ou un casque M.O. des chaussures avec guêtres attenantes en cuir ou en toile, des galons coulissants.

La veste en tout type allégé est en effet de forme droite non doublé. Elle est confectionnée en croisé, en reps ou en sergé coton bleu marine. Elle possède deux poches de poitrine avec pattes.

Le col est transformable. Chaque épaule surmontée d'une patte est renforcée extérieurement par une pièce de tissu du fond posé à cheval.

Le pantalon de combat est également confectionné en croisé, en reps ou en chevron coton bleu marine. Il possède deux poches à soufflet sur les côtés, deux poches revolver, une patte de serrage au bas des jambes.

Il est renforcé aux genoux.

- la tenue camouflée de couleur bleu police présentant les mêmes caractéristiques que la tenue treillis bleu marine ;

- la combinaison M.O et les tenues spécifiques B.I.P dont le descriptif sera fixé par un arrêt du Ministre chargé de l'Intérieur.

ANNEXE II : INSIGNES, MACARON DE CASQUETTE, ECUSSON DE BRAS ET PATTES DE COLLET**a - INSIGNES :**

a-1) *L'insigne de la Police* autre que celui de l'Ecole nationale de police et du Groupement mobile d'Intervention est une breloque métallique en forme d'écusson sur fond tricolore aux couleurs nationales disposées verticalement, entourée d'un liseré argenté d'un millimètre, portant au centre un baobab sur deux sabres croisés, le tout argenté.

a-2) *L'insigne du Groupement mobile d'Intervention* est une breloque métallique en forme d'écusson sur fond rouge, entourée d'un liseré argenté d'un millimètre, portant dans sa partie inférieure deux sabres croisés et comportant les lettres du GMI, surmontés d'un baobab, le tout argenté.

a-3) *L'insigne de l'Ecole nationale de Police* est une breloque métallique en forme d'écusson aux couleurs nationales disposées horizontalement, portant un soleil levant avec les lettres " E N " de part et d'autre de l'étoile et " P " dans la partie inférieure.

Ces insignes sont fixés sur une patte de cuir noir, beige ou marron se boutonnant sur la poche droite de la poitrine.

a-4) *L'insigne des motocyclistes*, qui se porte sur le côté droit de la poitrine et fixé sur le baudrier, est une plaque ronde métallique chromée de 75 mm de diamètre, portant en haut l'inscription " Police " en lettres de 10 mm, au centre une étoile à cinq branches sur laquelle figure un écusson aux couleurs nationales frappées d'un baobab en son milieu.

a-5) *L'insigne de la Brigade d'Intervention Polyvalente*, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine ou sur le bras droit, est une plaque ronde en tissu de 75 mm de diamètre, portant en haut l'inscription " Police Nationale " en lettres de 10 mm, sur la partie inférieure l'inscription " Brigade d'Intervention Polyvalente " et au centre un aigle, ailes déployées, s'adosse sur deux pistolets entrecroisés à l'intérieur d'un écusson aux couleurs nationales.

b - MACARON DE CASQUETTE :

b-1) *Pour l'Inspecteur Général et le Contrôleur Général* : le macaron est de forme ronde sur un fond noir et est entouré d'un liseré orné de deux tiges de feuilles d'arachide placées de part et d'autre, croisées dans la partie inférieure avec au centre deux sabres croisés surmontés d'un baobab. Il est de 50 mm de diamètre pour la casquette de travail et de 60 mm de diamètre pour la casquette de cérémonie.

b-2) Pour le Commissaire, l'Officier et le Sous-officier de police : le macaron est de forme ronde de 45 mm de diamètre sur un fond noir entouré d'un liseré et orné de feuilles d'arachides croisées dans la partie inférieure et portant au centre un baobab.

Ce motif est brodé argent pour l'Inspecteur général, le Contrôleur général, le Commissaire et l'Officier de police. Il est en fil argenté pour le Sous-officier de police.

b-3) Pour l'Agent de Police : le macaron est sur fond drap noir entouré d'un liseré portant au centre un baobab en fil argenté.

c- ECUSSON DE BRAS :

L'écusson se compose de deux pièces : un blason tissé aux couleurs nationales portant en haut l'inscription "SENEGAL" et un croissant sur fond jaune avec l'inscription " POLICE NATIONALE ".

d - PATTES DE COLLET :

Les pattes de collet sont en drap noir. Elles ont une forme et des dimensions adaptées à la nature du collet avec l'insigne de la police au centre. Les pattes de collet des personnels autres que l'Inspecteur général et le Contrôleur général sont entourées d'un liseré argenté.

Le motif est brodé en cannetille argent pour l'Inspecteur général, le Contrôleur général, le Commissaire de police et l'Officier de police. Il est en fil argenté pour le Sous-officier de Police.

Pour l'Agent de police, les pattes de collet portent au centre un baobab en fil argenté.

ANNEXE III : COIFFURES ET ATTRIBUTS DE GRADES

a- CASQUETTE :

Elle se compose d'une visière demi-souple en cuir noir, d'une largeur de 50 mm, d'une fausse coiffe souple fixée au bandeau. Cette dernière comporte un losange de matière plastique piquée au centre. Une armature intérieure métallique maintient le devant de la coiffe ainsi que le cercle en caoutchouc du fond.

A l'intérieur, sur le porteur du bandeau est fixé un cuir noir de protection d'une largeur de 40 mm.

Le macaron est posé devant et au centre sur le bandeau de la casquette.

Une jugulaire dite " milanaise " est fixée sur le devant de la casquette à l'aide de deux boutons de 10 mm et le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La coiffe change de couleur selon la tenue ou la mission.

La distinction de grade y est fixée comme suit :

a-1)- Inspecteur Général :

Le bandeau de la casquette est brodé argent à son bord supérieur d'un guipé, d'une feuillette, d'une dent de scie d'une hauteur de 6 mm et au-dessus de feuilles entrelacées entourant la casquette, élargies au-devant et amincies sur le reste du pourtour. Une jugulaire argentée faite des mêmes motifs couvre le devant du bord inférieur de la casquette.

La distinction de grades est matérialisée par quatre étoiles brodées fil argent disposées en losange sous le macaron et au centre pour la casquette de cérémonie ou horizontalement sur la jugulaire pour la casquette de travail.

a-2)- Contrôleur Général :

La casquette est faite du même descriptif que celui de l'Inspecteur général, à l'exception de la distinction de grades qui est matérialisée par trois étoiles brodées fil argent disposées en triangle sous le macaron et au centre pour la casquette de cérémonie ou horizontalement sur la jugulaire pour la casquette de travail.

a-3)- Commissaire de police :

Le bandeau de la casquette est brodé argent, à son bord supérieur d'un guipé, d'une feuillette et d'une dent de scie d'une hauteur de 6 mm et au-dessus de feuilles entrelacées entourant la casquette, élargies au-devant et amincies sur le reste du pourtour. La milanaise argentée comprend deux brins torsadés.

La casquette porte au centre et sous le macaron une étoile à cinq branches argentée.

a-4)- Officier de police :

Le bandeau de la casquette est entouré à son bord supérieur d'un galon trait argent d'une hauteur de 6 mm. La milanaise argentée comprend deux cordons.

a-5)- Sous-officier de police :

Le bandeau de la casquette est brodé à son bord supérieur d'une dent de scie et d'une torsade.

La milanaise argentée comprend deux brins torsadés.

a-6)- Agent de Police :

Le bandeau de la casquette ne comporte ni galon, ni broderie. La jugulaire est constituée de deux cordons en fil nylon blanc.

b- BERETS :

En laine doublé, de couleur rouge pour le Groupe Mobile d'Intervention, de couleur beige pour les Ecoles et bleu de nuit pour les autres services de la Police, le bérét est doublé d'un tissu de coton noir dont le rebord est cousu avec un morceau de cuir ou similicuir avec un cordon intérieur de tissu en soie de couleur bleu. Il dispose de deux oeillets positionné horizontalement sur le côté gauche et d'un renfort intérieur en similicuir du côté droit servant à fixer le macaron.

Pour l'Inspecteur général et le Contrôleur général, le macaron est remplacé par la distinction de grades.

c- **TOQUES** :

Coiffe propre au personnel féminin qui présente les mêmes caractéristiques que la casquette.

d)- **EPAULETTES** :

d-1)- **Inspecteur général de police** :

Elles sont en drap noir entouré d'un liseré en fil argenté portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté surmontant deux tiges de feuilles d'arachide placées de part et d'autre d'un baobab ayant en dessous deux sabres croisés ; le tout brodé argent.

Sur la partie inférieure, sont fixées quatre étoiles à cinq branches brodées fil argent. Ces étoiles sont disposées en losange.

Le liseré est d'une largeur de 6 mm pour les épaulettes de service et est formé d'un pourtour en cannetille avec paillettes argentées d'une largeur de 12 mm pour les épaulettes de cérémonie.

d-2)- **Contrôleur général de police** :

Elles sont en drap noir entouré d'un liseré en fil argenté, portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté surmontant deux tiges de feuilles d'arachide placées de part et d'autre d'un baobab ayant en dessous deux sabres croisés ; le tout brodé argent.

Sur la partie inférieure, sont fixées trois étoiles à cinq branches brodées fil argent. Ces étoiles sont disposées en triangle et surmontées par deux serpentines brodées fil argent.

Le liseré est d'une largeur de 6 mm pour les épaulettes de service et est formé d'un pourtour en cannetille avec paillettes argentées d'une largeur de 12 mm pour les épaulettes de cérémonie.

d-3)- **Commissaire de police** :

Elles sont en drap noir entouré d'une dent de scie en fil argenté d'une hauteur de 6 mm portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté, et ornées dans leur partie supérieure, de l'insigne de police en broderie argent.

d-3-1)- **Commissaire de police divisionnaire de classe exceptionnelle** : Sur la partie inférieure de l'épaulette, sont fixées trois étoiles à cinq branches brodées fil argent disposées en triangle et surmontées par une serpentine brodée fil argent.

d-3-2)- **Commissaire de police divisionnaire** : Les pattes d'épaules comportent trois étoiles à cinq branches brodées fil argent, entourées d'un fil argenté et disposées en triangle.

d-3-3)- **Commissaire de police principal** : Les pattes d'épaules comportent deux étoiles à cinq branches brodées fil argent, entourées d'un fil argenté et disposées horizontalement.

d-3-4)- **Commissaires de 1^{re} classe, 2^e classe et Commissaire stagiaire** : Les pattes d'épaules comportent une seule étoile à cinq branches brodée fil argent et entourée d'un fil argenté.

d-3-5)- **Elève-commissaire de police** : pattes d'épaules sans galon.

d-4)- **Officier de police** : Pattes d'épaules en drap noir portant à leur pointe un bouton d'uniforme en métal argenté ornées dans sa partie supérieure de l'insigne de la police en fil brodé argent et comportant les grades suivants :

d-4-a- **Commandant de police** : trois galons traits argentés surmontés d'une serpentine droite de couleur dorée ;

d-4-b- **Capitaine de police** : trois galons traits argentés ;

d-4-c- **Lieutenant de police** : deux galons traits argentés ;

d-4-d- **Sous-lieutenant de police** : un galon trait argenté.

d-5-e- **Elève officier de police** : pattes d'épaules sans galon.

d-5)- **Sous-officier de police** : Pattes d'épaules en drap noir portant à leur pointe un bouton d'uniforme en métal argenté ornées dans sa partie supérieure de l'insigne de la police en fil argenté et comportant les grades suivants :

d-5-a- **Adjudant Major** : un galon trait argenté segmenté en trois parties par un fil noir, le tout surmonté d'un liseré blanc ;

d-5-b- **Adjudant-chef** : un galon trait argenté, segmenté en trois parties par un fil noir ;

d-5-c- **Adjudant** : un galon trait doré, segmenté en trois parties par un fil noir.

d-5-d- **Elève sous-officier de police** : pattes d'épaules sans galon avec broderie argentée tout autour.

d-6)- **Agent de police** : Pattes d'épaules en drap noir portant à leur pointe un bouton d'uniforme en métal argenté surmontant un baobab stylisé et comportant les grades suivants :

d-6-a- **Brigadier-chef** : un galon trait argenté traversé d'un liseré rouge dans le sens de la longueur ;

d-6-b- **Brigadier** : un galon trait doré traversé d'un liseré rouge dans le sens de la longueur ;

d-6-c- **Agent de police de 1^{re} classe** : pattes d'épaules ornées de trois lézardes argentées en " V ", dont les pointes sont orientées vers le haut ;

d-6-d- **Agent de police de 2^e classe** : pattes d'épaules ornées de deux lézardes argentées en " V ", dont les pointes sont orientées vers le haut ;

d-6-e- Agent de police stagiaire : pattes d'épaules ornées d'une lézarde argentée en " V " surmontée d'un listel de même couleur, dont les pointes sont orientées vers le haut ;

d-6-f- Elève Agent de police : pattes d'épaules sans galon.

d-7)- Policier auxiliaire :

Pattes d'épaules en drap noir portant à leur pointe un bouton d'uniforme en métal argenté et comportant les grades suivants :

d-7-1- Policier auxiliaire caporal-chef : deux lézardes rouges en " V " surmontées d'une troisième de couleur or, dont les pointes sont orientées vers le haut

d-7-2- Policier auxiliaire caporal : deux lézardes rouges en " V " dont les pointes sont orientées vers le haut ;

d-7-3- Policier auxiliaire de 1^{ère} classe : une lézarde rouge en " V " dont la pointe est orientée vers le haut et surmontée d'un liseré de même couleur ;

d-7-4- Policier auxiliaire de 2^{ème} classe : pattes d'épaules sans galon.

e- GALONS COULISSANTS :

Les galons coulissants portent les grades représentés sur les pattes d'épaules.

f - BOUTONS :

Le bouton d'uniforme est demi-sphérique en métal argenté. Il a un diamètre variable de :

- 21 mm pour les boutons de devant de veste ;
- 15 mm pour les boutons de poches de veste et d'épaulettes ;
- 10 mm pour la casquette
- Les boutons des corps des commissaires de police, officiers de police et sous-officiers de police sont frappés de l'insigne de la police. Ceux des agents et des policiers auxiliaires portent une étoile à cinq branches au centre.

B- DOUANES

ANNEXE I : CONDITIONS DE PORT DES TENUES ET COMPOSITION

A-CONDITIONS DE PORT DES TENUES

- La tenue de gala ;
- La tenue de cérémonie ;
- La tenue de travail de saison fraîche ;
- La tenue de travail de saison chaude ;
- La tenue de campagne.

La tenue de gala est réservée aux inspecteurs, aux officiers, aux contrôleurs et aux sous-officiers des Douanes.

Les inspecteurs et les officiers, les contrôleurs et les sous-officiers des Douanes, perçoivent une indemnité annuelle d'uniforme, dont le montant est fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances. Toutefois, ils reçoivent au titre de la première dotation, une tenue de gala, une tenue de cérémonie, une tenue de travail dite de saison fraîche, une tenue de travail dite de saison chaude, et une tenue de campagne.

* La tenue de gala est portée dans les soirées de gala ou à l'occasion des cérémonies de mariage.

* La tenue de cérémonie est portée dans toutes les autres solennités, telles que :

- Les réceptions officielles chez les autorités civiles et militaires ;
- Les visites officielles, les délégations officielles;
- Les cortèges de mariage pour les agents des hiérarchies Cet D ;

* Les tenues de travail sont portées en service normal, selon la saison ;

- la tenue de sortie correspond à la tenue de travail de saison fraîche ;

- à l'occasion des cérémonies funéraires, la tenue de travail de saison fraîche sera portée avec une chemise de couleur blanche.

* La tenue de campagne est portée à l'occasion des opérations d'interventions, au cours des missions spéciales et pendant les nomadisations de longue durée.

* Les tenues des agents des Douanes sont confectionnées selon les normes fixées à l'annexe II du présent décret et déposées à la commission d'harmonisations des uniformes, attributs et des matériels des forces de sécurité, des fonctionnaires de l'Etat et des grandes écoles.

B- LA COMPOSITION DES TENUES**1- LA TENUE DE GALA****a- pour le personnel féminin**

Elle se compose d'un ensemble constitué d'une veste et d'une jupe de type portefeuille.

La veste est entièrement doublée avec 4 boutons

b- pour le personnel masculin

Elle se compose d'un ensemble constitué d'une veste et d'un pantalon. La veste est entièrement doublée avec 4 boutons.

La tenue de gala est confectionnée dans du tissu tergal-laine de couleur bleu-pétrole pour la veste et bleu-marine pour le pantalon et la jupe comportant une bande argentée (boyau) double pour les inspecteurs et officiers et une bande argentée simple pour les contrôleurs et sous-officiers des Douanes. Elle est accompagnée d'une chemise blanche.

La tenue de gala est portée avec des chaussures basses, noires et vernies, avec lacets pour les hommes et model escarpin pour les femmes.

Le col (col dolman) comporte à chaque extrémité un écusson bordé sur deux cotés d'une double rangée de broderie argent et reprenant en son centre l'insigne du service des douanes.

Les galons sont brodés aux extrémités des manches. Aux épaulettes, sont montés des parements argentés appelés brides d'épaulettes.

Les manches et les épaules sont du même type, que ce soit pour le personnel féminin comme pour le personnel masculin.

La tenue de gala se porte sans couvre ni toque.

2- LA TENUE DE CEREMONIE

Elle se compose :

a- Pour le personnel féminin, d'une vareuse et d'une jupe droite avec fente arrière. Elle se porte avec :

- la toque de couleur bleu ciel ;
- la chemise blanche ;
- la cravate noire ;
- les pattes d'épaules et insignes réglementaires ;
- les chaussures basses noires (model escarpin) en cuir.

b- Pour le personnel masculin, d'une vareuse et d'un pantalon.

Elle se porte avec :

- la casquette de couleur bleu ciel ;
- la chemise blanche ;
- la cravate noire ;
- les pattes d'épaules et insignes réglementaires ;
- les chaussures basses noires en cuir, minus de chaussures noires.

La tenue de cérémonie est confectionnée dans un tissu tergal laine de couleur bleu ciel pour l'ensemble. Le pantalon et la jupe comporteront une bande argentée (boyau) double pour les inspecteurs et officiers des douanes, une bande argentée simple pour les contrôleurs et sous-officiers des douanes et aucune bande argentée pour les agents de constatations, les agents brevetés et les préposés.

3- LA TENUE DE TRAVAIL SAISON FRAICHE

Elle se compose :

a- Pour le personnel féminin, d'une vareuse, d'un pantalon et d'une jupe droite avec fente arrière en tissu laine polyester de couleur vert olive.

Elle se porte avec :

- la toque de couleur vert olive ;
- la cravate en tergal noir ;
- la chemise vert olive ;
- les pattes d'épaules et insignes réglementaires ;
- les escarpins noirs.

b- Pour le personnel masculin, d'une vareuse et d'un pantalon en tissu laine polyester de couleur vert olive. Elle se porte avec :

- la casquette de couleur vert olive ;
- la cravate de tergal noire ;
- la chemise vert olive ;
- les pattes d'épaules et insignes réglementaires
- les chaussures basses noires munies de lacet et avec des chaussures noires.

4- LA TENUE DE SORTIE

Elle correspond à la tenue de travail durant la saison fraiche.

En cas de cérémonie funéraire, la chemise vert olive est remplacée par une chemise de couleur blanche.

5- LA TENUE DE TRAVAIL DE SAISON CHAUDE

Elle se compose :

a- Pour le personnel féminin :

- d'une vareuse, d'une chemise manches courtes avec épaulettes, d'une chemise manches longues avec épaulettes, d'un polo, d'un pantalon et d'une jupe droite avec fente arrière en tissu laine polyester de couleur vert olive ;

- d'une toque de couleur vert olive ;
- d'une cape ;
- de pattes d'épaules et insignes réglementaires
- de chaussures basses noires.

b- Pour le personnel masculin :

- d'une vareuse, d'une chemise manches courtes avec épaulettes, d'une chemise manches longues avec épaulettes, d'un polo, d'un pantalon en tissu laine polyester de couleur vert olive ;
- d'une casquette ;
- d'une cape ;
- de pattes d'épaules et insignes réglementaires ;
- de chaussures basses noires.

6- LA TENUE DE CAMPAGNE

Elle se compose pour le personnel féminin comme pour le personnel masculin :

- d'une veste de combat chevron vert olive foncé ;
- d'un pantalon de combat vert olive foncé ;
- de chaussures vert olive ;
- de chaussures de guêtres attenantes en cuir type rang ou toile ;
- d'un bérét vert olive clair ;
- de pattes d'épaules et insignes réglementaires ;
- d'un ceinturon noir dans certaines circonstances.

**ANNEXE II : DESCRIPTION
DES ATTRIBUTS ET DES EFFETS**

1- L'insigne du service des douanes est représenté par deux branches de feuilles d'arachides argent croisées dans la partie intérieure, entourant une étoile argentée à cinq branches.

2- L'insigne de poitrine est une breloque en forme d'écusson argenté à pans droits, portant en haut la mention "Douanes" avec, en son milieu, les couleurs nationales surchargées d'une étoile à cinq branches de couleur verte.

Cet insigne est fixé sur une patte en cuir noir qui se boutonne sur la poitrine, à la poche droite, quelque soit la tenue à l'exception de celle de gala.

3- L'insigne de casquette ou de cape est un écusson rond, revêtu d'un drap noir ; il est lauré par deux rameaux de feuilles d'arachide se croisant dans la partie inférieure et se rejoignant dans la partie supérieure.

Il est barré en son milieu de l'inscription "Douanes" ; en haut de laquelle deux autres branches de feuilles d'arachide entourent une étoile à cinq branches. Ces motifs sont en relief brodés argent. Au bas de l'inscription, un drapeau est brodé en fil aux couleurs nationales.

4- L'insigne de grade est fixé sur une épaulette plate et rigide, dont le fond, en drap noir pour tous les agents en service, en drap gris pour les élèves de l'école des douanes, porte l'insigne de la douane. Il y est brodé sur le milieu en fil argenté.

5- la patte d'épaule est constituée par une armature semi-rigide, évidée ovale à l'emplacement de la boutonnière. Sur le dessus est posé un morceau de drap noir pour les agents titulaires et un morceau de drap gris pour les stagiaires. Le dessous est doublé en cretonne noire. Deux brides élastiques sont cousues sur la doublure pour fixer la patte sur l'effet. L'insigne argent du service des douanes est brodé sur le dessus et un bouton d'uniforme argent de 15 mm y est fixé à l'extrémité.

6- L'insigne de motards, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine, fixé sur le baudrier, est une plaque ronde métallique argenté de 75 mm de diamètre, portant, en haut, l'inscription "Douanes" en lettres de 10 mm, en bas, deux rameaux laurés en émail vert ; en son centre, une étoile à cinq branches est surchargée d'un écusson aux couleurs sénégalaises en émail.

7- L'écusson de col est de forme standard. Il est constitué de tissu en drap noir abordé en fil argenté sur le pourtour et comportant en son milieu l'insigne des douanes sénégalaises également brodé argent.

8- Les insignes de casquette, de grade ainsi que les écussons de col sont brodés main pour les inspecteurs, les officiers, les contrôleurs et le sous-officiers des douanes et sont brodés mécanique pour les agents de constatation, les agents brevetés et les préposés.

Les galons de couleur argent ou jaune, tissés en trait côtelé et indiquant les grades ou les fonctions, sont fixés sur les pattes d'épaule en drap noir selon les formes suivantes :

8-a - CORPS DES INSPECTEURS DES DOUANES

Le Directeur général, le Coordonnateur, les directeurs centraux, les directeurs régionaux et les inspecteurs des Douanes arborent les galons dont les descriptions suivent :

*** Pour le Directeur général des Douanes :**

- galon sur fond noir aux pourtours brodés avec du fil argenté ;
- couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
- 4 étoiles à la base du galon, brodées avec du fil argenté ;

*** Pour le Coordonnateur de la Direction générale des Douanes :**

- galon sur fond noir aux pourtours brodés avec du fil argenté ;
- couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
- 3 étoiles à la base du galon, brodées avec du fil argenté ;

- * Pour les directeurs centraux des Douanes :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 5 barrettes argentées à la base du galon ;
- * Pour les directeurs régionaux :

Les directeurs régionaux portent les galons correspondant à leur grade ;

 - * Pour les inspecteurs principaux de Classe exceptionnelle :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 5 barrettes argentées à la base du galon ;
 - * Pour les inspecteurs principaux de première Classe :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 5 barrettes dont 3 argentées et 2 dorées à la base du galon ;
 - * Pour les inspecteurs principaux de deuxième Classe :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 4 barrettes argentées à la base du galon ;
 - * Pour les inspecteurs de deuxième et de première Classe :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 3 barrettes argentées à la base du galon ;
 - * Pour les élèves inspecteurs de deuxième année :
 - a) A l'école :
 - Uniforme de l'école nationale d'administration (ENA)
 - b) Pendant les stages en unités :
 - Uniforme de la douane pendant le stage rural dans les unités douanières avec :
 - * sur fond gris,
 - * une couronne de feuille d'arachide au milieu du galon, bordé avec du fil argenté
 - * trois barrettes à la base du galon
 - * Pour les élèves inspecteurs de première année :
 - c) A l'école :
 - Uniforme de l'école nationale d'administration (ENA)
 - d) Pendant les stages en unités :
 - Uniforme de la douane pendant le stage rural dans les unités douanières avec :
 - * sur fond gris,
 - * une couronne de feuille d'arachide au milieu du galon, bordé avec du fil argenté
 - * trois barrettes à la base du galon

8-b- CORPS DES CONTROLEURS DES DOUANES

- * Pour les contrôleurs principaux de Classe exceptionnelle :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 2 barrettes et un liseré argentés à la base du galon.
- * Pour les contrôleurs principaux :
 - galon sur fond noir ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 2 barrettes argentées à la base du galon.
- * Pour les contrôleurs stagiaires, de deuxième et de première Classe
 - galon sur fond gris ;
 - couronne de feuilles d'arachide au milieu du galon, brodée avec du fil argenté ;
 - 1 barrette argentée discontinue à la base du galon
- 9- Boutons**

Le bouton d'uniforme est demi-sphérique, en métal argenté, il est frappé en son milieu d'une étoile à cinq branches qu'entourent deux branches d'arachides. Il a un diamètre de 21 mm pour servir de bouton de devant de veste, de 15 mm pour servir aux quatre poches de la veste et aux épaulettes de grade, de 11 mm pour servir la milanaise.

Tous ces boutons sont amovibles et maintenus dans les ceillots par un anneau brisé.
- 10- Vareuse**

La vareuse est de forme droite, à col ouvert. Elle se ferme par quatre boutonnières correspond à quatre boutons, demi-sphériques, du 21 mm, estampés aux attributs du service des douanes. Sur chaque devant et à hauteur du premier bouton du haut, se trouve une poche plaquée dite " poitrine ", comprenant un fau pli " Watteau ". Cette poche est fermée par un rever de même largeur muni d'une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15mm.

A hauteur du dernier bouton du bas, une poche plaquée dite " poche de côté " fermée par un rever de même largeur muni d'une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15mm.

Le dos de la vareuse est en deux morceaux réunis par une couture qui s'arrête à 50mm au-dessous de la taille pour former une ouverture.

Son col est en crans ouverts, le dessus du col est en un seul morceau, les manches sont en deux morceaux, le bas reçoit un parement botté de 90 mm.

Deux pattes d'épaules en même tissu sont insérées dans la couture de la manche et maintenues à leur partie supérieure par un bouton ordinaire.

11- Saharienne

La saharienne est un vêtement de forme droite, montée d'une ceinture à la taille, qui se ferme au moyen de quatre boutons d'uniforme. Chaque pan de devant reçoit une poche de poitrine avec pli " Watteau " et rabat, et une poche de côté également avec rabat.

Les devants sont parementés intérieurement en tissu tergal sur toute la hauteur.

Le col est formé d'un dessus et d'un dessous pris dans le biais monté en fourreau et surpiqué ; les manches sont courtes ; elles sont d'un seul morceau chacune, fermées par une couture rabattue. Le bord intérieur de la manche est parementé extérieurement.

Deux pattes d'épaules en même tissu sont insérées dans la couture de la manche et maintenus à leur partie supérieure par un bouton ordinaire.

12- Pantalon

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse ou la saharienne. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braguette, deux poches de côté et deux poches arrière sans rabat, fermées par un bouton.

13- Jupe

La jupe est confectionnée dans le même tissu que la vareuse ou la saharienne. Elle est de forme droite avec fente arrière dépassant légèrement les genoux.

14- Canadienne

La veste canadienne est en forte toile hydrofugée et doublée de drap, elle se ferme sur le devant par une fermeture à glissière et comprend deux poches de hanche et deux pattes d'épaules.

15- Le chandail

Le chandail est un pull-over classique en laine tricotée col rond ou en forme de V, de couleur vert armée avec épaulettes et parements en tissu de même couleur aux épaules et aux coudes. Il est ceinturé d'une bande blanche au niveau de la poitrine avec, sur le devant, l'inscription " DOUANES SENEGALAISE ".

16- La chemise

La chemise manches longues et courtes est en tissu coton de couleur vert olive, col ouvert avec languette rabattable, épaulettes et deux poches de poitrine.

17- La plaque patronymique

La plaque patronymique est en métal argenté inoxydable en forme de rectangle mesurant 7cm sur 2cm. Sur la face sont incrustés en noir sur fond blanc les prénoms et nom, corps et en dessous le numéro de la commission d'emploi de l'agent.

Elle se porte au-dessus de la poche droite accrochée par une épingle.

18- Chaussures

Les chaussures basses sont en box noir, forme derby l'empeigne est unie, les quartiers sont dégagés et comportent des œillets pour le passage des lacets, la semelle et le talon sont en cuir.

19- Casquette

La casquette est ornée :

* de feuilles d'arachide tressées en lauriers pour les directeurs centraux, le coordonnateur et le directeur général ;

* de galons de sous-lieutenant, lieutenant, lieutenant-major, capitaine, commandant, lieutenant-colonel et colonel pour les inspecteurs et officiers des douanes ;

La casquette des agents des hiérarchies C et D n'est pas ornée.

20- Polo

Il est confectionné dans du tissu en coton. Il est de couleur noir avec l'écusson de la Douane brodée sur la poitrine, à gauche. Il porte la mention " DOUANES " au dos, écrit en lettres blanches.

21- Imperméable

Il sera confectionné conformément à l'imperméable-type des officiers de l'armée pour les agents des hiérarchies A et B et, avec une forte toile imperméable de couleur verte pour les agents hiérarchies C et D.

22- Cape**23- Béret****24- Fourragères**

ANNEXE III : ATTRIBUTION ET DUREE DES TENUESHiérarchies A et B :Inspecteurs, officiers, contrôleurs et sous-officiers des douanes

Tenue tunique -pantalon ou jupe tailleur (tenue de gala)	1
Tenue demi saison : vareuse- pantalon jupe droite en tergal (tenue de Cérémonie)	1
Tenue vareuse -pantalon ou jupe droite en tissu tergal vert olive	2
Tenue saharienne - pantalon ou jupe droite en tissu tergal vert olive	2
Chemise coton vert olive	2
Cravate noire en tergal ou nylon	2
Chaussures basses avec lacets en cuir noir	2
Chaussure basse noire vernis avec lacets	1
Chaussettes basses genre socquettes noir	2
Casquette complet avec une coiffe en tissu supplémentaire et insigne	1
Casquette complet avec une coiffe supplémentaire (cérémonie)	1
Béret vert olive	1
Epaulettes de grade	3
Galons fourreau	2
Jeu de boutons	3
Ceinture complète forte toile kaki genre armée	1
Insigne de poitrine	2
Chemise popeline blanche	1
Ecussons de col (paire)	2
Chandail avec inscription "Douanes Sénégalaise "	1
Chemise popeline en tergal vert olive avec épaulettes	2
Plaque patronymique	1
Chaussures pataugas	1
Fourragères	1
Pattes de collet (paire)	1
Imperméable	1
Cape	2
Polo	2
Chemise manches courtes en tergal vert olive avec épaulettes	2
Chemises manche longue en tergal vert olive avec épaulettes	2

Hiérarchies C et D :Agents de constatation, Agents brevetés et Préposés des douanes

DESIGNATION DES ARTICLES	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (année)	Nombre	Durée (année)
Tenue vareuse-pantalon ou jupe droite en tissu tergal vert olive	2	1	1	1
Tenue demi saison vareuse-pantalon ou jupe droite (cérémonie)	1	2	1	2
Tenue saharienne-pantalon ou jupe droite en tissu tergal vert olive	2	1	1	1
Chemise coton vert olive	2	1	1	1
Chaussures basses cuir noir	2	1	1	1

DESIGNATION DES ARTICLES	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (année)	Nombre	Durée (année)
Chaussettes basses genre socquettes noires	3	1	3	1
Cravate noire	2	1	1	1
Fourragères	1	3	1	3
Pattes de collet	1	1	1	1
Pataugas	1	1	1	1
Béret	1	1	1	1
Imperméable	1	3	1	3
Casquette avec coiffe supplémentaire et insigne	1	1	1	1
Casquette avec coiffe supplémentaire (cérémonie)	1	2	1	2
Jeu de boutons	3	1	1	1
Epaulette de grade (paire)	2	1	1	1
Galons fourreau (paire)	2	1	1	1
Ceinture complète forte étoile verte genre armée	1	1	1	1
Insigne de poitrine	2	2	1	2
Ecussons de col (paire)	2	2	1	2
Chandail	1	4	1	4
Chemise coton	2	1	2	1
Plaque patronymique	1	1
Casquette	2	1	1	1
Polo	2	1	1	1
Chemise coton vert olive manches longues avec épaulettes	2	1	1	1
Chemise coton vert olive manches longues avec épaulettes	2	1	1	1

SERVICES SPECIAUX :A- Effets spéciaux de marche, plein air et armement.

DESIGNATION DES ARTICLES	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (année)	Nombre	Durée (année)
Brodequin de marche forte toile semelles caoutchouc	1	1	1	1
Imperméable officier, type officier armée pour les hiérarchies A et B ; forte toile verte imperméable pour les autres agents	1	5	1	5
- canadienne	1	10	1	10
- ceinture ou baudrier en cuir noir	1	5	1	5
- siffle avec chaînette	1	5	1	5

B- Effets spéciaux destinés aux mécaniciens, armuriers et marins

DESIGNATION DES ARTICLES	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (année)	Nombre	Durée (année)
Salopette en tissu vert foncé en coton portant la mention " Douanes " au dos et avec l'écusson de la Douane au-devant	2	1	1	2
Chemises manches courtes, pattes d'épaules et poches de poitrine en même tissu	2	1	1	1
Toiles cirées (marins)	2	1	1	1

C- Motards

DESIGNATION DES ARTICLES	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (année)	Nombre	Durée (année)
Veste cuir	1	3	1	2
Chemises manches longues vert olive avec épaulettes	2	2	2	1
Vareuse, chemise vert olive, cravate noire et culotte cheval en tissu bleu ciel (cérémonie)	2	2	1	1
Gants souples cuir noir (paire)	2	2	1	1
Casque de protection	1	3	1	3
Lunettes spéciales motards	1	5	1	5
Plaque de poitrine (Douanes)	1	5	1	5
Bottes en cuir	1	5	1	5

ANNEXE IV : PORT DES DIFFERENTES TENUES

Tenues	Variantes	Code
Gala	Demi-saison : Tunique en tergal laine bleu-pétrole, col dolman pantalon/jupe tergal laine bleu -marine avec bande argenté sur les cotés Chaussures basses vernis	
Cérémonie	Vareuse + écusson de col bleu ciel pantalon ou jupe droite tergal bleu ciel Chemise popeline blanche	N° 1
	Avec fourragères + décos pendantes + gants blancs	N° 1A
	Avec barrettes de décos + gants blancs	N° 1B

Tenues	Variantes	Code
Sorties	Vareuse + écusson de col vert olive Pantalon ou jupe droite tergal vert olive Avec chemise blanche + barrettes de décos (deuil)	N° 2 N° 2A
Travail	1- Saison chaude : Saharienne + pantalon ou jupe droite tergal vert olive Chemise + pantalon ou jupe droite tergal vert olive Chemise popeline avec épaulettes + pantalon ou jupe tergal vert olive 2- Saison fraiche : Vareuse + pantalon ou jupe droite tergal vert olive chemise popeline vert olive Pull-over + pantalon ou jupe droite en tergal vert olive + chemise popeline vert olive La tenue de travail se porte exclusivement avec des barrettes de décoration	N°3 N°3A N°3A1 N°3A2 N°3B1 N°3B2
Campagne	Veste + pantalon en tissu treillis Avec bérét Avec chapeau Avec cape	N°4 N°4A N°4B N°4C
<u>ANNEXE V : PAQUETAGE COMMUN D'ECOLE</u>		
DÉSIGNATION DES ARTICLES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Tenue de cérémonie	1	
Tenue de sortie	1	
Tenue de travail	2	
Chaussures basses en cuir noire	1	
Ceinture bleue et kaki	1	
Ceinturon	1	
Beret noir ruban rouge bordeaux + insignes	1	
Chaussettes noires	2	
Casquette	1	
Tenue de sport	2	

C. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

ANNEXES I

1- TENUES

1- TENUE DE GALA

La tenue de gala est réservée aux cadres de l'Administration pénitentiaire ayant rang d'Officier.

Elle se compose d'une veste noire à col mao, des attentes d'épaule, la devanture est fermée par six (6) boutons argentés de 22 mm, des galons de manches avec parement en satin gris, de trois (3) boutons de 15mm et d'une fourragère blanche. Le dos de la veste est en trois pièces avec deux boutons de 15mm posés sur le dos de la manche à la taille.

Le pantalon de couleur noire est de forme droite classique comportant deux (2) plis devant de chaque côté, deux (2) poches sur les côtés et une poche arrière à droite. Il se ferme devant par une braguette. Le long de la couture du côté est posée une bande de commandement de couleur grise, le bas du pantalon est large de 22cm.

L'ensemble est confectionné avec un tissu gabardine poly laine.

Les Chaussures sont en basse en cuir noir, l'empeigne est unie ; les quartiers sont dégagés et comportent cinq (05) œillets pour le passage des lacets. La semelle et le talon sont en cuir.

Pour le personnel féminin le pantalon est remplacé par une jupe, et les chaussures sont type " dame " hauteur 3cm.

La tenue se porte avec une paire de gants blancs.

2- TENUE DE CEREMONIE :

La tenue de cérémonie est portée par tous les personnels de l'Administration pénitentiaire. Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon, d'une chemise blanche avec cravate noire, de chaussures basses noires portées avec des chaussettes noires, des gants blancs, de pattes de collet, de pattes d'épaules, d'une fourragère verte et rouge, d'une casquette avec coiffe du même tissu que la tenue, la décoration pendante ou barrettes sur fond drap satiné noir.

La vareuse manches longues est confectionnée en tergal vert foncé de forme droite, fermée par quatre (4) boutonnières (côté gauche) correspondant à quatre (4) boutons (côté droit) de 21 cm et comporte quatre poches plaquées.

A hauteur de la boutonnière du haut sont posées deux (2) poches plaquées (dite de poitrine) comportant un faux pli " Watteau ". La fermeture des poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm. Le dos est en deux (2) morceaux. La couture

d'assemblage s'arrête à 5 cm au-dessous de la taille pour former une ouverture. Le col est à crans ouverts. Le dessus est d'un seul morceau.

Les manches sont en deux (2) morceaux, le bas comporte un parement fixé par une surpiqûre. Le long de la couture d'assemblage des épaules est posé en pattes prises dans la couture d'emmanchure. Son bord libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 14mm.

Les poches, les pattes, le col, les bords de devant et l'ouverture de dos sont surpiqués. L'ouverture du dos est en couture simple.

Le pantalon confectionné avec un tissu tergal vert foncé est de forme droite classique. Il comporte deux plis devant deux (2) poches sur les côtés et deux (2) poches arrière de chaque côté, il se ferme avec une braguette.

Le long de la couture du côté sont posées, pour les Inspecteurs deux (2) bandes de commandement de 2cm de fond noir, pour les contrôleurs une bande de commandement de 2cm de fond noir, et une bande de fond noir, pour les Agents administratifs et les surveillants de prison.

Pour le personnel féminin, le pantalon est remplacé par une jupe droite de forme classique. Les chaussures sont de type " Dames " hauteur 3cm, à talons compensés.

3- TENUE DE TRAVAIL

a- Saison fraîche :

Elle comprend une vareuse en tergal vert de chrome, un pull-over, un pantalon ou une jupe de même couleur sans bandes de commandement confectionnées selon le style ci-dessus décrit, une chemise en tergal de couleur vert olive clair avec cravate noire, des chaussures basses noires, une casquette avec coiffe du même tissu que la tenue, des pattes de collet, des pattes d'épaules, des barrettes de décos sur fond de satiné noir.

La tenue de saison fraîche peut être portée avec un manteau ¾ en drap ou gabardine de la même couleur que le tissu. En période de pluie, elle peut être portée avec un imperméable ¾ de couleur vert olive foncé à manches raglan.

b- Saison chaude :

Elle comprend une saharienne ou une chemise en tergal col ouvert ou une chemise popeline tergal fermé, un pantalon ou une jupe en tergal vert chrome.

La saharienne est de forme droite non doublée ouvert. Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre de la manche.

La chemise en tergal vert olive clair est à col ouvert, les manches longues ou courtes, avec deux poches dites de poitrine à faux plis " Watteau ".

La chemise (tilleul) en tergal vert olive clair est à col fermé en manches longues ou courtes, avec deux poches dites de poitrine à faux plis " Watteau ". Elle se porte avec ou sans cravate tergal noire.

La tenue de saison chaude est portée avec casquette lorsque les épaulettes sont arborées et, avec béret lorsque les galons en fourreau ou coulissants sont portés.

Les éléments pénitentiaires d'intervention peuvent porter des chemises en lacoste noires avec l'insigne EPI sur la partie supérieure droite de la poitrine et le blason EPI sur la partie supérieure de l'avant-bras gauche et une casquette noire type militaire avec macaron fixé sur le bord supérieur du centre de la casquette.

4- TENUE DE MAINTIEN DE L'ORDRE :

Elle comprend une veste et un pantalon de combat, un béret type Administration pénitentiaire ou un casque " M.O. ", des chaussures rangers ou pataugas, des galons coulissants.

a- Veste de combat :

La veste de combat en toile type allégé est de forme droite non doublé. Elle est confectionnée en croisée, en reps ou sergé chevron coton vert olive foncé. Elle possède deux poches de poitrine avec pattes.

Le col est transformable, chaque épaule surmontée d'une patte est renforcée extérieurement par une pièce de tissu du fond posé à cheval.

La parementure du devant gauche forme une sous patte sur laquelle sont percée quatre boutonnières correspondant à quatre boutons de 15 mm.

Le dos est en un seul morceau et les manches comportent une patte fermant sur deux (2) boutons.

b- Pantalon de combat :

Le pantalon de combat est également confectionné en croisé, en reps ou en chevron coton vert olive foncé. Il possède deux poches de cuisse obliques, s'ouvrant sur le devant, deux poches piquées à soufflets sur les côtés ; deux poches revolver, une patte de serrage au bas des jambes. Il est renforcé aux genoux.

La tenue de maintien de l'ordre est portée avec des chaussures rangers ou pataugas et un béret ou un casque.

5- TENUE D'INTERVENTION :

Elle se compose d'une combinaison avec un tissu en coton ou en chevron de couleur noire, s'ouvrant et se fermant avec deux (02) braguettes allant des chevilles au cou avec un col " mao ".

Elle est frappée de six (06) poches dont deux (02) plaquées, dites de poitrine sans pli, deux poches latérales semi-ventrales et deux poches de cuisses. Les chevilles et les poignets sont cintrés par une bande élastique.

Le bassin est large.

Elle se porte avec des chaussures " Rangers " ou " Pataugas " avec ceinturon en cuir ou en toile noire. La casquette est de type américain de couleur noire avec inscription de l'insigne des EPI sur le front.

Elle est portée par les personnels appartenant aux Eléments pénitentiaires d'Intervention (EPI).

Ils peuvent également porter des chemises en Lacoste noire avec l'insigne " EPI " sur la partie supérieure droite de la poitrine et le blason " EPI " sur la partie supérieure de l'avant-bras gauche.

II- COIFFURES :

I- CASQUETTES :

La casquette se compose d'une visière demi souple en cuir noir, d'un bandeau de drap cardé couleur noire, d'une largeur apparente de 50mm, d'une coiffe amovible en toile tergal vert olive clair ou foncé.

La coiffe amovible s'emboîte sur une coiffe souple en doublure, fixée en bandeau. La garniture intérieure comporte une protection constituée par un losange de matière plastique.

Une armature intérieure métallique maintient le devant de la coiffe ainsi que le cercle en caoutchouc au fond.

A l'intérieur, sur le pourtour du bandeau, est fixé un cuir noir de protection d'une largeur de 40mm.

*** Casquette pour Inspecteur**

Le bandeau de drap cardé est entouré d'une nervure brodée argent de 06 mm au-dessus des feuilles entrelacées entourant tout le bandeau.

La jugulaire dite "milanaise " argent est fixé à l'aide de deux boutons du corps à tige de 10 mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La jugulaire dite " milanaise " est constituée de deux brins d'argent de 5mm de diamètre.

*** Casquette pour Contrôleur :**

Le bandeau est entouré de deux bandes de commandement de 14 mm de hauteur.

La jugulaire dite " milanaise " argent est fixé à l'aide de deux (02) boutons du corps à tige de 10 mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La jugulaire dite milanaise est constituée de deux cordons tissés en nylon de 50mm de diamètre.

*** Casquette pour Agents administratifs et surveillants**

Le bandeau de drap est entouré d'une seule bande de commandement de 3 mm de hauteur.

La jugulaire dite " milanaise " argent est fixée à l'aide de deux boutons du corps, à tige de 10mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La milanaise est constituée de deux (02) brins argent torsadés de 5 mm de diamètre.

C. ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
ANNEXES I

I- TENUES

1- TENUE DE GALA

La tenue de gala est réservée aux cadres de l'Administration pénitentiaire ayant rang d'Officier.

Elle se compose d'une veste noire à col mao, des attentes d'épaule, la devanture est fermée par six (6) boutons argentés de 22 mm, des galons de manches avec parement en satin gris, de trois (3) boutons de 15mm et d'une fourragère blanche. Le dos de la veste est en trois pièces avec deux boutons de 15mm posés sur le dos de la manche à la taille.

Le pantalon de couleur noire est de forme droite classique comportant deux (2) plis devant de chaque côté, deux (2) poches sur les côtés et une poche arrière à droite. Il se ferme devant par une braguette. Le long de la couture du côté est posée une bande de commandement de couleur grise, le bas du pantalon est large de 22cm.

L'ensemble est confectionné avec un tissu gabardine poly laine.

Les Chaussures sont en basse en cuir noir, l'empeigne est unie ; les quartiers sont dégagés et comportent cinq (05) œillets pour le passage des lacets. La semelle et le talon sont en cuir.

Pour le personnel féminin le pantalon est remplacé par une jupe, et les chaussures sont type " dame " hauteur 3cm.

La tenue se porte avec une paire de gants blancs.

2- TENUE DE CEREMONIE :

La tenue de cérémonie est portée par tous les personnels de l'Administration pénitentiaire. Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon, d'une chemise blanche avec cravate noire, de chaussures basses noires portées avec des chaussettes noires, des gants blancs, de pattes de collet, de pattes d'épaules, d'une fourragère verte et rouge, d'une casquette avec coiffe du même tissu que la tenue, la décoration pendante ou barrettes sur fond drap satiné noir.

La vareuse manches longues est confectionnée en tergal vert foncé de forme droite, fermée par quatre (4) boutonnieres (côté gauche) correspondant à quatre (4) boutons (côté droit) de 21 cm et comporte quatre poches plaquées.

A hauteur de la boutonnière du haut sont posées deux (2) poches plaquées (dite de poitrine) comportant un faux pli " Watteau ". La fermeture des poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm. Le dos est en deux (2) morceaux. La couture

d'assemblage s'arrête à 5 cm au-dessous de la taille pour former une ouverture. Le col est à crans ouverts. Le dessus est d'un seul morceau.

Les manches sont en deux (2) morceaux, le bas comporte un parement fixé par une surpiqure. Le long de la couture d'assemblage des épaules est posé en pattes prises dans la couture d'emmanchure. Son bord libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 14mm.

Les poches, les pattes, le col, les bords de devant et l'ouverture de dos sont surpiqués. L'ouverture du dos est en couture simple.

Le pantalon confectionné avec un tissu tergal vert foncé est de forme droite classique. Il comporte deux plis devant deux (2) poches sur les côtés et deux (2) poches arrière de chaque côté, il se ferme avec une braguette.

Le long de la couture du côté sont posées, pour les Inspecteurs deux (2) bandes de commandement de 2cm de fond noir, pour les contrôleurs une bande de commandement de 2cm de fond noir, et une bande sur fond noir, pour les Agents administratifs et les surveillants de prison.

Pour le personnel féminin, le pantalon est remplacé par une jupe droite de forme classique. Les chaussures sont de type " Dames " hauteur 3cm, à talons compensés.

3- TENUE DE TRAVAIL

a- Saison fraîche :

Elle comprend une vareuse en tergal vert de chromé, un pull-over, un pantalon ou une jupe de même couleur sans bandes de commandement confectionné selon le style ci-dessus décrit, une chemise en tergal de couleur vert olive clair avec cravate noire, de chaussures basses noires, une casquette avec coiffe du même tissu que la tenue, des pattes de collet, des pattes d'épaules, des barrettes de décos sur fond drap satiné noir.

La tenue de saison fraîche peut être portée avec un manteau ¾ en drap ou gabardine de la même couleur que le tissu. En période de pluie, elle peut être portée avec un imperméable ¾ de couleur vert olive foncé à manches raglan.

b- Saison chaude :

Elle comprend une saharienne ou une chemise en tergal col ouvert ou une chemise popeline tergal col fermé, un pantalon ou une jupe en tergal vert ou chrome.

La saharienne est de forme droite non doublée, ouverte. Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre dessus de la manche.

La chemise en tergal vert olive clair est à col ouvert, les manches longues ou courtes, avec deux poches dites de poitrine à faux plis " Watteau ".

La chemise (tilleul) en tergal vert olive clair est à col fermé en manches longues ou courtes, avec deux poches dites de poitrine à faux plis " Watteau ". Elle se porte avec ou sans cravate tergal noire.

La tenue de saison chaude est portée avec casquette lorsque les épaulettes sont arborées et, avec béret lorsque les galons en fourreau ou coulissants sont portés.

Les éléments pénitentiaires d'intervention peuvent porter des chemises en lacoste noires avec l'insigne EPI sur la partie supérieure droite de la poitrine et le blason EPI sur la partie supérieure de l'avant-bras gauche et une casquette noire type militaire avec macaron fixé sur le bord supérieur du centre de la casquette.

4- TENUE DE MAINTIEN DE L'ORDRE :

Elle comprend une veste et un pantalon de combat, un béret type Administration pénitentiaire ou un casque " M.O. ", des chaussures rangers ou pataugas, des galons coulissants.

a- Veste de combat :

La veste de combat en toile type allégé est de forme droite non doublé. Elle est confectionnée en croisée, en reps ou sergé chevron coton vert olive foncé. Elle possède deux poches de poitrine avec pattes.

Le col est transformable, chaque épaule surmontée d'une patte est renforcée extérieurement par une pièce de tissu du fond posé à cheval.

La parementure du devant gauche forme une sous patte sur laquelle sont percée quatre boutonnières correspondant à quatre boutons de 15 mm.

Le dos est en un seul morceau et les manches comportent une patte fermant sur deux (2) boutons.

b- Pantalon de combat :

Le pantalon de combat est également confectionné en croisé, en reps ou en chevron coton vert olive foncé. Il possède deux poches de cuisse obliques, s'ouvrant sur le devant, deux poches piquées à soufflets sur les côtés ; deux poches revolver, une patte de serrage au bas des jambes. Il est renforcé aux genoux.

La tenue de maintien de l'ordre est portée avec des chaussures rangers ou pataugas et un béret ou un casque.

5- TENUE D'INTERVENTION :

Elle se compose d'une combinaison avec un tissu en coton ou en chevron de couleur noire, s'ouvrant et se fermant avec deux (02) braguettes allant des chevilles au cou avec un col " mao ".

Elle est frappée de six (06) poches dont deux (02) plaquées, dites de poitrine sans pli, deux poches latérales semi-ventrales et deux poches de cuisses. Les chevilles et les poignets sont cintrés par une bande élastique.

Le bassin est large.

Elle se porte avec des chaussures " Rangers " ou " Pataugas " avec ceinturon en cuir ou en toile noire. La casquette est de type américain de couleur noire avec inscription de l'insigne des EPI sur le front.

Elle est portée par les personnels appartenant aux Eléments pénitentiaires d'Intervention (EPI).

Ils peuvent également porter des chemises en Lacoste noire avec l'insigne " EPI " sur la partie supérieure droite de la poitrine et le blason " EPI " sur la partie supérieure de l'avant-bras gauche.

II- COIFFURES :

1- CASQUETTES :

La casquette se compose d'une visière demi souple en cuir noir, d'un bandeau de drap cardé couleur noire, d'une largeur apparente de 50mm, d'une coiffe amovible en toile tergal vert olive clair ou foncé.

La coiffe amovible s'emboîte sur une coiffe souple en doublure, fixée en bandeau. La garniture intérieure comporte une protection constituée par un losange de matière plastique.

Une armature intérieure métallique maintient le devant de la coiffe ainsi que le cercle en caoutchouc au fond.

A l'intérieur, sur le pourtour du bandeau, est fixé un cuir noir de protection d'une largeur de 40mm.

*** Casquette pour Inspecteur**

Le bandeau de drap cardé est entouré d'une nervure brodée argent de 06 mm au-dessus des feuilles entrelacées entourant tout le bandeau.

La jugulaire dite " milanaise " argent est fixé à l'aide de deux boutons du corps à tige de 10 mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La jugulaire dite " milanaise " est constituée de deux brins d'argent de 5mm de diamètre.

*** Casquette pour Contrôleur :**

Le bandeau est entouré de deux bandes de commandement de 14 mm de hauteur.

La jugulaire dite " milanaise " argent est fixé à l'aide de deux (02) boutons du corps à tige de 10 mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La jugulaire dite milanaise est constituée de deux cordons tissés en nylon de 50mm de diamètre.

*** Casquette pour Agents administratifs et surveillants**

Le bandeau de drap est entouré d'une seule bande de commandement de 3 mm de hauteur.

La jugulaire dite " milanaise " argent est fixée à l'aide de deux boutons du corps, à tige de 10mm, le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau.

La milanaise est constituée de deux (02) brins argent torsadés de 5 mm de diamètre.

2- TOQUES :

Pour les dames la casquette est remplacée par une toque.

Toque pour Inspecteur :

La toque est de couleur vert olive avec bandeau brodé, argentée à son bord supérieur d'un guipé, d'une dent de scie d'une hauteur de 06 mm et au-dessus de feuilles entrelacées entourant la toque. Le macaron est fixé sur le bord supérieur et au centre de la toque.

Toque pour Contrôleur :

Le bandeau de la toque est brodé argent à son bord supérieur d'une dent de scie et d'une torsade. Il est entouré de deux bandes de commandement de 06 mm de hauteur. Le macaron est fixé sur le bord supérieur et au centre de la toque.

Toque pour Agent administratif :

Le bandeau de la toque est entouré à son bord supérieur d'une soutache blanche et d'une bande de commandement au milieu. La jugulaire (milanaise) argentée est à deux brins torsadés. Le macaron est fixé sur le bord supérieur et au centre de la toque.

Toque pour Surveillante :

Le bandeau de la toque est entouré d'une bande de commandement mais ne comporte ni galon ni broderie. Le macaron est fixé sur le bord supérieur et au centre de la toque. La jugulaire est en fil nylon blanc torsadé.

3- BERET :

Le bérét est confectionné en drap foulé de couleur vert olive foncé, il est entièrement doublé par une coiffe de cretonne noire et bordée d'un cuir noir.

Dans la gaine formée par cette bordure est posé un ruban de serrage en coton noir dont les extrémités (lots) dépassent de 8 cm, l'ouverture située à l'arrière de la coiffure.

Sur le côté droit du bérét est posé un macaron en métal argenté fixé par une broche supportée par une pièce trapézoïdale en cuir noir à l'intérieur de la coiffe. Le macaron reproduit deux palmes croisées par la racine englobant une étoile verte de cinq branches. Le côté gauche comporte deux œillets métalliques d'aération.

4- CASQUE METALLIQUE DE MAINTIEN DE L'ORDRE :

Le casque métallique est réalisé dans une seule taille en acier spécial ou manganèse. Il se compose d'une bombe emboutie d'une seule pièce et d'une jugulaire constituée de deux (02) éléments de sangle fixée aux pontets. La fermeture de la jugulaire est obtenue par fixation d'un crochet en corde à piano à une plaque ajourée.

Le sou casque a sensiblement la même forme que la bombe métallique du casque sous laquelle il se porte. Il se compose d'une calotte en matière plastique, d'une coiffe réglable, d'un support de coiffe, d'un protecteur de nuque et d'une jugulaire.

5- CHAPEAU DE BROUSSE :

Le chapeau de brousse est en toile modèle " Australien " à larges bords et comporte une jugulaire réglable.

Le chapeau de brousse, rendu indéformable au moyen d'une triplure en crin de nylon, est confectionné en sergé coton vert olive mercerisé.

III- CHAUSSURES :*** Chaussures basses :**

Elles sont en cuir noir de forme derby sans bout rapporté. La semelle et le talon sont en cuir ou en caoutchouc. Elles sont du type " dames " hauteur trois centimètres (03 cm) pour le personnel féminin.

*** Rangers et pataugas :**

Les rangers et pataugas sont des chaussures montantes à semelle et talon en caoutchouc. Ils sont respectivement confectionnés en cuir et en toile.

IV- CEINTURE :

La ceinture comporte une sangle en coton vert foncé ou kaki d'une largeur de quarante millimètres (40 mm). A une extrémité de la sangle est fixée une boucle métallique chromée. L'autre extrémité de la sangle est terminée par un embout métallique de la même couleur que la boucle.

*** Ceinturon :**

Il est en cuir noir avec bouclier ou en toile type T.A.P. vert olive foncé.

V- BOUTONS :

Le bouton d'uniforme est de forme bombée plâtrée intérieurement. Il est constitué par la coquille, le culot et la queue.

La coquille, d'une seule pièce demi sphérique en métal est estampillée en relief d'une étoile entourée de la mention " Administration Pénitentiaire ".

La queue forme un anneau d'un diamètre extérieur de sept millimètres en liaison bruni.

Le diamètre des trois (03) sortes de boutons est le suivant :

- 21 mm pour les boutons de devant de la veste ;
- 15 mm pour les boutons de poches de veste et d'épaulette ;
- 10 mm pour les casquettes.

VI-FOURRAGERES :

Les fourragères comportent pour les inspecteurs et les contrôleurs :

- un trèfle à trois feuilles ;
- deux tresses longues ;
- deux cordonnets simples de même couleur décrivant une boucle ;
- trois attaches confectionnées en soutache noire pour la fixation du trèfle et des deux tresses.

Les tresses et cordonnets sont en couleurs verte et rouge.

Les tresses de la fourragère sont prolongées par un cordonnet à gland, terminé par un ferret ciselé en métal argenté.

Pour les Agents administratifs et les surveillants de Prison, les fourragères sont du même type que celles décrites ci-dessus mais ne comportent qu'une tresse.

Le ferret noir pour les agents administratifs est ciselé, tandis que pour les surveillants de prison, il est lisse.

Les fourragères pour les tenues de gala sont de couleur blanche.

ANNEXE II : ATTRIBUTS -GALONS - CHEVRON**I- ATTRIBUTS :****I- LE LOGO DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE :**

Il est constitué par une balance, supportée en équilibre par une épée et semi-entourée par deux palmes entrecroisées par le bras.

2- LE FANION :

Il est constitué par un tissu en soie de couleur verte, découpé en triangle et entouré d'une broderie dorée avec les inscriptions " République du Sénégal " et " l'Administration pénitentiaire ".

3- L'INSIGNE DE CORPS :

C'est une breloque métallique en forme d'écusson aux couleurs nationales (avec une étoile verte de 05 branches), disposées verticalement, et entourées d'un liseré d'un millimètre portant au centre le logo argenté de l'Administration pénitentiaire.

4- L'INSIGNE DE CASQUETTE :

C'est un macaron de forme ronde de quarante-cinq millimètres (45mm) de diamètre sur fond noir entouré d'un liseré brodé argent portant au centre une étoile englobée par deux (02) palmes croisées par les racines.

Le macaron brodé argent sur fond de drap cardé de même couleur que le bandeau, comporte deux palmes englobant une étoile. L'émblème est entouré d'un liseré pour les inspecteurs et contrôleurs et stylisés pour les Agents administratifs et surveillants.

Il se fixe sur la casquette à l'aide d'une fourche métallique correspondant à deux encoches sur le bandeau.

5- L'ECUSSON DE BRAS :

L'écusson de bras se compose de deux pièces :

*** un blason :**

Tissé aux couleurs nationales portant en haut l'inscription " République du Sénégal ", en bas " l'Administration pénitentiaire " et bordé en fil argenté de cinquante-cinq (55 mm) de large et soixante-cinq millimètres (65 mm) de haut. A l'intérieur et au centre, figure le logo de l'Administration pénitentiaire. Il est porté sur la manche gauche à quatre (04) doigts de la couture de l'emmanchure ;

*** Insigne de bras :**

L'insigne de bras est en satin noir et comporte au milieu la mention " Administration pénitentiaire ". Il est porté sur la manche gauche au-dessus du blason et en dessous de la couture de l'emmanchure".

6- LES PATTES DE COLLETS :

Les pattes de collets sont en drap noir satiné entouré d'un liseré en fil argenté. Elles ont une forme et des dimensions adaptées à la nature du collet. Elles sont englobées dans deux (02) palmes, le tout encadré d'un liseré blanc. Les pattes de collets sont brodées pour les Inspecteurs, Contrôleurs et les Agents administratifs.

III. GALONS ET CHEVRONS :**I- CORPS DES INSPECTEURS :**

Les épaulettes sont en drap noir, coupé en forme sur une armature semi rigide entourées d'une dent de scie en argent d'une hauteur de 6 mm portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté, ornées dans leur partie supérieure d'une branche de chêne et d'une branche d'olivier entrelacées, portant respectivement un gland et une olive.

*** Inspecteur de classe exceptionnelle :**

La partie inférieure de l'épaulette porte cinq (05) liserés en fil argent de 2 mm (espacés de 1 mm) disposés verticalement.

*** Inspecteur de première et deuxième classe :**

La partie inférieure de l'épaulette, porte quatre (04) liserés en fil argent de 2 mm (espacés de 1 mm) disposés verticalement.

* Inspecteur de troisième et quatrième classe :

La partie inférieure de l'épaulette, porte trois (03) liserés en fil argent de 2 mm (espacés de 1 mm) disposés verticalement.

* Inspecteur stagiaire :

La partie inférieure de l'épaulette porte deux (02) liseré en fil argent de 2 mm disposé verticalement.

* Elève-Inspecteur :

Pattes d'épaule sans galon.

2- CORPS DES CONTROLEURS :

Les épaulettes sont en drap noir, coupé en forme sur une armature semi rigide portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté et ornées dans leur partie supérieure de l'insigne en broderie argent comportant une étoile englobée dans deux palmes.

Les galons de leur grade sont comme le galon simple d'Officier du type côtelé tissé cellophane sur âme rayonnée blanche argent. Ils sont montés parallèlement à la hauteur de la patte d'épaule du côté opposé de la pointe. Leur classification est la suivante :

* Contrôleur de classe exceptionnelle: quatre (04) galons ;

* Contrôleur de 1^{ère} classe: trois (03) galons ;

* Contrôleur de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} classe : deux (02) galons ;

* Contrôleur stagiaire: un (01) galon.

3. CORPS DES AGENTS ADMINISTRATIFS :

Les épaulettes sont en drap noir, coupé en forme sur une armature semi rigide portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté et ornées dans leur partie supérieure de l'insigne en broderie argent comportant une étoile englobée dans deux palmes.

Le galon de leur grade est comme le galon simple d'Officier du type côtelé tissé cellophane sur âme rayonnée jaune or ou blanc. Il est traversé à chaque extrémité par un liseré noir.

Le galon de l'Agent administratif comprend une barrette jaune ou blanche entrecoupée d'une rade noire au niveau des deux extrémités. La classification est la suivante :

* Agent administratif divisionnaire de classe exceptionnelle : un (01) galon blanc avec deux liserés jumelés ;

* Agent Administratif divisionnaire : un (01) galon blanc avec un liseré jumelé ;

* Agent Administratif principal: un (01) galon blanc ;

* Agent Administratif: un (01) galon jaune ;

* Agent Administratif Stagiaire: un (01) galon jaune.

4- CORPS DES SURVEILLANTS DE PRISON:

a- Le galon des surveillants principaux et surveillants-chefs :

Les épaulettes sont en drap noir, coupé en forme sur une armature semi rigide portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté et ornées dans leur partie supérieure de l'insigne en broderie argent comportant une étoile englobée dans deux palmes.

Le galon des surveillants chefs de Prison est comme le galon simple d'Officier du type côtelé tissé cellophane sur âme rayonné jaune or ou blanc, comportant en leur milieu un liseré rouge. Il est posé comme ci-dessus décrit. La classification est la suivante :

* Surveillant principal de classe exceptionnelle : un galon blanc jumelé d'un liseré blanc ;

* Surveillant principal : un (01) galon blanc ;

* Surveillant chef : un (01) galon doré.

b- Autres galons des surveillants de Prison :

Les épaulettes sont en drap noir, coupé en forme sur une armature semi rigide portant à leur pointe un bouton d'uniforme petit modèle en métal argenté et ornées dans leur partie supérieure de l'insigne en broderie argent comportant une étoile englobée dans deux palmes.

Les galons employés pour la confection des insignes de grades des surveillants de Prison 1^{ère} et 2^{ème} Classe sont en filigrane ou en laine argentée, tissé façon cul de dé. Ils sont en forme de " V " renversés dont les pointes sont orientées vers le haut.

Les galons sont tissés soit en galon simple (avec ou sans soutache) soit à deux (2) ou trois (3) séparés par une rade noire. Leur classification est la suivante :

* surveillants de prison de 1^{ère} Classe: trois (03) lézardes argentées ;

* surveillants de prison de 2^{ème} Classe: deux (02) lézardes argentées ;

* surveillants de prison stagiaire: une (01) lézarde argentée ;

* élève surveillant de prison : pattes d'épaules sans galons.

**ANNEXE II : DUREE D'USAGE DES
EFFETS ET ATTRIBUTS**

NOMENCLATURE	NOMBRE	DUREE
- Vareuse et pantalon de Gala	01	05 ans
- Tenue de Cérémonie avec coiffe	01	05 ans
- Chemise manches longues blanche	02	01 an
- Chemise tergal vert olive	02	01 an
- Chemise popeline tergale (tilleul)	02	01 an
- Vareuse vert de chrome	02	01 an
- Saharienne tergal vert de chrome	02	01 an
- Pantalon tergal vert de chrome	05	01 an
- Imperméable	01	03 ans
- Ceinture sangle réglementaire	01	01 an
- Casquette	01	02 ans
- Coiffe vert de chrome	02	01 an
- Béret type " Administration pénitentiaire "	01	01 an
- Chaussures montantes en cuir noir	02	03 ans
- Chaussures basses en cuir noir	01	01 an
- Chaussures Pataugas	01	01 an
- Ceinture " T.A.P. " vert	01	03 ans
- Etui P.A. en cuir noir	01	05 ans
- Etui P.A. en toile " T.A.P. "	01	05 ans
- Pattes d'épaules et galons coulissants	01 paire	01 an
- Numéro de matricule	01	01 an
- Sifflet	01	05 ans
- Fourragères	01	05 ans
- Tenue de combat	02	01 an
- Casque " M.O. "	01	Indéterminée
- Visière	01	05 ans
- Bouclier	01	Indéterminée
- Chapeau de brousse	01	02 ans
- Lunette à Gaz	01	Indéterminée
- Masque à Gaz	01	Indéterminée
- Matraque	01	02 ans
- Menottes	01	02 ans
- Chaîne de conduite	01	03 ans
- Insigne de corps	01	01 an
- Blason " Administration pénitentiaire "	01	01 an
- Sac à dos	01	03 ans
- Musettes	01	03 ans
- Bidon d'un litre	01	05 ans
- Trousseau d'alimentation	01	05 ans
- Trousseau de couture	01	02 ans
- Pull-over	01	03 ans

NB : Dotation collective à envisager dès que les moyens financiers le permettent.

D. EAUX ET FORETS ET CHASSES

ANNEXES :

I- CONDITIONS DE PORT DES TENUES**A- TENUE DE CEREMONIE OU TENUE N° 1**

Elle est portée sur ordre du commandement, notamment à l'occasion :

- * des cérémonies officielles du service à caractère solennel (journée nationale de l'arbre, prise de commandement, cérémonies militaires, etc.) ;
- * des fêtes nationales;
- * des visites officielles.

B- TENUE DE SORTIE OU TENUE N° 2

Elle est portée en service courant et dans certaines circonstances comme les visites individuelles, les inspections ou prises d'armes, la réunion d'un conseil d'enquête ou de discipline, une séance de tribunal, les obsèques d'un forestier à la retraite ou simplement sur ordre du commandement.

C- TENUE DE TRAVAIL OU TENUE N° 3

Elle est portée dans les circonstances quotidiennes de la vie professionnelle, dans les bureaux et services.

D- TENUE D'ETE

Elle est portée dans les circonstances quotidiennes de la vie professionnelle, dans les bureaux et services en période d'été.

E- TENUE D'INTERVENTION OU TENUE N° 4

Elle est portée lors des séances d'instruction et d'entraînement, des alertes, exercices, manœuvres et opérations de terrain.

F- TENUE DE GALA OU TENUE N° 6

Portée uniquement par les officiers, elle est de rigueur à l'occasion des soirées de gala du Service des Eaux, Forêts et Chasses et à chaque fois que le commandement l'aura prescrite.

Elle est autorisée à l'occasion des autres cérémonies militaires et paramilitaires et de certaines cérémonies privées (mariages ou galas d'institutions privées).

II- TENUES COMMUNES**A- TENUE DE CEREMONIE POUR OFFICIERS OU TENUE N° 1****I- POUR LE PERSONNEL MASCULIN OFFICIER**

La tenue de cérémonie est en tissu tergal de couleur vert de sapin.

a- La vareuse :

La vareuse de forme droite se ferme par quatre boutonnières correspondant à quatre boutons d'uniforme de 21 mm.

A hauteur de la première boutonnière du haut, sont posées deux poches plaquées dites de poitrine comportant un faux pli "Watteau".

Au-dessus de chaque poche, est posée une patte de même longueur, comportant une boutonnière correspondant à un bouton de 15 mm.

A hauteur de la dernière boutonnière, sont posées deux poches plaquées dites "de côté".

Au-dessus de chaque poche, est posée une patte de même longueur, comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 15 mm.

Le dos est formé de deux morceaux, la couture d'assemblage s'arrêtant à 05 cm au-dessus de la taille pour former une ouverture.

Le col est à crans ouverts, le dessus est d'un seul morceau.

Les manches sont constituées par deux morceaux, le bas comporte un parement fixé au bas de la manche par une surpiqure.

Le long de la couture d'épaule, est posée une patte du même tissu, prise dans la couture d'emmanchure son extrémité libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton de 14 mm.

Les bords des devants comportent une garniture intérieure de tissu de fond, allant jusqu'à la couture d'emmanchure. A hauteur de la poitrine, sur chaque garniture est confectionnée une poche dite "porte feuille".

Les bords des devants, le col, les poches et les pattes sont surpiqués.

Les coins de col reçoivent des pattes de col brodées aux attributs du service.

Les décorations se portent à gauche, au-dessus de la patte de la poche de poitrine, et les insignes de brevet à la même hauteur, du côté droit.

b- Pantalon :

Le pantalon est de forme classique avec pli et couture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche arrière au côté droit.

Le pantalon aura une bande de commandement avec liséré pour les officiers et sans liséré pour les sous-officiers. La bande dite de commandement est posée le long de la couture d'assemblage, elle est constituée d'un liséré argenté piqué au centre d'une ganse de couleur noire.

La tenue de cérémonie se porte avec les articles et attributs ci-après:

- * une casquette à coiffe sera constituée d'un bandou vert avec motifs, d'une jugulaire correspondant aux grades et d'un macaron de même tissu;

- * une chemise blanche à manches longues ;

- * une cravate en tergal noir;
- * une paire de chaussures basses noires en cuir ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * une fourragère double ;
- * des attributs et accessoires (à décrire).

2- POUR LE PERSONNEL FEMININ OFFICIER

a- La vareuse :

Elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n° 2. Elle est sans fente dorsale.

b- La jupe :

Elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux. Elle est portée par le personnel féminin de rang supérieur.

c- Le pantalon :

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braquette, deux poches de côté et une bande de commandement. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue de cérémonie du personnel féminin officier se porte avec :

- * un toc avec une bande de commandement pour les officiers ;
- * une chemise blanche à manches longues ;
- * une cravate en tergal noir ;
- * une paire de chaussures basses noires en cuir ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * une fourragère double ;
- * des attributs et accessoires (à décrire)

B- TENUE DE CEREMONIE POUR SOUS-OFFICIER OU TENUE N° 1

La tenue de cérémonie des sous-officiers est confectionnée en tissu tergal de couleur vert de sapin.

1- POUR LE PERSONNEL MASCULIN :

La vareuse est identique à celle des officiers. Le pantalon, du même type, ne comporte pas de bande de commandement.

La tenue se porte avec les articles et attributs ci-après :

- * une casquette à coiffe et macaron de même tissu et de couleur vert de sapin ;
- * une chemise blanche à manches longues ;
- * une cravate en tergal noir ;
- * une paire de chaussures basses noires en caoutchouc ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * une fourragère ordinaire ;
- * des attributs et accessoires divers (à décrire)

2- POUR LE PERSONNEL FEMININ SOUS-OFFICIER:

a- La vareuse :

Elle est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n° 2. Elle est sans fente dorsale.

b- La jupe :

Elle est droite, simple, sans pli et couvre légèrement les genoux.

c- Le pantalon :

Le pantalon est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique, constitué par deux devants, deux derrières, une braquette, deux poches de côté et sans bande de commandement. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

La tenue de cérémonie du personnel féminin sous-officier se porte avec :

- * une casquette à coiffe et macaron de même tissu ;
- * une chemise blanche à manches longues ;
- * une cravate en tergal noir ;
- * une paire de chaussures basses noires en cuir ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * une fourragère ordinaire ;
- * des attributs et accessoires divers (à décrire).

C- TENUE DE SORTIE N° 2 DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS

La vareuse et le pantalon des deux tenues sont coupés et confectionnés de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie. Le tissu est en tergal de couleur vert mélèze pour la vareuse et le pantalon.

Pour le personnel féminin, la vareuse, la jupe et le pantalon sont coupés et confectionnées de la même manière que ceux de la tenue de cérémonie. Le tissu est en tergal vert mélèze.

La tenue de sortie ou n°2 se porte avec une chemise coton vert d'eau alors que pour les obsèques, elle se porte avec une chemise blanche, en plus des articles et attributs ci-après :

- * une casquette avec coiffe de couleur vert mélèze et un macaron ;
- * une chemise à manches longues de couleur vert sirop ;
- * une cravate noire ;
- * une paire de chaussures basses noires, en cuir (officiers) ou en caoutchouc (sous-officiers) ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * des attributs et accessoires divers (à décrire).

D- TENUE DE TRAVAIL DES OFFICIERS ET DES SOUS-OFFICIERS OU TENUE N°3

La tenue de travail des officiers et sous-officiers, comporte une saharienne et un pantalon ; pour le personnel féminin, elle comporte en plus une jupe ; elle est confectionnée en tissu tergal vert mélèze.

a- Saharienne :

La saharienne est de forme droite non doublée, col ouvert, forme chemise. Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches.

Sur instruction, en période de chaleur, une chemise d'été de couleur vert d'eau remplace la saharienne.

Pour le personnel féminin, la saharienne se ferme à l'aide de trois boutons de 21 mm ; cintrée à la taille et sans poche poitrine, elle comporte, un col ouvert, deux poches de côté, des soutaches, un revers normal de type n°2. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches. Elle est sans fente dorsale.

b- Pantalon :

Le pantalon est de forme classique avec pli et couture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche arrière au côté droit.

Pour le personnel féminin, le pantalon et la jupe sont identiques au pantalon et à la jupe de la tenue de cérémonie. Le port du pantalon se fait sur ordre du commandement.

En période de chaleur, le pantalon associé à la chemise d'été sera de couleur vert mélèze.

La tenue est portée avec les articles et attributs ci-après :

- * un bérét en drap de couleur vert de sapin avec des galons coulissants ou en fourreau ou des galons avec écussons de bras ;
- * une paire de chaussures basses noires ;
- * une paire de chaussettes noires en coton ;
- * des attributs et accessoires divers (à décrire)

Sur ordre, cette tenue peut être portée avec la casquette et les épaulettes.

E- TENUE D'INTERVENTION OU TENUE N°4

La tenue d'intervention comporte :

- * une veste ;
- * un pantalon ;
- * une paire de chaussures rangers ou chaussures de brousse ;
- * une paire de chaussettes mi-bas kaki clair ou vert olive.

Elle est de couleur vert olive ou camouflée à dominante verte. Elle se porte avec un ceinturon et suivant les circonstances, avec le bérét, le chapeau de brousse ou la casquette en toile du même tissu. Les galons doivent être portés normalement (sur pattes d'épaules).

a- Veste d'intervention :

La veste d'intervention est un effet de forme droite non doublé à manches longues terminées chacune par des poignets qui se ferment avec un bouton à pression. Cette veste se ferme à l'aide de six boutons intérieurs cachés alors par un revers. Elle possède deux poches intérieures de poitrine munies de fermetures éclair aménagées verticalement devant sur chaque côté et deux autres poches plaquées avec des pattes retenues par deux boutons à pression. Le col est ouvert. La veste comporte une patte de velcros sur la poitrine. Chaque épaule est surmontée d'une patte retenue sur un bout par un bouton. Le dos est un seul morceau et comporte un empiècement. La partie inférieure de la veste présente tout autour un ourlet qui reçoit un cordon.

b- Pantalon d'intervention :

Cet effet possède deux poches de cuisse obliques, s'ouvrant sur les devants, deux poches plaquées à soufflet sur les côtés et éventuellement une poche à l'arrière. Il est renforcé aux genoux sur la moitié avant. Il est porté avec une ceinture en toile du même tissu. La fermeture est à fermeture éclair.

Selon les circonstances, la tenue d'intervention est portée avec le bérét ou la casquette ou le chapeau de brousse.

F- TENUE DE GALA OU TENUE N°6

La tenue de gala ou de soirée pour officier est confectionnée en tissu gabardine vert sombre.

a- Vareuse :

La vareuse de forme droite, entièrement doublée, se ferme par six boutons d'uniforme argentés de 21 mm.

Le col est de forme "dolman" ; il reçoit à chaque extrémité un écusson avec broderie argent formé de deux rangées en dents de scie superposées ; un signe distinctif du Service est brodé dans l'angle formé par ces rangées.

Les épaules sont ornées d'une bride d'attente brodée argent, de grandes dimensions pour les officiers supérieurs et en petit format pour les officiers subalternes. Les devants ne comportent pas de poches.

Les manches de type "monté" sont munis, en bas, de galons de grade circulaires, posés au-dessus d'une soubise bleue clair fixée par trois boutons à tige d'uniforme de 15 mm.

Le dos, en quatre morceaux, forme deux petits côtés, un dorsal et un bas de dorsal comportant une fente.

Deux boutons argentés de 15 mm sont posés sur la couture d'assemblage des petits côtés à hauteur de la taille.

b - Pantalon :

Le pantalon est de forme classique avec pli et couture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche arrière au côté droit.

Une bande de commandement argentée est posée le long de la couture d'assemblage des côtés pour les officiers subalternes, deux bandes de commandement pour les officiers supérieurs.

La tenue de soirée se porte sans coiffure ; seules les décos en miniatures, à l'exclusion de tout autre insigne, sont arborées sur la poitrine gauche.

La tenue est portée avec des chaussures basses noires vernies, des chaussettes noires en coton, attributs et accessoires divers.

Pour le personnel féminin officier, la tenue de soirée comporte :

- * une veste type spencer en tissu gabardine vert sombre ;
- * une jupe longue du même tissu.

Elle se porte, sans coiffure, avec des chaussures noires vernies à talon court.

G- TENUE DE SPORT, CHANDAILS OU POLOS

Elle est composée de :

- * un survêtement en polyester constitué d'un blouson et d'un pantalon ;
- * un tee-shirt en coton ou polyester ;
- * un short en coton ou polyester ;
- * chandails ;
- * polos.

a- Le survêtement :

- le blouson de couleur verte foncée est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5 cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues, terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites. Le dos du blouson porte l'inscription "EAUX, FORETS ET CHASSES" en lettres blanches. L'insigne de corps est inscrit sur le devant du blouson, en haut et à droite au niveau de la poitrine.

- Le pantalon de même couleur ou de couleur plus claire est de coupe droite avec une ceinture en élastique avec un cordon de 2 cm ; une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 50 cm de longueur mesurée à partir du bas.

b- Le tee-shirt :

De couleur verte foncée, il est ample, sans poches et est fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme " V ". Sur le dos est inscrit en lettres blanches "EAUX, FORETS ET CHASSES". L'insigne de corps est gravé sur le devant en haut et à droite au niveau de la poitrine.

c- Le short :

Il est de couleur blanche ou vert clair et présente une ceinture élastique de 2 à 3 cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

La tenue se porte avec des chaussures de sport à semelle lisse de couleur blanche et des mi-bas verts en coton.

Les chandails et les polos portés essentiellement en période de froid sont de couleur vert.

III- DESCRIPTIF ATTRIBUTS, COIFFURES ET ACCESSOIRES D'HABILLEMENT**A- ATTRIBUTS****I- PATTES D'EPAULES*****a- Pattes rigides mobiles pour insignes d'épaule :***

La patte rigide mobile pour insigne d'épaule comprend une patte rigide proprement dite et deux passants (un passant par extrémité). Le dessus est soit en drap ou en velours de couleur vert de sapin. Le dessus comporte un bouton argenté d'uniforme et les insignes de grade. Il peut également comporter l'insigne du corps à savoir le cor de chasse.

b- Les insignes de grade :

Ils sont placés sur le dessus et à la base de la patte rigide dans sa partie la plus large.

c- Galons :

c-1- Les insignes de grade sont constitués de galons cousus sur la partie supérieure de la patte d'épaule de la manière suivante :

- * 5 galons à 5 mm de la base de la patte ;
- * 4 galons à 6 mm de la base de la patte ;
- * 3 galons à 8 mm de la base de la patte ;
- * 1 à 2 galons à 10 mm de la base de la patte.

Le nombre de galons détermine le grade de la façon suivante :

Pour le corps des Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses outre le cor stylisé situé sur la partie avant de l'épaulette, les galons comportent :

- Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de classe exceptionnelle,	
Colonel	= 5 barrettes argent
- Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 1 ^{re} classe, 1 ^{er} échelon,	
Colonel.....	= 5 barrettes argent
- Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 2 ^{ème} classe, 2 ^e échelon,	
Lieutenant - Colonel...	= 3 barrettes argent et 2 barrettes or
-Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 2 ^{ème} classe, 1 ^{er} échelon,	
Lieutenant - Colonel.....	= 3 barrettes argent et 2 barrettes or
-Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 3 ^{ème} Classe, 2 ^{ème} échelon,	
Commandant	= 4 barrettes argent
-Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 3 ^{ème} Classe, 1 ^{er} échelon,	
Commandant.....	= 4 barrettes argent
-Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 4 ^{ème} Classe, 2 ^{ème} échelon,	
Capitaine	= 3 barrettes argent
- Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses de 4 ^{ème} Classe, 1 ^{er} échelon,	
Capitaine.....	= 3 barrettes argent
- Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses stagiaire,	
Lieutenant.....	= 2 barrettes argent.
Le Directeur nommé parmi les Ingénieurs des Eaux, Forêts et Chasses a sur le galon de Colonel, un liseré argenté	
c-2- Pour le corps des Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses constitué d'officiers subalternes s'établissent comme suit :	
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses de Classe exceptionnelle,	
Capitaine major.....	= 3 barrettes argent avec 1 liseré doré transversal
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses de 1 ^{re} Classe, 2 ^{ème} échelon	
Capitaine.....	= 3 barrettes argent
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses de 2 ^{ème} Classe, 2 ^{ème} échelon	
Lieutenant.....	= 2 barrettes argent
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses de 3 ^{ème} Classe, 2 ^{ème} échelon	
Lieutenant	= 2 barrettes argent
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses de 4 ^{ème} Classe, 2 ^{ème} échelon	
Sous-Lieutenant.....	= 1 barrette argent
- Ingénieurs des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses stagiaire,	
Sous-Lieutenant	= 1 barrette argent.
c-3- Pour le corps des Agents techniques des Eaux, Forêts et Chasses constitué de sous-officiers s'établissent comme suit :	
- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses de classe exceptionnelle,	
Adjudant-major.....	=1 barrette argent avec 1 fil rouge longitudinal avec 1 liseré doré,
- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses principal, 3 ^e échelon	
Adjudant-chef.....	= 1 barrette argent avec 1 fil vert longitudinal
- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses principal, 1er échelon	
Adjudant.....	= 1 barrette argent avec 1 fil vert longitudinal
- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses de 1 ^{re} classe,	
Sergent-chef.....	= 3 V renversés (argent sur fond vert)
- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses de 2 ^e classe,	
Sergent.....	= 2 V renversés (argent sur fond vert)

- Agent technique des Eaux, Forêts et Chasses stagiaire

Sergent.....= 1 V renversé (argent sur fond vert).

c-4- Pour le corps des Gardes des Eaux, Forêts et Chasses constitué de militaires du rang s'établissent comme suit:

- Garde principal des Eaux, Forêts et Chasses de classe exceptionnelle,

Brigadier-chef.....= 3 V renversés sur fond vert (les 2 V rouge surmontés d' 1 V argent)

- Garde principal des Eaux, Forêts et Chasses,

Brigadier.....= 2 V rouge renversés sur fond vert

- Garde des Eaux, Forêts et Chasses de 1^{re} classe.....= 1 V rouge renversé sur fond vert

- Garde des Eaux, Forêts et Chasses de 2^e classe et stagiaire,.....= épaulette nue avec fond vert.

d- Les pattes de collet

Les pattes de collet sont des attributs à drap cardé vert foncé dont la forme et les dimensions sont adaptées à la nature du collet de la vareuse ou du col MAO.

Le cor de chasse est brodé en cannetille argent pour les officiers ou brodé "machine" pour les sous-officiers.

c- Coin de col

Le coin de col est un insigne de corps brodé dans un tissu de fond vert. Deux demi-losanges superposés sur la pointe du coin de col constituent son ornement. Ils sont portés par les officiers supérieurs et subalternes à l'occasion des soirées de gala.

d- Les écussons de bras

Les signes distinctifs des écussons de bras sont identiques à ceux des pattes de collet. La différence entre ces deux attributs se trouve dans la forme géométrique. L'écusson de bras qui a la forme d'un losange, est porté sur la manche gauche de l'effet. Il peut être surmonté d'un galon correspondant au grade du porteur (1^{re} classe à Caporal-chef).

B- COIFFURES ET ACCESOIRIES D'EFFET D'HABILLEMENT

a- La casquette

La casquette se compose d'une visière demie souple en cuir noir d'un bandeau en Whipcord vert, d'une largeur apparente de 50 mm, d'une coiffure amovible en tergal vert de sapin ou mélèze.

La coiffe, amovible, s'emboîte sur une coiffe souple en doublure fixée au bandeau et comportant un " protège unique " constitué d'un losange de matière plastique.

Pour les sous-officiers, une milanaise argent est fixée à l'aide de deux boutons de service à tige de 10 mm le long de la couture d'assemblage de la visière et du bandeau. Cette milanaise est remplacée par une jugulaire à deux cordons pour les officiers subalternes et à trois cordons pour les officiers supérieurs.

Un macaron, brodé argent de forme circulaire sur fond de tissu Whipcord vert, comporte un corps de chasse portant en son centre une étoile à cinq branches et est entouré de deux rameaux d'acacia. Il se fixe sur la casquette à l'aide d'une fourche métallique correspondant à deux encoches sur le bandeau.

A l'intérieur, sur le pourtour du bandeau est fixé un cuir de protection d'une largeur de 40 mm. Le bandeau de la casquette ainsi que le macaron sont de couleur verte.

b- Le béret

Le béret de couleur vert mélèze ou sapin est formé sans couture, avec un morceau de drap d'une seule pièce. Il a l'aspect général d'un béret basque et porte, sur le côté gauche, deux œillets métalliques d'aération. Un cuir simple de couleur noire est posé à cheval sur le bord du béret, de façon à former une gaine ouverte à l'arrière et dans laquelle passe un ruban de serrage de couleur noire.

Les extrémités du ruban coupées en biais retombent sur la nuque d'environ 20 cm. Une bride de 15 mm est placée horizontalement au-dessus de l'ouverture de la bande pour éviter la déchirure du tissu.

Sur le côté droit du béret est posé un macaron en métal argenté fixé par une broche supportée par une pièce trapézoïdale en cuir noir cousue à l'intérieur de la coiffure. Le macaron comporte un cor de chasse.

c- Le chapeau de brousse

Le chapeau de brousse est une coiffure de modèle " Australien " à larges bords et à jugulaire réglable. Le côté droit du bord est relevé et maintenu sur le flanc de la calotte par un bouton à pression. Le chapeau rendu indéformable au moyen d'une triplure en crin nylon est confectionné en sergé coton kaki clair, vert olive ou camouflé.

d- Casquette de la tenue de brousse

La casquette de la tenue de brousse est une coiffure de campagne confectionnée entièrement dans un tissu camouflé ou vert olive. La visière est de forme carrée. La coiffure de forme cylindrique comporte des œillets d'aération sur les côtés.

e- Ceinture en toile

La ceinture en toile est composée de trois parties :

- * une sangle coton beige ou vert olive ;
- * une boucle argentée ou vert olive ;
- * un embout argenté ou vert olive.

La boucle et l'embout sont de la même couleur. La sangle s'engage à l'une des extrémités de la boucle. L'autre extrémité est sertie dans l'embout.

f- La cravate

La cravate, réalisée dans un tissu tergal noir ou rayonné noir, est composée de trois morceaux constitués de deux pans et d'un morceau d'encolure.

Ces morceaux sont coupés dans le biais du tissu et assemblés par une couture piquée de chaque côté. Elle est cousue sur toute sa longueur en fourreau jusqu'à 0,20 m environ de ses extrémités. Un passement de 0,01 m de largeur est pris dans la couture en fourreau. Les extrémités de la cravate sont terminées par un ourlet piqué au bord.

g- Chaussures basses noires

Elles sont de type classique. Chaque chaussure présente trois œillets sur chaque quartier qui reçoit un lacet de section 4 mm. Elles sont en cuir. L'empeigne est uniforme et allongée ; la semelle est en cuir ou en synthétique. Le talon mesure 3 à 4 cm.

h- Chaussettes noires en coton

Les chaussettes noires en coton sont confectionnées avec des fils de coton. Elles sont tricotées en une seule pièce sans couture. La tige et le dessus du pied sont en côtes 3. Le talon, la pointe de la semelle sont en mailles unies. Le bord coté est en côte 1 et 1 et est tricoté élastique à son extrémité libre. La pointe et le talon sont renforcés par un fil coton.

i- Bas et mi-bas kaki clair

Les bas et mi-bas kaki clair sont en fil de coton mercerisé, avec renfort de polyamide au talon et à la pointe du pied. Ils sont tricotés en une seule pièce sans couture. Les bas en coton kaki clair sont terminés par un bord coté formant revers. A l'extrémité de ce bord coté passent deux fils élastiques guipés pour serrer le revers sur la jambe. A l'autre extrémité du bord côté, un fil élastique est incorporé au tricot sur une hauteur de 25 mm pour constituer une jarretière.

j- Les gants blancs

Les gants blancs sont en coton pour les officiers et en nylon pour les sous-officiers et gardes. Ils sont réalisés en un simple morceau.

k- Insigne de corps

L'insigne de corps est un objet métallique ayant la forme d'un écu ou bouclier. Il est épingle, par une de ses faces sur un morceau de cuir qui s'accroche par une fente supérieure au bouton petit modèle de la poche droite de la vareuse. Sur l'autre face de l'insigne de corps est dessinée ou collée une image représentant le symbole du service (une antilope, deux sagas, un feu, un cor de chasse, une étoile à cinq branches et l'inscription EAUX ET FORETS, CHASSES).

l- Les boutons d'uniforme

Il existe deux types de boutons d'uniforme. Le bouton grand modèle de diamètre 21 mm et le bouton petit modèle de diamètre 15 mm. Ces boutons sont argentés et portent sur la face bombée un cor de chasse incrusté. L'autre face comporte un petit anneau qui reçoit la boucle d'accrochage de la vareuse.

m- Les chaussures brodequin ou type ranger

Elles sont en cuir ou en matière synthétique et comportent une tige montant au-dessus de la cheville. La languette et les quartiers ont la même hauteur que la tige. Chaque chaussure comporte 7 à 8 œillets, sur chaque quartier, qui reçoivent un lacet de section 4 à 5 mm. Le talon mesure 4 cm. La semelle est double et comporte, comme le talon, des formes moulées antidérapantes. L'empeigne est uniforme et arrondie.

n- Le pull-over

Le pull-over est en tricot comportant au moins 50% de laine micravage 25 microns de couleur vert de sapin. Le tricotage est fait de façon cotée perlée chevalée avec encolure ronde au ras du cou.

Une bande d'inscription de couleur vert clair d'une largeur apparente de 20 mm est positionnée horizontalement sur la poitrine et au-dessus des aisselles avec une inscription "EAUX ET FORETS, CHASSES" de coloris vert foncé.

Les épaules sont renforcées avec un empiècement arrondi, en toile de couleur vert de sapin, posé symétriquement par rapport à la couture d'épaule, pris par son diamètre dans la couture de manche.

Les manches sont renforcées avec un empiècement de couleur vert de sapin sur la face arrière de la manche au niveau du coude et pris sur une longueur dans la couture longitudinale de la manche.

Une poche crayon de même qualité que la toile de renfort est montée en double épaisseur avec un rabat de 80 mm sur l'extérieur de la manche gauche, juste au-dessous de la bande vert sirop et dans l'axe de la manche. Elle se ferme par une fermeture auto-agrippante non visible en position fermée.

Un support auto-agrippant pour galonnage est cousu au milieu de la poitrine, sous la bande vert clair.

D. PARCS NATIONAUX**ANNEXE I :****I- DESCRIPTION DES TENUES ET ATTRIBUTS**

Les descriptions des tenues sont les suivantes :

A- LA TENUE DE GALA

Elle se compose :

- * d'une tunique en tergal lourd gris-vert, entièrement doublée, fermée par six (6) boutonnières (côté gauche) correspondant à six (6) boutons (côté droit) de 21 mm estampés aux attributs du service.

Le col de forme dolman aux doublures cellophane, comporte à chaque extrémité un écusson brodé sur deux côtés d'une double rangée de broderie argent et comportant l'insigne du service de format réduit.

Le dos est en deux morceaux, la couture d'assemblage s'arrête à 5 cm, au-dessous de la taille formant une ouverture.

Les épaules de la tunique reçoivent des attentes sur fond vert brodé argent de 35 mm, pour les conservateurs.

Les manches sont en deux (2) morceaux galonnage circulaire à 10 cm du bas de manche.

Pour le personnel féminin, une vareuse doublée cintrée à la taille, sans poche de poitrine et sans fente dorsale.

- * d'une chemise vert clair ;

- * d'un pantalon de type classique en tergal laine vert pétrole avec bas simple comportant deux bandes argent en passementerie cellophane pour les conservateurs et les ingénieurs des travaux des parcs nationaux.

- * d'une paire de chaussures noires vernies.

B- LA TENUE DE CEREMONIE

Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon (ou d'une jupe droite sans pli pour le personnel féminin) et dépassant légèrement les genoux en tergal lourd gris-vert de premier choix.

Le col est à crans ouverts, le dessous est en deux morceaux.

Les manches sont en deux morceaux, le bas comporte un parement botte fixé par une surpiqûre.

A la hauteur de la première boutonnière du haut est posée une poche plaquée (dite de poitrine, gauche et droite) comportant un faux pli.

La fermeture de ces poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 16 mm.

A la hauteur de la dernière boutonnière du bas est posée une poche plaquée (dite de côté, droite et gauche). La fermeture est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 16 mm.

Le long de la couture d'assemblage des épaules est posée une patte prise dans la couture d'emmanchure, son bord libre comporte une boutonnière de part et d'autre de la couture d'assemblage.

Pour le personnel féminin, une vareuse doublée cintrée à la taille, sans poche poitrine et sans fente dorsale.

Le pantalon de type classique comporte deux bandes argent (cellophane) pour les conservateurs et pour les ingénieurs des travaux, et deux bandes or cellophane pour les Agents techniques et une bande or cellophane pour les Gardes des Parcs nationaux.

Cette tenue se porte avec :

- * la casquette avec coiffe verte et comportant l'insigne du service pour les hommes, une toque de couleur verte et comportant l'insigne du service pour le personnel féminin,

- * la chemise vert clair,

- * la chemise blanche pour les cérémonies de deuil,

- * la cravate noire en tergal,

- * les pattes d'épaules et insignes réglementaires,

- * les chaussures basses noires,

- * Les chaussettes nylon noires,

- * Les décos pendantes.

C- LA TENUE DE TRAVAIL

Elle se compose :

- * d'un pantalon en tergal gris vert de type classique de premier choix ;

- * d'une saharienne en tergal gris vert de type classique de premier choix à manches courtes en respectant les mêmes critères de couture que la vareuse de sortie ou d'une chemise à manches courtes avec épaulettes et deux poches poitrine gauche et droite ou d'un polo avec les marques distinctives du corps.

La tenue de travail avec chemise peut se porter avec chandail.

Cette tenue se porte avec :

- * Un béret vert avec un insigne du service,

- * Les insignes et galons réglementaires (galons coulissants),

- * Les chaussures noires,

- * Les chaussettes noires en nylon.

D- LA TENUE D'INTERVENTION

La tenue d'intervention est un treillis vert olive. Elle se porte avec :

- * Un chapeau de brousse, un béret vert ou une casquette,

- * Des chaussures à guêtres attenantes,

- * Un ceinturon type TAP,

- * Des bas verts ciments,

- * Insignes réglementaires.

E- TENUES DE SPORT, CHANDAIS OU POLOS

Elle est composée de :

- * un survêtement en polyester constitué d'un blouson et d'un pantalon,
 - * un tee-shirt en coton ou polyester
 - * un short en coton ou polyester
 - * chandails
 - * polos
 - * le survêtement
- a - Le survêtement

- Le blouson de couleur gris-vert est fait en une seule pièce ample dont la partie inférieure est terminée tout autour par une ceinture élastique de 5cm de largeur. Le col de l'effet est rabattu et les manches sont longues, terminées par des poignets élastiques. Le devant présente sur toute sa hauteur une ouverture à fermeture éclair et deux poches intérieures en bas avec des ouvertures droites. Le dos des blousons porte l'inscription " PARCS NATIONAUX " en lettres blanches. L'insigne de corps est inscrit sur le devant du blouson, en haut et à droite de la poitrine.

- Le pantalon de même couleur ou de couleur plus claire est de coupe droite avec une ceinture en élastique avec un cordon de 2cm, une ouverture est prévue au niveau de la cheville avec une fermeture éclair de 50cm de longueur mesurée à partir du bas.

b- Le tee-shirt :

De couleur gris-vert, il est ample, sans poches et est fait en une seule pièce. Les manches sont courtes et le col est en forme " V ". Sur le dos est inscrit en lettres blanches " PARCS NATIONAUX ". L'insigne de corps est gravé sur le devant en haut et à droite au niveau de la poitrine.

c- Le short :

Il est de couleur blanche ou gris-vert et présente une ceinture élastique de 2 à 3cm. Il est fait en une seule pièce et comporte une poche arrière latérale droite plaquée.

ANNEXE II**INSIGNES :**

1- L'insigne de la Direction des Parcs Nationaux est une breloque de forme ronde de 36 m /m de diamètre, fer et céramique, écriture nickelée sur fond blanc, dessin noir représentant un éléphant à la charge.

2- L'insigne de corps est un objet métallique ayant la forme conique. Il est épingle, par une de ses faces, sur un morceau de cuir qui s'accroche par une fente supérieure au bouton petit modèle de la poche droite de la vareuse. Sur l'autre face de l'insigne est dessinée ou collée la tête d'un hippotrage ou koba allant jusqu'à la base du cou et représentant l'emblème de l'ensemble des structures rattachées à la Direction des Parcs Nationaux.

3- L'insigne de casquette est un écusson rond frappé d'un éléphant à la charge. Cet insigne est brodé argent sur fond vert. Il porte sur sa partie supérieure les inscriptions "Direction des Parcs Nationaux" en demi-cercle, et sur sa partie inférieure "Sénégal".

4- L'insigne de grade se porte sur une épaulette rigide à fond vert.

5- Ecusson mobile de bras en forme de losange avec bordure argent sur le pourtour sur un fond vert comportant les initiales de la Direction des Parcs Nationaux. Cet écusson est porté sur le bras gauche.

6- La patte d'épaule est constituée par une armature semi-rigide évidée en ovale à l'emplacement de la boutonnière.

Le dessus est en drap vert. Le dessous est doublé en cretonne verte.

Deux passants sont cousus sur la doublure pour fixer la patte sur l'épaulette.

7- La casquette de forme militaire comporte :

* une jugulaire triple argent de 14 m/m d'épaisseur pour les Conservateurs officiers supérieurs

* une jugulaire double argent de 14 m/m pour les Conservateurs officiers subalternes,

* une jugulaire triple argent de 10m/m pour les Ingénieurs des travaux, Capitaine major et Capitaine,

* une jugulaire double argent de 10m/m pour les Ingénieurs des travaux Lieutenant, Sous- Lieutenant et Aspirant,

* une jugulaire argent de 7m/m pour les Agents techniques

* une jugulaire argent 4 m/m pour les Gardes.

8- Les galons de Directeur des Parcs Nationaux sont portés sur épaulettes ou fourreaux comprenant un éléphant stylisé, emblème de la structure, sur le plan de la largeur et le reste du personnel sans insigne excepté le grade sur fond vert ou coulissant.

9- Les personnels de la Direction des Parcs Nationaux portent leurs galons sur épaulettes, qui s'établissent dans la hiérarchie, comme suit :

9-a- CORPS DES CONSERVATEURS :

- Grade de Directeur des Parcs Nationaux,

- Colonel = 5 barrettes argent surmontées de la tête de l'éléphant ;

Pour le corps des Conservateurs des Parcs Nationaux, les galons s'établissent comme suit :

- Conservateur des Parcs Nationaux de classe exceptionnelle,

Colonel = 5 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon,

Colonel = 5 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux de 2^{ème} classe, 2^{ème} échelon,

Lieutenant - Colonel = 3 barrettes argent et 2 barrettes or

- Conservateur des Parcs Nationaux de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon,

Lieutenant - Colonel = 3 barrettes argent et 2 barrettes or

- Conservateur des Parcs Nationaux de 3^{ème} Classe, 2^{ème} échelon,

Commandant = 4 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux de 3^{ème} Classe, 1^{er} échelon,

Commandant = 4 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux de 4^{ème} Classe, 2^{ème} échelon,

Capitaine = 3 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux de 4^{ème} Classe, 1^{er} échelon,

Capitaine = 3 barrettes argent

- Conservateur des Parcs Nationaux stagiaire,

Lieutenant = 2 barrettes argent.

-9-b CORPS DES INGENIEURS DES TRAVAUX DES PARCS NATIONAUX :

- Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux de Classe exceptionnelle

Commandant = 4 barrettes argent ;

- Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux de 1^{ère} Classe, 2^{ème} échelon

Capitaine = 3 barrettes argent ;

- Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux de 2^{ème} Classe, 1^{er} échelon

Capitaine = 3 barrettes argent

- Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux de 3^{ème} Classe, 2^{ème} échelon

Lieutenant = 2 barrettes argent ;

- Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux de 4^{ème} Classe, 1^{er} échelon,

Sous/lieutenant = 1 barrette argent ;

Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux stagiaire

Aspirant = 1 barrette argent et 2 liserés noirs sur le galon.

9-c- CORPS DES AGENTS TECHNIQUES DES PARCS NATIONAUX

- Agent technique des Parcs Nationaux de classe exceptionnelle
- Adjudant major..... = 1 barrette argent avec un liseré or longitudinal sur épaulette à fond vert ;
- Agent technique des Parcs Nationaux Principal de 3^{ème} échelon
- Adjudant-Chef..... = 1 barrette argent avec un liseré rouge longitudinal sur épaulette à fond vert ;
- Agent technique des Parcs Nationaux Principal de 1er échelon
- Adjudant..... = 1 barrette or avec un liseré rouge longitudinal sur épaulette à fond vert ;
- Agent technique des Parcs Nationaux de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon
- Sergent-chef..... = 3 V argent renversés sur épaulette à fond vert ;
- Agent technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon
- Sergent..... = 2 V argent renversés sur épaulette à fond vert ;
- Agent technique stagiaire
- Sergent..... = 1 V argent renversé sur épaulette à fond vert.

9-d- CORPS DES GARDES DES PARCS NATIONAUX

- Garde de classe exceptionnelle,
- Brigadier-chef..... = 2 V rouge renversés surmontés d'un vert argent sur épaulettes de fond vert
- Garde principal,
- Brigadier..... = 2 V rouge renversés sur épaulette de fond vert
- Garde de 1^{ère} classe..... = 1 V rouge renversé sur épaulette de fond vert
- Garde de 2^{ème} classe et stagiaire, = épaulette nu avec fond vert

10- BOUTONS

Le bouton d'uniforme est demi-sphérique estampé aux attributs du service. Il a 21 millimètres pour servir de bouton de devant de veste, 16 millimètres pour servir aux quatre poches de la veste et aux épaulettes. Tous les boutons sont amovibles et maintenus dans les œillets par un anneau.

ANNEXE III : ATTRIBUTS ET DUREE DES TENUES
CORPS DES CONSERVATEURS DES PARCS NATIONAUX

Attributs et Durée des tenues	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (an)	Nombre	Durée (an)
Tenue de cérémonie	1	4	1	2
Tenue de gala	1	4	1	2
Tenue de travail (saharienne)	2	2	1	1
Tenue d'intervention (vert olive)	2	1	1	1
Casquette vert clair	2	1	1	1
Casquette	1	2	1	2
Coiffe vert clair	1	2	1	2
Chemise blanche tergal	2	1	1	1
Chemise vert clair	2	1	2	1
Chandails vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Polos vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Veste parka vert olive	2	1	1	1
Filet vert olive	2	1	1	1
Chaussures basses noires en vernie	2	1	1	1
Chaussures basses noires	2	1	1	1
Cravate noire tergal	2	1	1	1
Chaussettes noires nylon	4	1	2	1
Ceinture toile vert clair	1	1	1	1
Ceinturon type TAP	1	2	1	2
Paire épaulettes de grade	2	2	1	2
Jeu de boutons	2	3	2	1
Macarons	2	3	2	1
Insigne de poitrine	2	2	1	Jusqu'à usure
Imperméable type officier vert clair	1	2	1	2
Chaussures à guêtres	2	1	2	1
Galons coulissants	2	1	1	1
Béret vert	2	1	1	1
Chapeau de brousse vert clair	2	1	1	1
Tenue de sport (blouson, tee-shirt, short, chaussures et bas)	1	2	1	2

CORPS DES INGENIEURS DES TRAVAUX DES PARCS NATIONAUX

Attributs et Durée des tenues	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (an)	Nombre	Durée (an)
Tenue de cérémonie	1	4	1	2
Tenue de gala	2	4	1	2
Tenue de travail (saharienne)	2	2	1	1
Tenue d'intervention (vert olive)	2	1	1	1
Casquette vert clair	2	1	1	1
Casquette	1	2	1	2
Coiffe vert clair	1	2	1	2
Chemise blanche tergal	2	1	1	1
Chemise vert clair	2	1	2	1
Chandails vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Polos vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Veste parka vert olive	2	1	1	1
Filet vert olive	2	1	1	1
Chaussures basses noires en vernie	2	1	1	1
Chaussures basses noires	2	1	1	1
Cravate noire tergal	2	1	1	1
Chaussettes noires nylon	4	1	2	1
Ceinture toile vert clair	1	1	1	1
Ceinturon type TAP	1	2	1	2
Paire épaulettes de grade	2	2	1	2
Jeu de boutons	2	3	2	1
Macarons	2	3	2	1
Insigne de poitrine	2	2	1	Jusqu'à usure
Imperméable type officier vert clair	1	2	1	2
Chaussures à guêtres	2	1	2	1
Galons coulissants	2	1	1	1
Béret vert	2	1	1	1
Chapeau de brousse vert clair	2	1	1	1
Tenue de sport (blouson, tee-shirt, short, chaussures et bas)	1	2	1	2

CORPS DES AGENTS TECHNIQUES ET DES GARDES

Attributs et Durée des tenues	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (an)	Nombre	Durée (an)
Tenue de cérémonie	1	4	1	2
Tenue de travail (saharienne)	2	2	1	1
Tenue d'intervention (vert olive)	3	1	1	1
Casquette vert clair	3	1	1	1
Casquette	1	2	1	2
Coiffe vert clair	1	2	1	2
Chemise blanche tergal	2	1	1	1
Chemise vert clair	2	1	1	1
Chandails vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Polos vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Veste parka vert olive	2	1	1	1
Filet / Foulard vert olive	2	1	1	1
Chaussures basses noires	2	1	1	1
Cravate noire tergal	2	1	1	1
Chaussettes noires nylon	4	1	2	1
Ceinture toile vert clair	1	1	1	1
Ceinturon type TAP	1	2	1	2
Epaulette de grade	2	2	1	2
Jeu de boutons	2	3	2	1
Macarons	2	3	2	1
Insigne de poitrine	2	2	1	Jusqu'à usure
Imperméable vert clair	1	2	1	2
Sifflet gendarme	1	4	1	4
Chaussures à guêtres	2	1	2	1
Galons coulissants	2	1	1	1
Béret vert	2	1	1	1
Chapeau de brousse vert clair	2	1	1	1
Tenue de sport (blouson, tee-shirt, short, chaussures et bas)	1	2	1	2

CORPS DES AGENTS TECHNIQUES ET DES GARDES

Attributs et Durée des tenues	Première mise		Renouvellement	
	Nombre	Durée (an)	Nombre	Durée (an)
Tenue de cérémonie	1	4	1	2
Tenue de travail (saharienne)	2	2	1	1
Tenue d'intervention (vert olive)	3	1	1	1
Casquette vert clair	3	1	1	1
Casquette	1	2	1	2
Coiffe vert clair	1	2	1	2
Chemise blanche tergal	2	1	1	1
Chemise vert clair	2	1	1	1
Chandails vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Polos vert clair avec éléphant en entier sous forme de tampon à la poitrine côté droit	2	1	1	1
Veste parka vert olive	2	1	1	1
Filet / Foulard vert olive	2	1	1	1
Chaussures basses noires	2	1	1	1
Cravate noire tergal	2	1	1	1
Chaussettes noires nylon	4	1	2	1
Ceinture toile vert clair	1	1	1	1
Ceinturon type TAP	1	2	1	2
Epaulette de grade	2	2	1	2
Jeu de boutons	2	3	2	1
Macarons	2	3	2	1
Insigne de poitrine	2	2	1	Jusqu'à usure
Imperméable vert clair	1	2	1	2
Siflet gendarme	1	4	1	4
Chaussures à guêtres	2	1	2	1
Galons coulissants	2	1	1	1
Béret vert	2	1	1	1
Chapeau de brousse vert clair	2	1	1	1
Tenue de sport (blouson, tee-shirt, short, chaussures et bas)	1	2	1	2

F. SERVICE NATIONAL DE L'HYGIENE**ANNEXE I :****A - LES TENUES ET ATTRIBUTS****AI- POUR LE PERSONNEL EN ACTIVITE :****I. LA TENUE DE CEREMONIE :**

Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon ou jupe (personnel féminin) en tissu tergal de couleur marron clair.

Cette tenue se porte avec :

- * une cravate en tergal noir
- * une chemise en popeline blanche
- * des pattes d'épaule bourrées et insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * une casquette dont la coiffe est de même qualité et teinte que la vareuse [sic].
- * une fourragère blanche dont le modèle est déterminée selon le grade.
- * des pattes de Collets réglementaires.

La vareuse comporte un col à crans ouverts, le dessus et les manches sont en deux morceaux (02) et le bas porte un parement fixé par une piqûre.

A la hauteur de la première boutonnière du haut est posée une poche plaquée (dite de poitrine, gauche et droite comportant un faux pli).

La fermeture de ces poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 12 mm.

A la hauteur de la dernière boutonnière du bas est posée une poche plaquée (dite de côté, gauche et droite).

La fermeture est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 12 mm.

Le long de la couture d'assemblage des épaules est posée une patte prise dans la couture d'emmarchure, dont le bord libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton ordinaire.

Le pantalon ou la jupe est de type classique. Il est de couleur marron clair comportant une bande rouge bordeaux de 04 cm surmontée d'une bande blanche pour le corps des Sous- officiers, Agents de l'Hygiène et Auxiliaires de l'hygiène, de deux (2) bandes de 2 cm séparées par 1cm pour le corps des Officiers de l'hygiène ou Ingénieur du Génie Sanitaire et des Techniciens Supérieurs du Génie Sanitaire.

2. LA TENUE DE SORTIE

Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon (ou d'une jupe couvrant les genoux pour le personnel féminin) en tergal de marron foncé respectant les mêmes critères de couture que la tenue de cérémonie sauf les bandes sur le pantalon ou la jupe.

Elle se porte avec :

- * une cravate en tergal noir
- * une chemise en popeline blanche
- * des pattes d'épaule bourrées et insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * une casquette dont la coiffe est de même qualité et teinte que la vareuse.

3. LA TENUE DE TRAVAIL N°1

Elle est composée d'une veste saharienne et d'un pantalon ou jupe couvrant les genoux pour le personnel féminin en tergal de marron foncé respectant les mêmes critères de couture que la tenue de cérémonie sauf les bandes sur le pantalon ou la jupe.

Elle se porte avec :

- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * un bâret noir avec ruban rouge bordeaux et casquette.

4. LA TENUE DE TRAVAIL N°2

Elle est composée d'une chemisette de manches longues ou courtes marron foncé avec poches plaquées et d'un pantalon (jupe couvrant les genoux pour personnel féminin) en coton marron foncé de type classique.

Elle se porte avec :

- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * un bâret noir avec ruban rouge bordeaux.

Selon la saison et l'activité, cette tenue peut être couleur bleu et marron.

Les chemisettes peuvent être remplacées par polos nid d'abeilles en période de chaleur marron.

5. LA TENUE D'INTERVENTION N°1

Elle est composée d'un ensemble en drill bleu en une seule pièce avec deux (2) fermetures ventrales et badge de poitrine d'identification du corps.

Elle se porte avec :

- * un galon coulissant ou galon de combat
- * masque de protection
- * lunettes de protection
- * gants de protection
- * paire de bottes de protection
- * une casquette en drill bleu ou bâret noir
- * un casque de protection
- * ceinturon noir

6. LA TENUE D'INTERVENTION N°02

Elle se compose d'un ensemble en drill bleu en deux pièces et d'un badge d'identification du SNH (Type F1).

Elle se porte avec :

- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des Bottes " Type rangers "
- * une casquette en drill bleu ou bérét noir avec ruban rouge bordeaux
- * ceinturon noir

Elle peut se porter avec un tee-shirt de couleur bleu.

7. TENUE D'INTERVENTION N°3

- Combinaison anti-frelon et un badge d'identification du SNH

8. LES TENUES D'ETE

8.1. Pantalon ou culotte bleu avec Tee-shirt couleur bleu réglementaire (à décrire) ou Polo couleur bleu nid d'abeilles (type Lacoste) (à décrire)

8.2. Pantalon ou culotte marron avec Tee-shirt couleur marron réglementaire (à décrire) ou Polo couleur marron nid d'abeilles (type Lacoste) (à décrire)

Elles se portent avec :

- * un galon de combat
- * des Bottes " Type rangers " ou chaussures basses
- * une casquette en drill (bleu ou marron) ou bérét noir avec ruban rouge bordeaux
- * ceinturon noir

Description :

Tee-shirt : 100% coton ; Manches courtes, col rond. Au dos est inscrite en lettres blanches " SERVICE D'HYGIENE "

Polo (Type Lacoste) : 100% coton ; Manches courtes, col chemise ouvert avec trois (03) boutons. Sur le devant, en haut à droite, au niveau de la poitrine est posé un dessin d'insigne de corps du SNH et en bas des trois boutons, est posé l'emplacement des galons de combat.

Sur le dos est inscrit en lettres blanches " SERVICE D'HYGIENE ".

9. ARTICLES DIVERS

En période de fraîcheur :

- Chandail marron avec bande rouge bordeaux au milieu et à droite, mettre l'insigne de corps sur la poche avec les inscriptions <Xeex Tilim daan Feebar> et <<SNH>>

- Doudoune avec capuchon en couleur marron ou bleue marine.

- Chapeau de brousse de couleur bleu et marron

En période de pluie :

- Imperméable

- Chapeau de brousse de couleur bleu et marron

A2- POUR LES ELEVES DE LA SECTION HYGIENE DE L'ECOLE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL :**1- LA TENUE DE CEREMONIE :**

Elle se compose d'une vareuse et d'un pantalon ou jupe (personnel féminin) en tissu tergal de couleur marron clair.

Cette tenue se porte avec :

- * une cravate en tergal noir
- * une chemise en popeline blanche
- * des pattes d'épaule bourrées et insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * une casquette dont la coiffe est de même qualité et teinte que la vareuse [sic].
- * une fourragère blanche dont le modèle est déterminée selon le grade.
- * des pattes de Collets réglementaires.

La vareuse comporte un col à crans ouverts, le dessus et les manches sont en deux morceaux (02) et le bas porte un parement fixé par une piqûre.

A la hauteur de la première boutonnière du haut est posée une poche plaquée (dite de poitrine, gauche et droite comportant un faux pli).

La fermeture de ces poches est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 12 mm.

A la hauteur de la dernière boutonnière du bas est posée une poche plaquée (dite de côté, gauche et droite).

La fermeture est assurée par une patte de même largeur comportant une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de 12 mm.

Le long de la couture d'assemblage des épaules est posée une patte prise dans la couture d'emmanchure, dont le bord libre comporte une boutonnière correspondant à un bouton ordinaire.

Le pantalon ou la jupe est de type classique. Il est de couleur marron clair comportant une bande rouge bordeaux de 04 cm surmontée d'une bande blanche pour le corps des Sous-officiers, Agents de l'Hygiène et Auxiliaires de l'hygiène, de deux(2) bandes de 2 cm séparées par 1cm pour le corps des Officiers de l'hygiène ou Ingénieur du Génie Sanitaire et des Techniciens Supérieurs du Génie Sanitaire.

2- LA TENUE DE SORTIE

Elle est composée d'un ensemble vareuse en tergal marron foncé respectant les mêmes critères que la tenue de sortie des autres corps du personnel du Service national de l'hygiène.

Elle se porte avec :

- * un béret noir ;
- * une casquette ;
- * des chaussures basses avec chaussettes noires ;
- * des pattes et insignes réglementaires.

3- LA TENUE DE TRAVAIL N°1

Elle est identique à la Tenue de Travail N° 2 du personnel du Service national l'Hygiène.

Elle se porte avec :

- * un ensemble saharien en drill marron respectant les mêmes critères que ceux des autres corps ;
- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * un béret noir avec ruban rouge bordeaux.

4- LA TENUE DE TRAVAIL N°2

Elle est composée d'une chemisette de manches longues ou courtes marron foncé avec poches plaquées et d'un pantalon (jupe couvrant les genoux pour le personnel féminin) en coton marron foncé de type classique.

Elle se porte avec :

- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des chaussures basses avec chaussettes noires
- * un béret noir avec ruban rouge bordeaux.

Selon la saison et l'activité, cette tenue peut être de couleur bleu ou marron.

Les chemisettes peuvent être remplacées par des polos nid d'abeilles de couleur bleu ou marron en période de chaleur.

5- LA TENUE D'INTERVENTION N°1

Elle est composée d'un ensemble en drill bleu en une seule pièce avec deux (2) fermetures-ventrales et badges de poitrine d'identification du corps.

Elle se porte avec :

- * un galon coulissant ou galon de combat
- * masque de protection
- * lunettes de protection
- * gants de protection
- * paire de bottes de protection
- * une casquette en drill bleu ou béret noir
- * un casque de protection
- * ceinturon noir

6- TENUE D'INTERVENTION N°2

Elle se compose d'un ensemble en drill bleu en deux pièces et d'un badge d'identification du SNH (type H).

Elle se porte avec :

- * des pattes d'épaules et d'insignes réglementaires
- * des bottes " Type rangers "
- * une casquette en drill bleu ou béret noir avec ruban rouge bordeaux
- * ceinture noir

Elle peut se porter avec un tee-shirt de couleur bleue.

7- LA TENUE DE SPORT

Elle se compose de :

- * ensemble blouson (survêtement)
- * maillot et culotte
- * chaussures de sport
- * bas de sport

B - LES ATTRIBUTS

b.1. L'insigne du corps est une breloque de forme traditionnelle en fer et céramique portant en écriture or sur fond blanc, les initiales <<SNH>>, la devise "XEEX TILIM DAAN FEEBAR", ainsi que le dessin rouge d'un serpent au centre.

b.2. *La casquette* : Pour tous les corps, la coiffure de même qualité et de même teinte que la vareuse (tenue de cérémonie ou de sortie) ou la saharienne (tenue de travail). Un bandeau de couleur rouge bordeaux entoure entièrement le pourtour de la casquette. Sur le devant et au centre est placé un écusson (insigne de casquette) sur fond de même couleur et de même qualité que la coiffure.

L'insigne de casquette est un écusson rond de couleur marron frappé du dessin de lauriers argentés ou dorés sur le pourtour et portant la lettre <<H>> inscrite au centre.

Au pied du bandeau, au-dessus et sur toute longueur de la visière, est placée une jugulaire en cordon avec nœuds de part et d'autre de chaque extrémité où le galon s'entoure sur un bouton.

- Pour les officiers et ingénieurs du Génie sanitaire :

Sur l'insigne de la casquette, le H et les deux feuilles de laurier sont de couleur argentée. Au-dessus de la visière, la jugulaire est composée de trois (03) cordons gras blancs où les galons s'enroulent sur des boutons en fer argenté.

- Pour les Techniciens Supérieurs du Génie sanitaire :

Sur l'insigne de casquette, le H et les deux feuilles de laurier sont de couleur dorée. Au-dessus de la visière, la jugulaire est composée de deux (02) cordons gras blancs où les galons s'enroulent sur des boutons en fer doré.

- Pour les sous-officiers :

Sur l'insigne de casquette, le H et les deux feuilles de laurier sont de couleur argentée. Au-dessus de la visière, la jugulaire est composée de deux (02) cordons gras blancs où les galons s'enroulent sur des boutons en fer argenté.

- Pour les Agents et Auxiliaires :

Sur l'insigne de casquette, le H et les deux feuilles de laurier sont de couleur argentée. Au-dessus de la visière, la jugulaire est composée de deux (02) cordons fins blancs où les galons s'enroulent sur des boutons en fer argenté.

b.3. L'insigne de béret est un écusson rond de 4,5cm de diamètre à fond martelé en argent frappé du dessin de deux(2) serpents rouges sur le pourtour et portant la lettre <<H>> inscrite en blanc au centre ainsi que l'inscription "Un Peuple - Un But - Une Foi."

b.4. La ceinture us militaire de couleur kaki avec :

La boucle de ceinture de couleur argentée, est de forme rectangulaire avec les bords légèrement arrondis de 4 ,5 cm de longueur et de 3,5 de hauteur.

b.5. Les boutons d'uniforme sont semi- sphériques, en métal argenté ou en métal doré pour les Techniciens Supérieurs du Génies Sanitaire. Ils ont 21mm de diamètre pour les boutons de devant de la veste, 16mm de diamètre pour les boutons des quatre (4) poches de la veste et des épaulettes. Les boutons portent une étoile à cinq (5) branches au centre et sont amovibles et maintenus dans des œillets par des anneaux

b.6. L'écusson latéral droit est réalisé en tissu de couleur blanche avec bordure marron ayant une forme rectangulaire. Il porte en écriture blanche sur la bordure marron (partie supérieure << Service national de l'hygiène>>, partie inférieure <<Sénégal>>). Le centre de l'écusson est frappé du logo du Ministère de la Santé.

b.7. L'écusson latéral gauche est réalisé en tissu du

drapeau national avec inscription <<Santé publique>> sur le drapeau surmonté d'un écusson en tissu blanc de forme demi-cercle avec inscription <<Service d'hygiène>> en écriture marron.

b.8. Les galons sont en trait côtelé correspondant aux grades ou fonctions et sont :

- soit fixés sur les pattes d'épaules ;
- soit coulissant pour l'ensemble du personnel du Service national de l'Hygiène selon les formes suivantes :

b.8.1- Corps des Officiers de l'hygiène ou Ingénieur du Génie sanitaire :

- *Colonel* : cinq (5) barrettes argentées dont deux décalées ;
- *Lieutenant-Colonel* : trois (3) barrettes argentées et deux barrettes dorées ;
- Alternées dont deux décalées
- *Commandant* : 4 barrettes argentées dont une décalée ;
- *Capitaine* : 3 barrettes argentées ;
- *Lieutenant* : 2 barrettes argentées ;
- *Sous-lieutenant* : 1 barrette argentée.

La patte d'épaule est frappée d'un <<H>> argenté, encadré de deux feuilles de laurier, et décalé d'un doigt du bouton. Elle est de couleur noire.

b.8.2- Corps des Techniciens Supérieurs du Génie Sanitaire :

- *TSGS classe exceptionnelle* : Un H doré surmonté de 3 lisérés côtelés dorés et une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 2 cordons foncés dorés ;
- *TSGS 1^{er} cl* : Un H doré surmonté de 3 lisérés côtelés dorés et une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 1 cordon foncé doré ;
- *TSGS 2^{ème} cl* : Un H doré surmonté de 3 lisérés côtelés dorés et une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 1 cordon fin doré ;
- *TSGS 3^{ème} cl* : Un H doré surmonté de 2 lisérés côtelés dorés et une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 1 cordon fin doré ;

- **TSGS 4^{ème} cl** : Un H doré surmonté de 1 liséré côtelé doré et une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 1 cordon fin doré ;

- **TSGS Stagiaire** : Un H doré surmonté d'une feuille de laurier doré, le tout sur une patte d'épaule de couleur noire avec comme bordure 1 cordon foncé doré.

Les lisérés côtelés sont larges de 0.5 cm et distants de 0.25 cm. Leur longueur égale la largeur de la patte d'épaule.

b.8.3- Corps des Sous-officiers de l'Hygiène :

- **Adjudant Major** : 1 barrette argentée surmontée d'un liséré doré avec une barrette dorée fine décalée ;

- **Adjudant-chef** : 1 barrette argentée avec un liséré rouge longitudinal ;

- **Adjudant** : 1 barrette dorée avec un liséré rouge longitudinal ;

- **Brigadier-chef** : 3 V renversés (argent sur fond noir) ;

- **Brigadier-chef stagiaire** : 3 V renversés (argent sur fond noir)

La patte d'épaule est frappée d'un <<H>> argenté, encadré de deux feuilles de laurier, et décalé d'un doigt du bouton. Elle est de couleur noire.

b.8.4- Corps des Agents de l'Hygiène :

- **Agent de l'Hygiène principal de classe exceptionnelle** : 2 V argentés renversés avec un V argenté fin décalé sur fond noir ;

- **Agent de l'Hygiène Principal** : 2 V argentés renversés sur fond noir avec un liséré fin argenté décalé ;

- **Agent de l'Hygiène de 1^{ère} classe** : 2 V argentés renversés sur fond noir ;

- **Agent de l'Hygiène de 2^{ème} classe** : 1 V argenté renversé sur fond noir

- **Agent de l'Hygiène stagiaire** : épaulette nue

La patte d'épaule est frappée d'un <<H>> argenté, encadré de deux feuilles de laurier, et décalé d'un doigt du bouton. Elle est de couleur noire.

b.8.5- Corps des Auxiliaires de l'Hygiène :

- **Auxiliaires de l'Hygiène principal** : 2 V dorés surmontés d'un V fin doré décalé sur fond noir;

- **Auxiliaires de l'Hygiène de 1^{ère} classe** : 2 V dorés renversés sur fond noir ;

- **Auxiliaires de l'Hygiène de 2^{ème} classe** : 1 V doré renversé sur fond noir ;

- **Auxiliaires de l'Hygiène stagiaire** : épaulette nue

La patte d'épaule est frappée d'un <<H>> doré encadré de deux feuilles de laurier, et décalé d'un (01) cm du bouton. Elle est de couleur noire.

b.8.6- Elèves des écoles :

- **Elève Auxiliaire de l'Hygiène** : lettre <<H>> + signe Alpha bleus sur patte d'épaules avec fond noir ;

- **Elève Agent de l'Hygiène** : lettres " H " + signe Alpha dorés sur patte d'épaules avec fond noir ;

- **Elève Sous-officier de l'Hygiène** : lettres " H " - signe Alpha argentés sur patte d'épaule avec fond noir

- **Elève TSGS** : 1 Barrette argentée plus deux barres noires transversales.

- **Elève Officier de l'Hygiène** : 2 Barrettes argentées plus deux barres noires transversales.

La patte d'épaule est frappée d'un <<H>> argenté encadré de deux feuilles de laurier, et décalé d'un (01) cm du bouton. Elle est de couleur noire.

ANNEXE II : ATTRIBUTION ET RENOUVELLEMENT

Désignation des articles Corps des officiers de l'Hygiène et des Ingénieurs	Première mise		Renouvellement	
	Officiers Ingénieurs TSGS S/OFF	Agents Auxiliaires	Nombre	Durée
Tenue de cérémonie. TS	1		1	4ans
Tenue de sortie. TS	1	1	1	4ans
Tenue de travail n° 1. TS	1	1	1	2ans
Chemise en popeline blanche. TS	2		1	1an
Cravate noire. TS	2		1	2an
Tenue de sport. TS	1	1	1	1an
Chaussures basses en cuir noire. TS	1	1	1	2ans
Chaussettes noires. TS	2	2	1	1an
Casquette officiers supérieurs : trois jugulaires de 5cm pour les Officiers A Spécial le pourtour sera constitué avec des lauriers.	1		1	3ans
Casquette officiers subalternes : deux jugulaires de 5cm.	1		1	3ans
Casquette sous-officiers d'Hygiène : deux jugulaires de 3cm. TS	1		1	3 ans
Casquette Agent d'Hygiène : deux jugulaires de 3cm		1	1	3ans
Casquette Agent technique d'Hygiène : deux jugulaires de 3cm		1	1	3ans
Insigne de corps réglementaire. TS	2	2	1	2ans
Epaulettes réglementaires. TS	2	2	1	2ans
Ceinture genre " Armée ". TS	1	1	1	2ans
Beret noir ruban rouge bordeaux. TS	1	1	1	3ans
Jeux de boutons argentés ou dorés avec étoiles à 5 branches. TS	3	2	1	4ans
Tee- shirt couleur bleue réglementaire. TS	2	2	1	1an
Polo nid d'abeille (type Lacoste). TS	2	2	1	1an
Chandail marron avec bande rouge bordeaux au milieu et à droite, mettre l'insigne de corps sur la poche avec les inscriptions " Xeex Tilim daan Feebar " et " SNH ". TS	1	1	1	2ans
Doudoune avec capuchon en couleur marron	1	1	1	3ans
Imperméable. TS	1	1	1	2ans
Chapeau de brousse de couleur bleu et marron. TS	1	1	1	2ans

NB : La première mise n'est pas renouvelable pour le corps des officiers et Ingénieurs de l'Hygiène.

**ANNEXE III : PAQUETAGE D'INTERVENTION COMMUN
A TOUTES LES CATEGORIES DE PERSONNELS**

Désignation des articles	Nombre	Observations
Tenue d'intervention n° 1	1	
Tenue d'intervention n° 3	1	
Combinaison bleue avec badge	1	
Casquette bleue.....	2	
Paires de bottes en caoutchouc noir	1	
Paires de bottes en cuir antidérapant	1	
Paires de chaussures rangers	1	
Casque de protection avec lunettes.....	1	
Masques de protection	1	
Filtrant (½ et complet).....	1	
Isolant	1	
Paires de gant en caoutchouc	1	
Ceinture bleue et kaki	1	
Ceinturon noir.....	1	

ANNEXE IV : PAQUETAGE COMMUN D'ECOLE

Désignation des articles	Nombre	Observations
Tenue de cérémonie	1	
Tenue de sortie.....	1	
Tenue de travail	2	
Chaussures basses en cuir noire	1	
Ceinture bleue et kaki	1	
Ceinturon	1	
Beret noir ruban rouge bordeaux + insignes.....	1	
Chaussettes noires	2	
Casquette	1	
Tenue de sport	2	

3^{ème} PARTIE : INSPECTION GENERALE D'ETAT

I - COMPOSITION DES TENUES

Les tenues que doivent porter selon les circonstances, les Inspecteurs généraux d'Etat sont :

1- la tenue de cérémonie bleu nuit qui correspond à la tenue n° 1 des uniformes des forces de sécurité : elle est portée à l'occasion des cérémonies officielles à caractère solennel, telles que les cérémonies organisées à l'occasion des fêtes nationales (du Sénégal et des pays étrangers) ou des visites officielles, ou sur ordre ;

2- la tenue de travail kaki clair de couleur sable pour la saison fraîche, dont la veste est à manches longues et qui correspond à la tenue n° 2 des uniformes des forces de sécurité : elle est portée durant la saison fraîche (de mi-novembre à mi-mai) et à tout moment de l'année, dans des circonstances telles que les réunions officielles de travail, les missions et les visites aux autorités civiles et militaires, ou simplement sur ordre.

Une variante de la tenue n° 2 correspond à la tenue n° 2 bis : elle est portée à l'occasion d'obsèques comportant un cérémonial militaire ;

3- la tenue de travail kaki clair de couleur sable pour la saison chaude, avec la veste à manches courtes genre " saharienne ", qui correspond à la tenue n° 3 des uniformes des forces de sécurité : elle est portée durant la saison chaude (de mi-mai à mi-novembre), en service courant et dans toutes les autres circonstances quotidiennes de la vie professionnelle ;

4- la tenue de gala : elle est portée exceptionnellement et à l'occasion d'un dîner ou d'une soirée de gala.

Chacune de ces tenues se porte avec les articles et attributs ci-après :

* *une casquette* recevant une coiffe du même tissu et du même coloris que la vareuse ou la " saharienne ", à l'exception de la tenue de gala qui se porte tête nue.

- *Pour le personnel féminin* : la casquette est remplacée par une toque pour la tenue n°1, mais elle est portée avec toutes les autres tenues par ce personnel ;

* *une chemise à manches longues* blanche pour la tenue n°1, ainsi que pour la tenue n°2 bis et une chemise à manches longues, de couleur sable clair pour la tenue n°2. La tenue de gala se porte avec une chemise à manches longues blanche et sans col.

- *Pour le personnel féminin* : la chemise est identique à celle des hommes, sauf pour les boutonnières qui se ferment à gauche ;

* *une cravate* en tergal noir pour les tenues n° 1, n° 2 et n° 2 bis ;

* *une paire de chaussettes noires*, fines et en forme de tube ;

* *une paire de chaussures* en cuir noires et unies :

- *pour le personnel féminin* : il s'agit de chaussures basses, telles que les escarpins. Toutefois, la tenue de gala se porte avec des chaussures vernies et à talons courts ;

- *pour le personnel masculin* : il s'agit de chaussures vernies, munies de lacets, en complément de la tenue de gala et de chaussures " derby ", également munies de lacets en complément des autres tenues ;

* *des attributs et accessoires divers*, décrits au point III.

Enfin, le personnel féminin est dispensé du port de l'uniforme des Inspecteurs généraux d'Etat, à partir du troisième (3^{ème}) mois de grossesse, le port de la tenue civile étant le cas échéant, autorisé à titre dérogatoire pour ce personnel.

II - DESCRIPTION DES TENUES

I- LA TENUE DE CEREMONIE BLEU NUIT, DITE " TENUE N° 1 "

I-1- la vareuse

Confectionnée dans un tissu tergal poly laine bleu nuit, elle est entièrement doublée et comporte une fente dorsale. De forme droite, elle se ferme au moyen de quatre (04) boutons d'uniforme de vingt-et-un (21) mm, de couleur or et également espacés entre eux. Deux (02) pinces assurent la mise en forme de la poitrine et le cintrage de la taille.

Les manches sont en deux (02) morceaux assemblés par des coutures ouvertes. Le bas des manches se termine par un parement " botte ", décoré par deux (02) rameaux de palmier dorés et semblables à ceux qui ornent la casquette. Ces rameaux divergent de part et d'autre de chaque manche, pour l'entourer entièrement.

Le col est à crans ouverts. Le dessus et le dessous sont en tissu de fond.

Sur chaque devant est placée une poche de poitrine comportant un faux pli " Wateau " en son milieu. Au-dessus de cette poche plaquée, est fixée une patte taillée en accolade, de la même largeur que la poche et qui comporte une boutonnière correspondant à un bouton d'uniforme de quinze (15) mm.

Sur chaque devant est également plaquée une poche dite de côté, fermée par une patte identique à celle de la poche de poitrine.

Les pattes d'épaules sont en tissu du fond.

- pour le personnel féminin : confectionnée dans le même tissu tergal poly laine bleu nuit et présentant les mêmes caractéristiques que pour les hommes, la vareuse est cintrée à la taille. Mais contrairement à celle des hommes, elle n'a pas de fente dorsale et ne comporte pas de poche de poitrine.

1-2- le pantalon

Il est confectionné dans le même tissu que la vareuse. Il est de forme classique et comporte deux (02) dos et deux (02) devants. Deux (02) poches sont prises dans la couture de côté. Le dos comporte à droite une poche arrière, à cinquante (50) mm de la couture de ceinture et sur une longueur de cent quarante (140) mm.

* Pour le personnel féminin :

- la jupe : confectionnée dans le même tissu que la vareuse, elle est droite, simple, sans pli et recouvre légèrement les genoux ;

- le pantalon : il est de forme classique comme pour les hommes, mais ne comporte pas de poche arrière et n'a que deux (02) poches de côté.

Le port du pantalon se fait sur ordre.

2- la tenue de travail kaki clair pour la saison fraîche, dite "tenue n° 2"

Elle présente les mêmes caractéristiques que la tenue bleue de cérémonie décrite ci-dessus, à l'exception du bas des manches qui n'est pas décoré par un parement de rameaux de palmier dorés. Elle est cependant réalisée dans un tissu en tergal poly laine kaki clair, de couleur sable.

3- la tenue de travail kaki clair pour la saison fraîche, dite "tenue n° 2 bis"

Elle présente les mêmes caractéristiques que la tenue n° 2. Elle ne se distingue de celle-ci que par la couleur blanche de la chemise à manches longues qui l'accompagne, à la différence de la tenue n° 2 qui se porte avec une chemise à manches longues, de couleur sable clair.

4- la tenue de travail kaki clair pour la saison chaude, dite "tenue n° 3"

Elle présente les mêmes caractéristiques que la tenue de travail kaki clair pour la saison fraîche, dite n° 2 et décrite ci-dessus. Réalisée dans le même tissu en tergal poly laine kaki clair, de couleur sable, elle comporte toutefois une veste à manches courtes genre "saharienne".

Droite, la saharienne est de forme chemise, doublée et à col ouvert. Elle se ferme au moyen de quatre (04) boutons d'uniforme de vingt-et-un (21) mm, également espacés entre eux. Les manches sont courtes et se terminent par un parement piqué, formant une pointe au centre de leur dessus.

- Pour le personnel féminin : la saharienne est identique à celle des hommes, sauf pour les boutonnieres qui se ferment à gauche. En outre, contrairement à celle des hommes, elle n'a pas de fente dorsale et ne comporte pas de poche de poitrine.

5. la tenue de gala

Elle répond aux caractéristiques ci-après.

5.1. Présentation générale de la tenue des hommes

La tenue de gala des Inspecteurs généraux d'Etat est confectionnée dans un tissu en tergal poly laine, blanc cassé.

Elle est de forme ajustée, dessinant la taille en conservant néanmoins une ampleur suffisante, pour permettre le port d'une chemise à manches longues sans col.

Elle comporte un col brodé en tissu bleu nuit et muni d'un col blanc amovible appelé "col dolman". Chaque extrémité du col est ornée d'un lion brodé en couleur or.

Le dos qui comporte des petits côtés est prolongé par une basque ouverte recouvrant deux (02) boutons d'uniforme à sa partie supérieure.

Les manches se terminent par un parement en tissu bleu nuit, brodé en couleur or.

Les épaules supportent une paire d'attentes, de type "Officier supérieur", également dorées.

5.2. Description de la tenue des hommes

5.2.1. La vareuse :

a) les devants : ils ferment droit au moyen de six (06) boutonnieres percées horizontalement à quinze (15) mm du bord. La boutonnière inférieure se trouve à vingt-cinq (25) mm sous la ligne de taille et les autres sont également espacées entre elles.

Six (06) boutons d'uniforme demi-bombés de couleur or et estampés à l'étoile à cinq (05) branches, sont cousus sur le devant droit à trente (30) mm du bord.

Deux (02) pinces coupées et ouvertes assurent la mise en forme de la poitrine et le cintrage de la taille ;

b) le dos : en cinq (05) morceaux, il forme deux (02) petits côtés. Ne comportant pas de couture en son milieu, il est coupé horizontalement au niveau de la taille et présente une fente dont les bords se recouvrent sur trente-cinq (35) mm environ. La basque ou jupe de milieu du dos est assemblée au niveau de la taille, à la partie supérieure en couture ouverte. Chaque extrémité de cette couture est ornée d'un bouton d'uniforme de quinze (15) mm.

La longueur totale de la vareuse pour un homme de taille moyenne et de constitution normale est de soixante-seize (76) cm ;

c) les manches : elles sont en deux (02) morceaux assemblés entre eux par une couture ouverte. Le bas de la manche reçoit un parement en tissu bleu nuit. Son pourtour est brodé en couleur or. Sa partie externe comporte trois (03) étoiles et une quatrième encadrée par deux (02) branches de feuilles. Le tout est brodé en couleur or.

d) le col : en tissu du fond, il est également brodé en couleur or. Il est réalisé sur fond granité bleu nuit et chacune de ses extrémités est ornée d'un lion d'or. Sa hauteur est d'environ quarante (40) mm. Il est doublé en tissu du fond sur lequel sont fixés cinq (05) boutons " tibis " dont la tête ressort à vingt (20) mm du bord supérieur du col. Ces boutons sont destinés à supporter le " col dolman " en matière plastique.

La fermeture du col est assurée au moyen de deux (02) agrafes cousues sur le côté gauche. Le " col dolman " amovible doit dépasser le pourtour du col de deux (02) à quatre (04) mm.

5.2.2. Le pantalon :

Il est de forme classique et comporte deux (02) dos et deux (02) devants. Il est réalisé dans un tissu en tergal poly laine bleu nuit. Deux (02) poches sont aménagées sur les coutures de côté. L'arrière comporte une poche revolver à cinquante (50) mm environ de la couture de ceinture et sur une longueur de cent quarante (140) mm. Ce pantalon comporte également deux (02) bandes de commandement en couleur or sur chaque côté.

5.3. Tenue de gala du personnel féminin

La tenue de gala du personnel féminin comporte :

* une veste de type " spencer " à manches longues, sans col, ni boutonnière de fermeture extérieure. Confectionnée dans le même tissu de couleur blanc cassé que pour les hommes, elle est sur le devant maintenue fixe et entrouverte, au moyen de trois (03) agrafes de couleur or. Ces agrafes sont cousues à l'intérieur et encadrées de part et d'autre d'un bouton d'uniforme de quinze (15) mm estampé à l'étoile à cinq (05) branches. L'agrafe inférieure se trouve à vingt-cinq (25) mm sous la ligne de taille et les autres sont également espacées entre elles.

D'une largeur d'un (01) cm, une fine bande de broderie dorée, décorée toutes proportions gardées, par deux (02) rameaux de palmier dorés et semblables à ceux qui ornent la toque, est fixée à un (01) cm des bordures extérieures de la veste.

Cette bande qui entoure également le bas des manches, parcourt le ras du col, avant de redescendre le long des deux (02) pans entrouverts et de diverger ensuite de part et d'autre, pour entourer entièrement le pourtour du bas de la veste.

* une robe longue en satin " duchesse " de couleur bleu nuit. Elle est droite, simple, sans pli et recouvre les chevilles. Elle comporte à l'arrière une fente centrale de dix (10) cm.

III - DESCRIPTION DES ATTRIBUTS

1- La casquette

Le bandeau est brodé sur son fond extérieur d'une dent de scie de huit (08) mm de hauteur et au-dessous, de deux (02) rameaux de palmier partant des deux (02) pieds entrecroisés sous l'écusson et qui divergent ensuite de part et d'autre, pour entourer entièrement la casquette. La hauteur de cette broderie est de vingt-trois (23) mm.

Sur le devant et au centre, est placé un écusson ovale d'une hauteur de quatre-vingts (80) mm et d'une largeur de cinquante-cinq (55) mm. Cet écusson est placé à cheval sur le bandeau et sur la jupe de la casquette. Il est orné sur son pourtour, du même motif que le bandeau, mais la largeur des rameaux décroît vers le sommet, de façon à laisser un espace libre d'un centimètre entre leurs extrémités. L'écusson est orné en son centre d'un lion debout.

Au pied du bandeau et sur toute la longueur de la visière, court une jugulaire de couleur or en cordon milanais de trois (03) brins de trois (03) mm, avec un nœud de part et d'autre à cinq (05) cm de chaque extrémité, où le galon s'enroule sur un bouton doré de neuf (09) mm.

A l'exception de la tenue de gala qui n'est assortie d'aucune coiffe, la casquette ou la toque, fait partie intégrante de l'uniforme. Elle se met donc toutes les fois que se porte l'uniforme, sauf dans les espaces couverts et les lieux de culte.

- Pour le personnel féminin : la toque prévue pour la tenue de cérémonie de ce personnel, est en feutre de couleur bleu nuit. Elle est ornée de chaque côté à l'avant, sur la face extérieure de la bordure relevée, par la même broderie des rameaux de palmier dorés, que la casquette.

A la différence de celle-ci toutefois, les rameaux de palmier dorés n'entourent pas entièrement la toque, mais divergent de part et d'autre sur une course limitée à quinze (15) cm, leur hauteur décroissant au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de cette limite.

Sur le devant, au-dessus de ces rameaux de palmier dorés et au centre de la toque, est placé le même écusson ovale que sur la casquette. Celui-ci est orné en son centre d'un lion debout.

2- Les pattes d'épaule

Les pattes d'épaules sont de dimension standard. Elles sont rigides, comportent deux (02) bandes de retenue et sont ornées sur leur face supérieure d'un bouton de quinze (15) mm placé du côté de la tête et des broderies. Ces broderies sont composées :

- * d'une cannetille de cinq (05) mm entourant la patte d'épaule ;
- * de l'intérieur vers l'extérieur après le bouton, d'une étoile fixée au milieu de l'espace libre situé entre les deux (02) extrémités des rameaux ;
- * d'un lion debout près d'un double rameau divergeant le long de la patte d'épaule ;
- * de trois (03) étoiles de dix (10) mm, disposées en triangle avec la base parallèle au bord extérieur de la patte d'épaule.

3- L'insigne de poitrine

De forme quadrangulaire, sa diagonale horizontale a sept (07) cm et sa diagonale verticale, dix (10) cm. Celle-ci est prolongée vers le haut par une boutonnière de vingt-cinq (25) mm.

L'insigne de poitrine est orné d'une cannetille fermée, courant à un centimètre du bord. A l'intérieur de l'espace ainsi délimité, se trouvent deux (02) rameaux de palmier à l'extérieur desquels est fixée une étoile.

Au milieu des deux (02) rameaux de palmier, se trouve un lion debout et au-dessous, trois (03) petites étoiles de dix (10) mm sont disposées en triangle.

L'insigne de poitrine se porte du côté droit de la vareuse ou de la " saharienne " et les décos, à gauche et au-dessus de la patte de la poche de poitrine.

4^{ème} PARTIE : ADMINISTRATION TERRITORIALE

ANNEXE I : DE LA TENUE

DESCRIPTIF DES TENUES

1- La tenue de cérémonie de couleur blanche se compose de :

* Une vareuse de forme droite se fermant avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons avec des rameaux de feuilles d'arachide stylisés, aux pieds entrecroisés et séparés d'un centimètre à leurs extrémités. Elle est brodée de deux rameaux de feuilles d'arachide stylisés, aux pieds entrecroisés sur les extrémités des manches. Les coins de col reçoivent des pattes de collet comportant la même broderie.

Pour le personnel féminin, la vareuse est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de vingt et un millimètre, cintrée à la taille et sans poche poitrine. Elle comporte deux poches de côté et un revers normal. Elle est sans fente dorsale,

* un pantalon classique avec plis et ceinture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver à l'arrière droit avec bande de commandement de couleur dorée posée le long de la couture d'assemblage.

Pour le personnel féminin il y est adjoint une jupe droite, simple, sans pli et couvrant légèrement les genoux ;

* Une chemise de couleur blanche

2- La tenue de cérémonie de couleur bleu marine comporte :

* Une veste (col mao), portant sur le col et les manches, une broderie identique à celle de la tenue de cérémonie de couleur blanche ;

* Un pantalon classique avec plis et ceinture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver à l'arrière droit avec bande de commandement de couleur dorée, posée le long de la couture d'assemblage.

Pour le personnel féminin, il y est adjoint une jupe droite, simple, sans pli recouvrant légèrement les genoux.

3- La tenue de sortie de couleur kaki est composée de :

* Une vareuse de forme droite se fermant avec quatre boutonnières correspondant à quatre boutons avec des rameaux de feuilles d'arachide stylisés, aux pieds entrecroisés et séparés d'un centimètre à leurs extrémités. Elle est brodée de deux rameaux de feuilles d'arachide stylisés, aux pieds entrecroisés, sur les extrémités des manches. Les coins de col reçoivent des pattes de collet comportant la même broderie.

Pour le personnel féminin, la vareuse est doublée et se ferme à l'aide de trois boutons de vingt et un millimètre ; cintrée à la taille et sans poche poitrine. Elle comporte deux poches de côté et un revers normal. Elle est sans fente dorsale.

* Un pantalon classique avec plis et ceinture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver à l'arrière droit.

Pour le personnel féminin, il y est adjoint une jupe droite, simple, sans pli et couvrant légèrement les genoux ;

* Une chemise de couleur blanche.

4- La tenue de travail est composée de :

* Une saharienne de forme droite non doublée, col ouvert, forme chemise. Les devants sont identiques à ceux de la vareuse de cérémonie. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches.

Pour le personnel féminin, la saharienne se ferme à l'aide de trois boutons de vingt et un millimètre ; cintrée à la taille et sans poche poitrine. Elle comporte un col ouvert, deux poches de côté et un revers normal. Les manches sont courtes et comportent un parement piqué formant une pointe au centre du dessus des manches. Elle est sans fente dorsale.

* Un pantalon classique avec plis et ceinture rapportée. Il comporte deux poches de côté et une poche revolver à l'arrière droit.

Pour le personnel féminin, il y est adjoint une jupe droite, simple, sans pli et couvrant légèrement les genoux ;

Une tenue est assortie des accessoires suivants :

* *Une casquette*, de drap bleu marine coton brodé, à laquelle peuvent s'adapter des coiffes aux couleurs des tenues correspondantes ;

* *Une cravate* de couleur noire pour les vareuses ;

* *Une paire de chaussures* de couleur noire, modèle de ville Oxford avec lacets pour les hommes et escarpin modèle Derby cuir, bout arrondi et fermé, talon normal pour le personnel féminin ou de brousse modèle pataugas ; une paire de chaussettes de couleur noire ;

* *Un insigne de poitrine* ;

* *de pattes d'épaules* amovibles avec deux rameaux de feuilles d'arachide stylisés aux pieds entrecroisés. Ces rameaux sont séparés d'un centimètre à leurs extrémités ;

5- une parka en imperméable avec capuche amovible

ANNEXE II. - DE LA DISTINCTION DES FONCTIONS

* la distinction entre les fonctions de gouverneur, d'adjoint au gouverneur de préfet, d'adjoint au préfet, de sous-préfet et d'adjoint au sous-préfet est marquée par la nature, la composition et la couleur des broderies figurant sur la casquette, les pattes d'épaules, l'insigne de poitrine et le pantalon des tenues de cérémonie.

* Les broderies sont d'or pour toutes les fonctions visées ci-dessus à l'exception d'adjoint au sous-préfet pour lequel les broderies sont d'argent.

* De même ; les boutons sont dorés sauf pour l'adjoint au sous-préfet qui les porte argentés ;

* la composition des broderies est la suivante :

I- CASQUETTE

GOUVERNEUR : le bandeau est brodé à son bord supérieur d'une dent de soie de huit (8) millimètres de hauteur et, au-dessous de deux rameaux de feuilles d'arachide stylisées et entrecroisés sous l'écusson et qui divergent ensuite de part et d'autre pour entourer entièrement la casquette. La hauteur de cette broderie est de vingt-trois (23) millimètres.

Sur le devant et au centre est placé un écusson ovale d'une hauteur de soixante (60) millimètres. Cet écusson est posé à cheval sur le bandeau et sur la jupe de la casquette. Il est orné sur son pourtour du même motif que le bandeau, mais la largeur des rameaux décroît vers le sommet de façon à laisser un espace libre d'un centimètre entre leurs extrémités. L'écusson est orné en son centre d'une étoile en cannetille brillante de vingt (20) millimètres de diamètre.

Au pied du bandeau et sur toute la longueur de la visière court une jugulaire en cordon milanais or et de deux brins de trois (3) millimètres avec nœud de part et d'autre à cinq (5) centimètres de chaque extrémité où le galon s'enroule sur un bouton de neuf (9) millimètres.

ADJOINT AU GOUVERNEUR ET PREFET : Même motif que les gouverneurs mais les rameaux de feuillage n'entourent la casquette qu'aux deux tiers.

ADJOINT AU PREFET ET SOUS-PREFET : Même dispositif mais rameaux de feuillage n'entourent la casquette que sur la moitié de sa circonférence.

ADJOINT AU SOUS-PREFET : Même dispositif mais les rameaux de feuillage, de couleur argentée, n'entourent la casquette que sur le tiers de sa circonférence.

2- PATTES D'EPAULES

Les pattes d'épaules ont les dimensions suivantes :

Longueur ; entre cent vingt (120) et cent quarante-cinq (145) millimètres selon la taille du sujet, largeur à l'extrémité intérieur (côté tête, angles abattus), quarante (40) millimètres ; largeur à l'extrémité extérieur (côté bras) ; cinquante-cinq (55) millimètres. Rigides, elles s'attachent par une agrafe longue à l'extrémité intérieure et une agrafe plus réduite à chaque extrémité de la partie extérieure. Elles sont ornées sur leur face supérieure d'un bouton de quinze (15) millimètres placé côté tête et des broderies suivantes ;

GOUVERNEUR : Une patte d'épaule est composée d'un guipé de trois (3) millimètres et d'une paillette de quatre (4) millimètres entourant la patte d'épaule sur une largeur de sept (7) millimètres ; de l'intérieur vers l'extérieur après le bouton, d'une étoile en cannetille brillante de vingt (20) millimètres de diamètre puis d'un double rameau divergeant le long des bords de la patte d'épaule et s'inscrivant dans un carré de trente-cinq (35) millimètres de côté et enfin de trois étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées selon un triangle dont la grande base est parallèle au bord extérieur de la patte d'épaule.

ADJOINT AU GOUVERNEUR : Même dispositif avec deux étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées parallèlement au bord extérieur de la patte d'épaule et un liseré dans le sens de la verticale après les étoiles pour le distinguer du préfet.

PREFET : Même dispositif avec deux étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées parallèlement au bord extérieur de la patte d'épaule.

ADJOINT AU PREFET : Même dispositif avec étoile dorée de dix (10) millimètres et un liseré dans le sens de la verticale après l'étoile pour le distinguer du sous-préfet.

SOUS-PREFET : Même dispositif avec une étoile dorée de dix (10) millimètres.

ADJOINT AU SOUS-PREFET : Même dispositif avec une étoile argentée de dix (10) millimètres.

3- INSIGNE DE POITRINE

De forme quadrangulaire, sa diagonale horizontale est de sept (7) centimètres de long, sa diagonale verticale de dix (10) centimètres celle-ci est prolongée vers le haut par une boutonnière de vingt-cinq (25) millimètres.

L'insigne de poitrine est orné d'un guipé formé courant à un centimètre du bord. A l'intérieur de l'espace ainsi délimité se trouve une étoile de vingt (20) millimètres de diamètre à cannetille brillante et au-dessous ;

GOUVERNEUR : trois petites étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées en triangle ;

ADJOINT AU GOUVERNEUR : deux petites étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées horizontalement et un liseré dans le même sens au-dessus ;

PREFET : deux petites étoiles dorées de dix (10) millimètres disposées horizontalement ;

ADJOINT AU PREFET : une petite étoile dorée de dix (10) millimètres surmontée d'un liseré,

SOUS-PREFET : une petite étoile dorée de dix (10) millimètres.

ADJOINT AU SOUS-PREFET : une petite étoile argentée de dix (10) millimètres.

4 - PANTALON

Les pantalons des tenues de cérémonie de jour et de nuit comportent deux bandes fines de commandement posées le long de la couture d'assemblage, de couleur identique que les attributs pour les gouverneurs, adjoints au gouverneur et préfets ; une bande fine de commandement de couleur dorée également pour les adjoints au préfet, sous-préfets et argentée pour les adjoints au sous-préfet.